

**FERME EOLIENNE
LA VOIE DE CAMBRAI**
233 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS



SIÈGE SOCIAL

Parc environnemental de Bresle-Maritime
1 rue des Énergies Nouvelles
80460 OUST MAREST
Tél. : 03 22 61 10 80
Fax : 03 22 60 52 95
www.energieteam.fr
france@energieteam.fr

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VOIE DE CAMBRAI COMMUNES DE INCHY-EN-ARTOIS, LAGNICOURT-MARCEL, PRONVILLE ET QUÉANT (62) :

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - ANNEXES -



Agence Nord-Ouest
5 bis rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 90
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr

Agence Ile-de-France
10 rue Lamartine
60540 BORNEL
Tél : 03 44 08 87 73

Agence Centre Nord
42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr

Web : www.allianceverte.com



Annexe 1 - Carte de situation

Annexe 2 - Plans des installations

Annexe 3 - Plans d'ensemble

Annexe 4 - Avis démantèlement et autorisations de surplomb

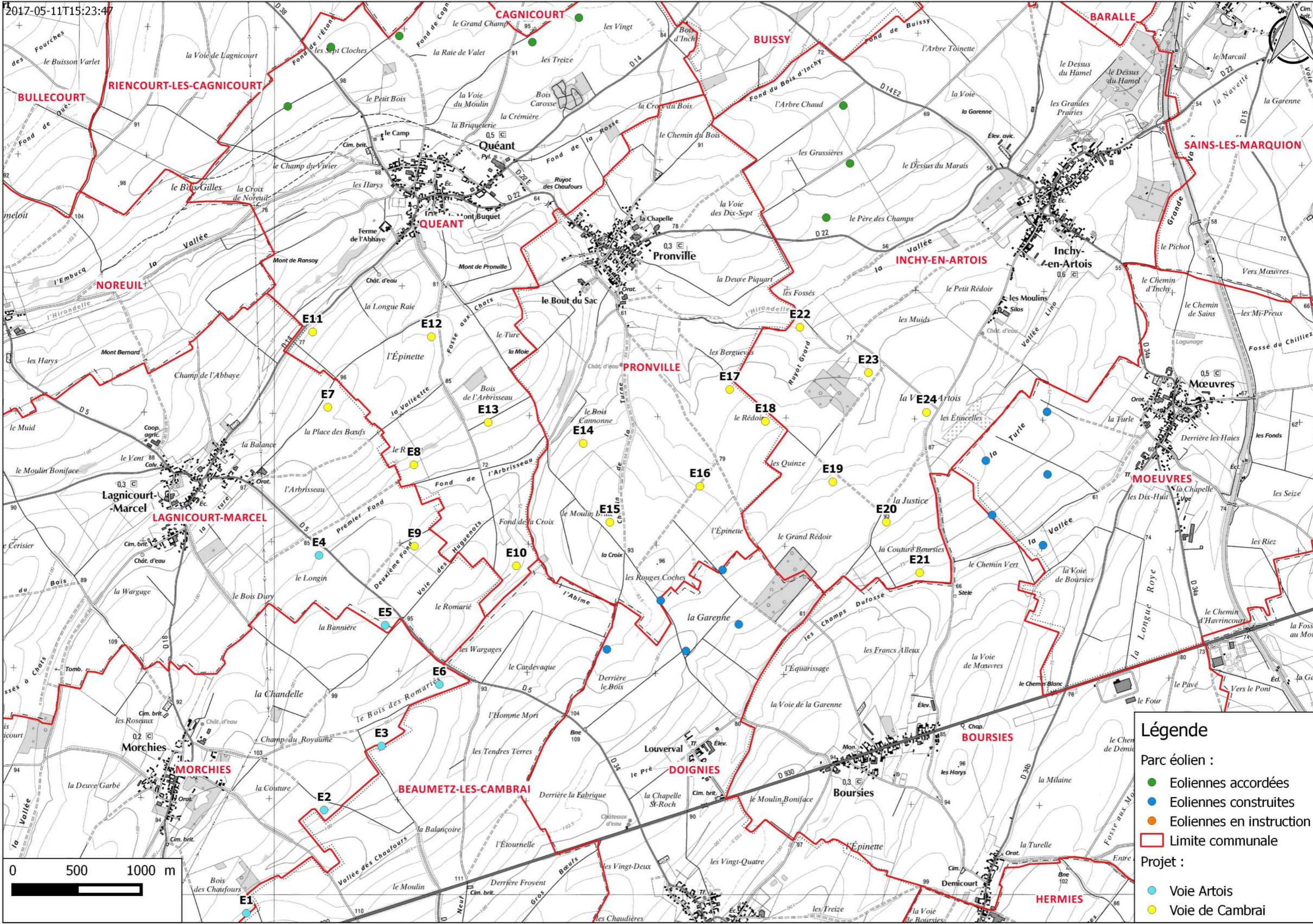
Annexe 5 - Etude acoustique

Annexe 6 - Note non technique

Annexe 7 - Attestation et localisation plantations

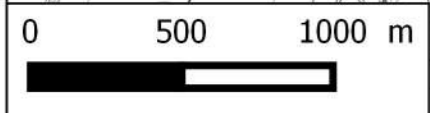
Annexe 8 - Extrait rapport annuel CNR 2016

ANNEXE 1



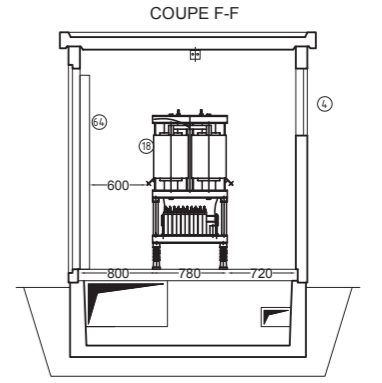
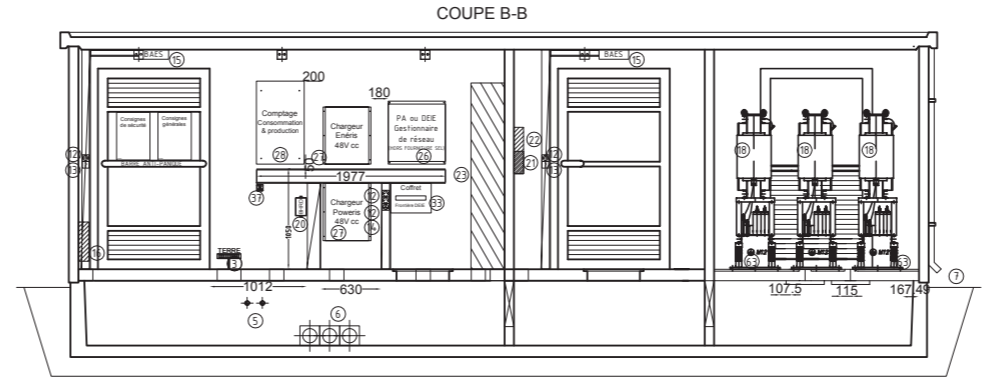
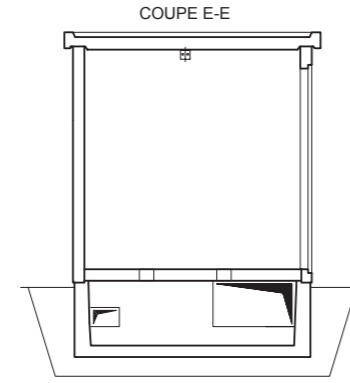
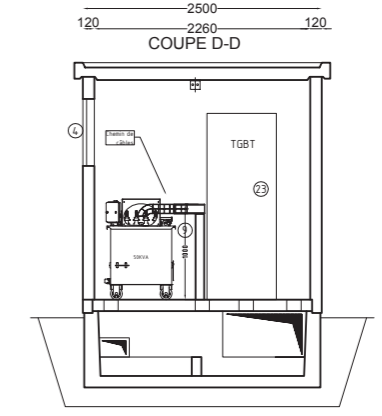
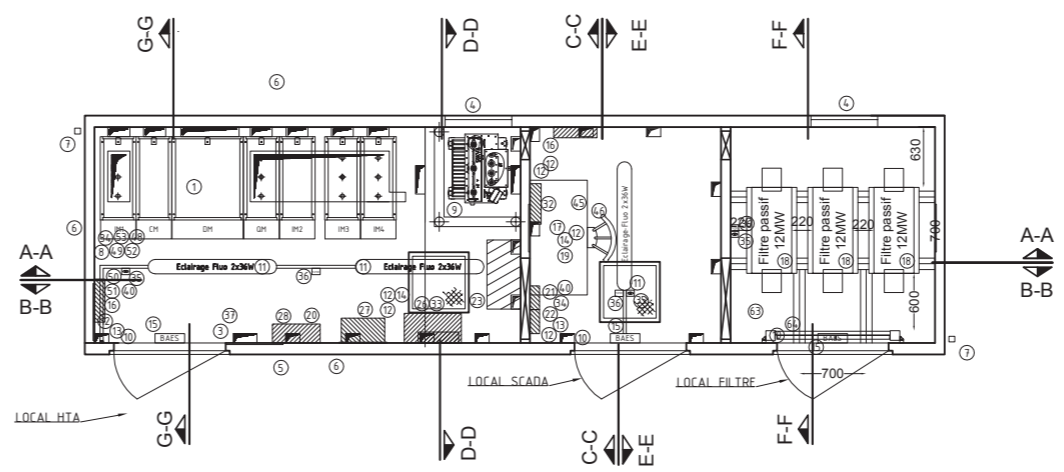
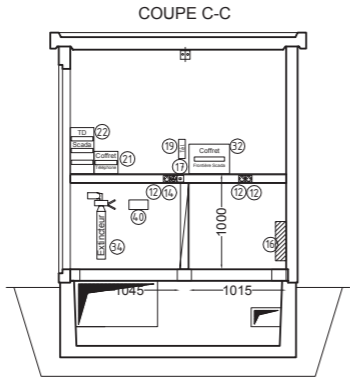
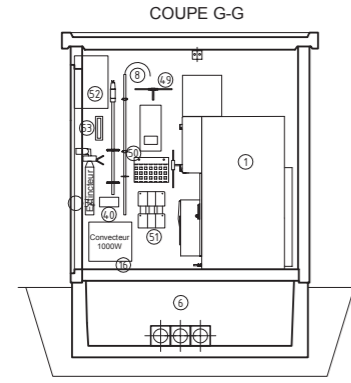
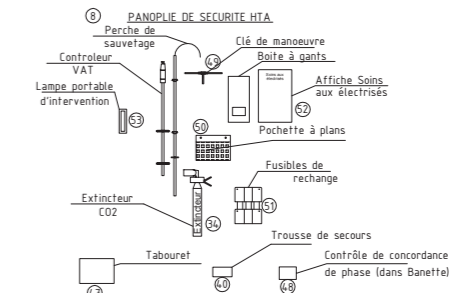
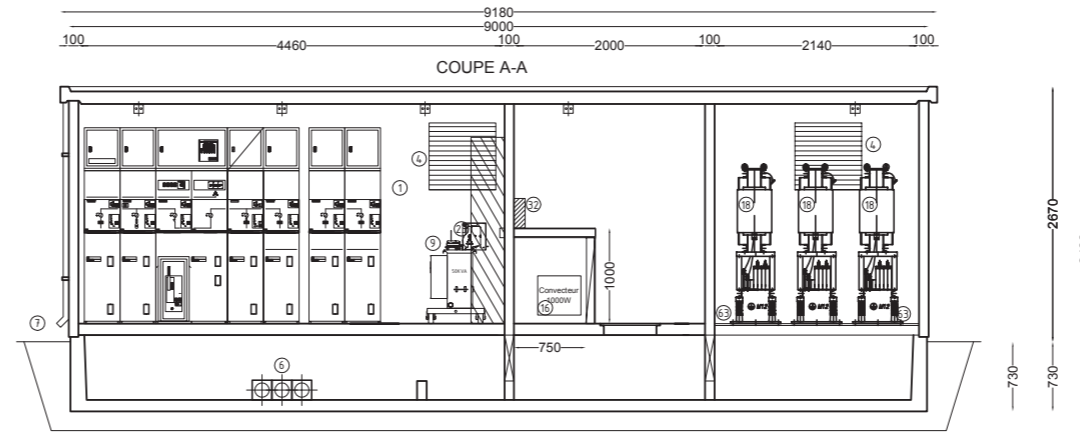
Légende

- Parc éolien :
- Eoliennes accordées
 - Eoliennes construites
 - Eoliennes en instruction
 - Limite communale
- Projet :
- Voie Artois
 - Voie de Cambrai



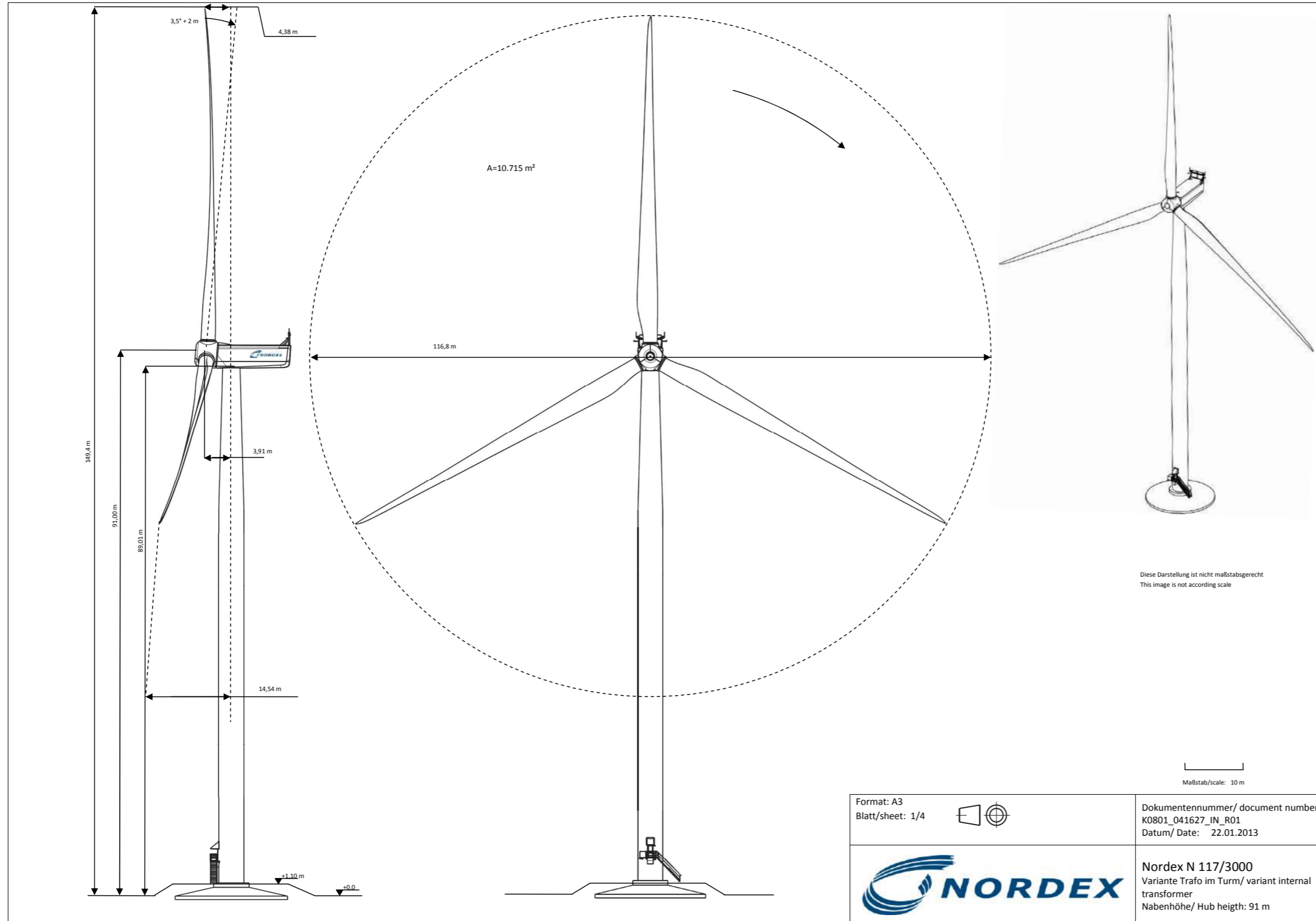
ANNEXE 2

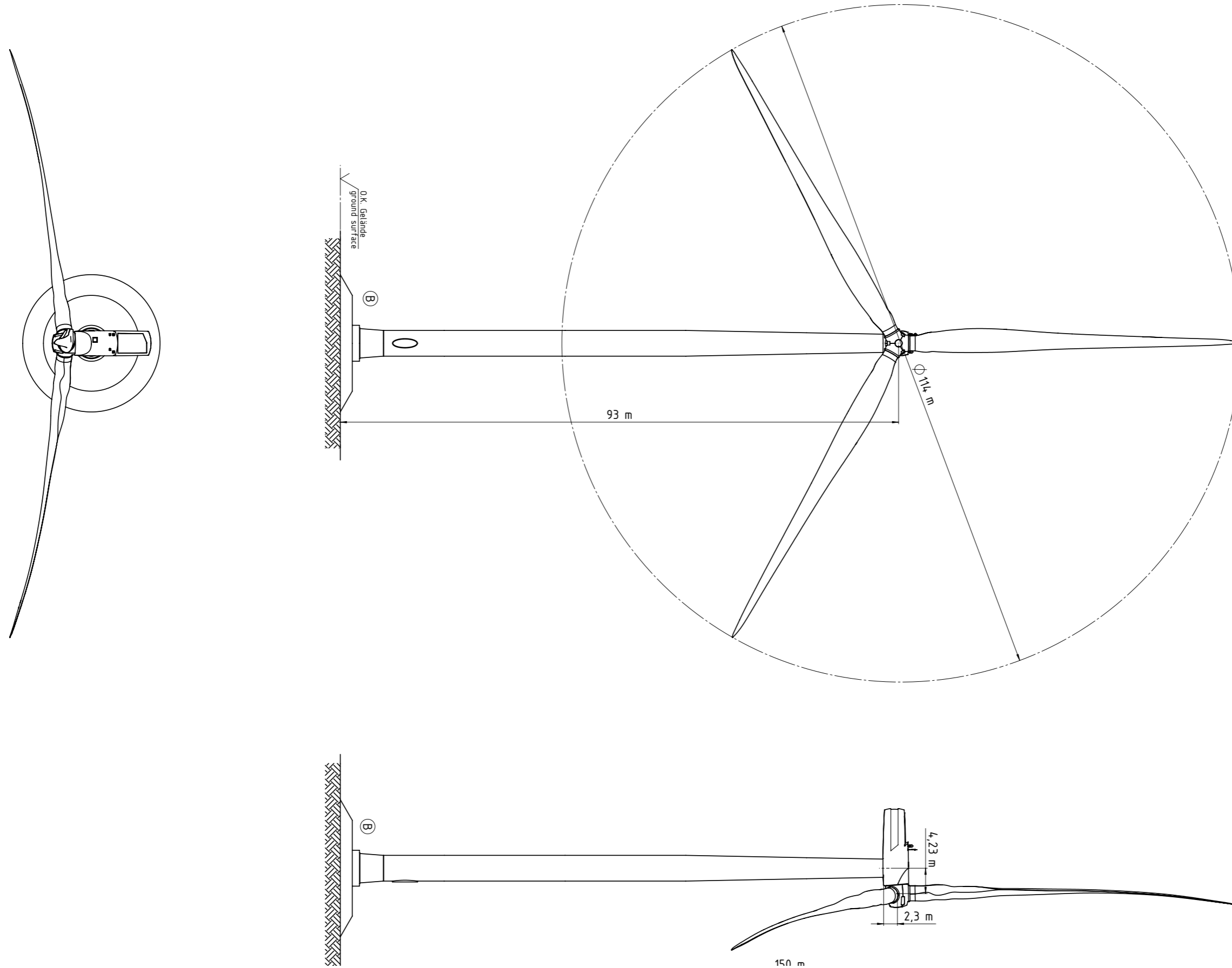
NOMENCLATURE DES APPAREILS	
REPERE	DESIGNATION
1	Cellules HTA
3	Barrette de terre
4	Aération local
5	Raccordement HEA-I-MI2 pour mise à la terre (Fond de fouille-Parc)
6	Passages de câbles étanche : UGA BXD 150
7	Gouttière d'évacuation des eaux de pluie
8	Panoplie de sécurité
9	Transformateur auxiliaire
10	Fin de Course
11	Eclairage néon 2x36W
12	PC
13	Interrupteur éclairage
14	Prise téléphone gigogne
15	Bloc autonome d'éclairage de sécurité
16	Convecteur
17	PC RJ45
18	Filtre Passif
19	Téléphone mural
20	Protection de ligne téléphonique BHRD
21	Coffret téléphone
22	TD Scada
23	TGBT
26	Emplacement réservé pour le DEIE EDF
27	Coffret chargeur C13-100 48Vcc
28	Coffret comptage
32	Coffret frontière Scada
33	Coffret frontière DEIE
34	Extincteur
35	Détecteur de présence
36	Détecteur incendie
37	Arrêt d'urgence
40	Trousse de secours
45	Table
46	Chaise
47	Tabouret
48	Contrôleur de concordance de phase
49	Clé de manoeuvre
50	Porte Plan
51	Fusibles de rechange
52	Affiche soins aux électrisés
53	Lampe portative
63	Caillebotis
64	Porte Grillagée
65	Fourniture client

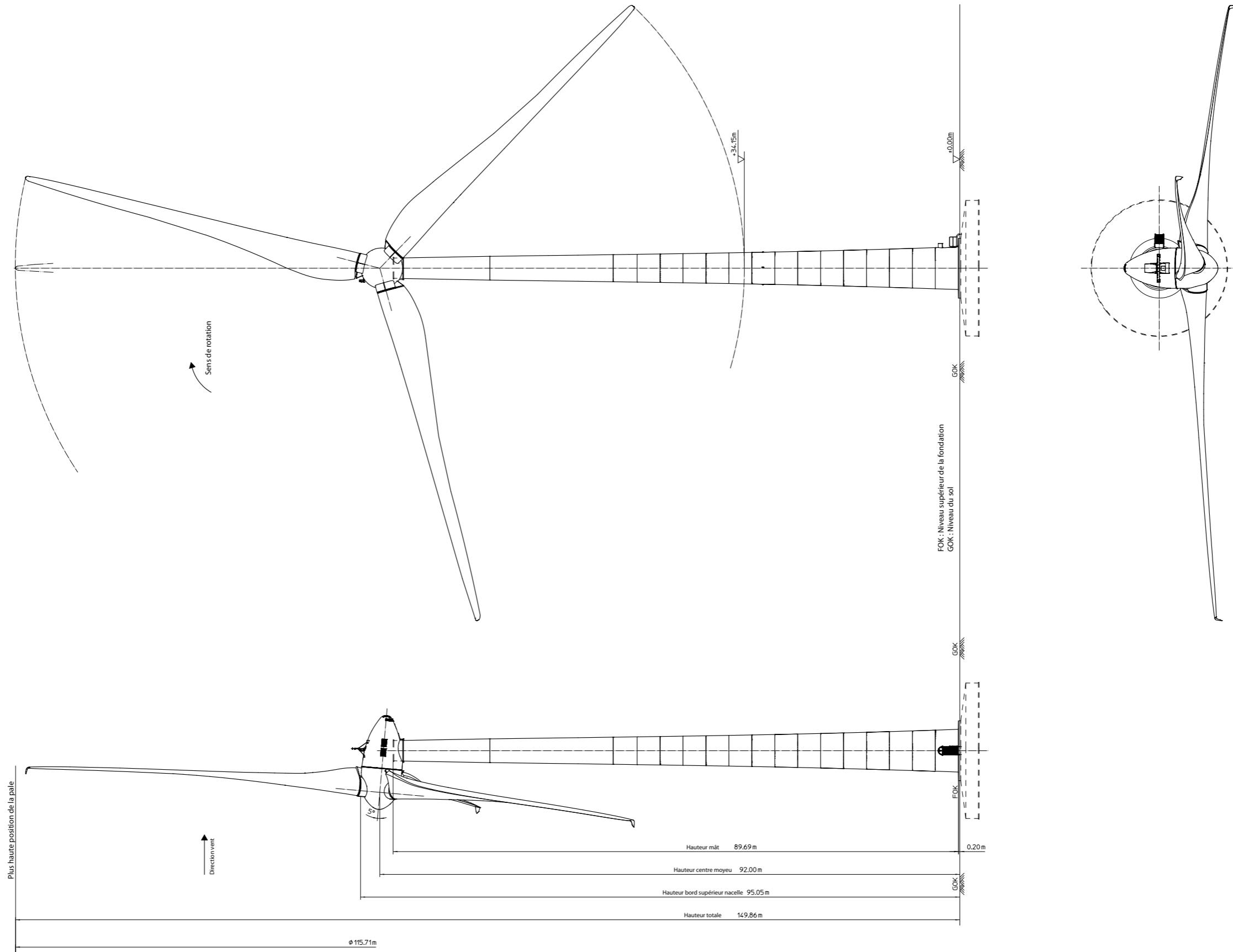


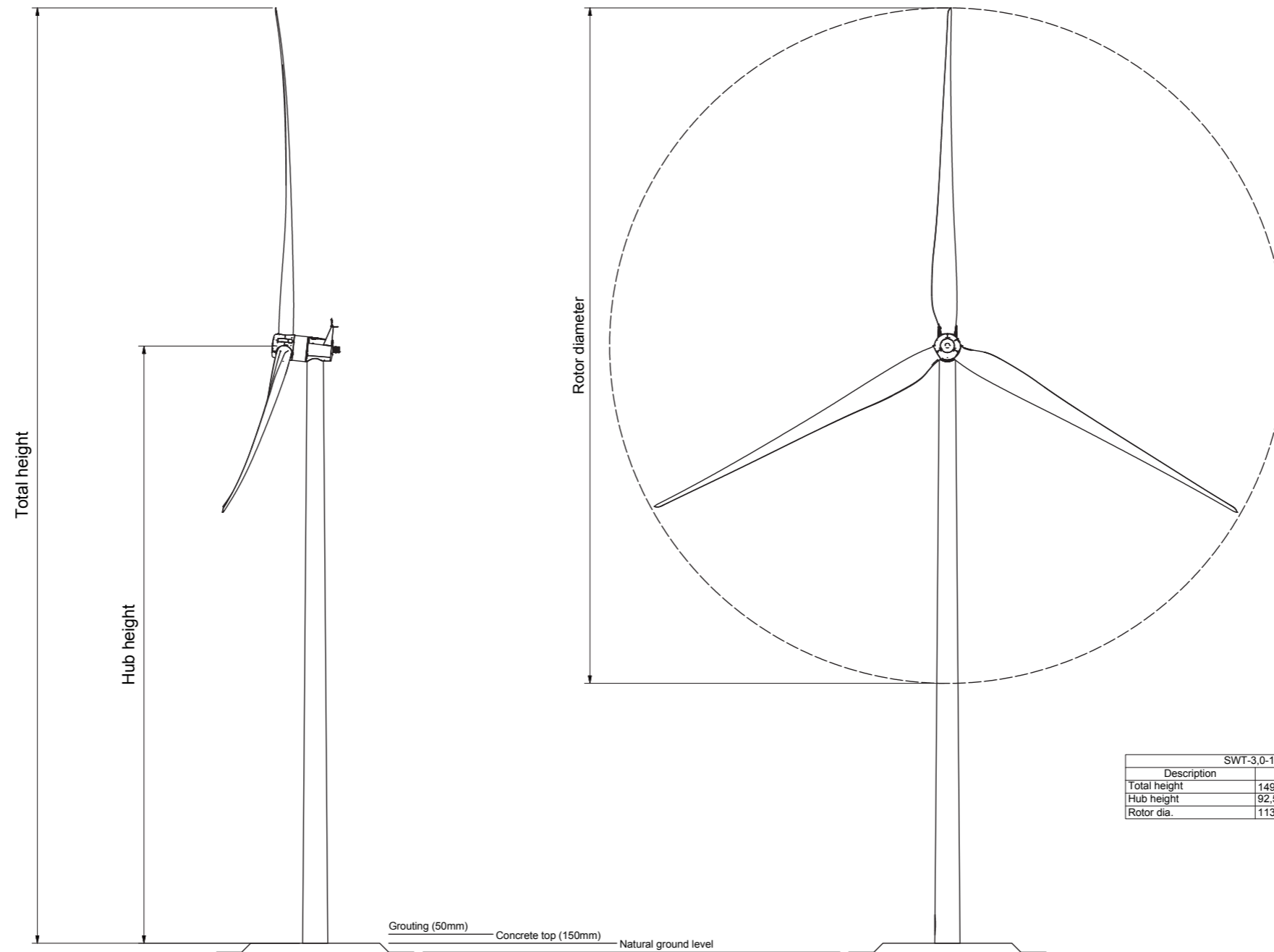
Élément de construction	Altitude au sol NGF	Altitude sommitale NGF
Poste de livraison 1	111	113.7
Poste de livraison 2	100	102.7





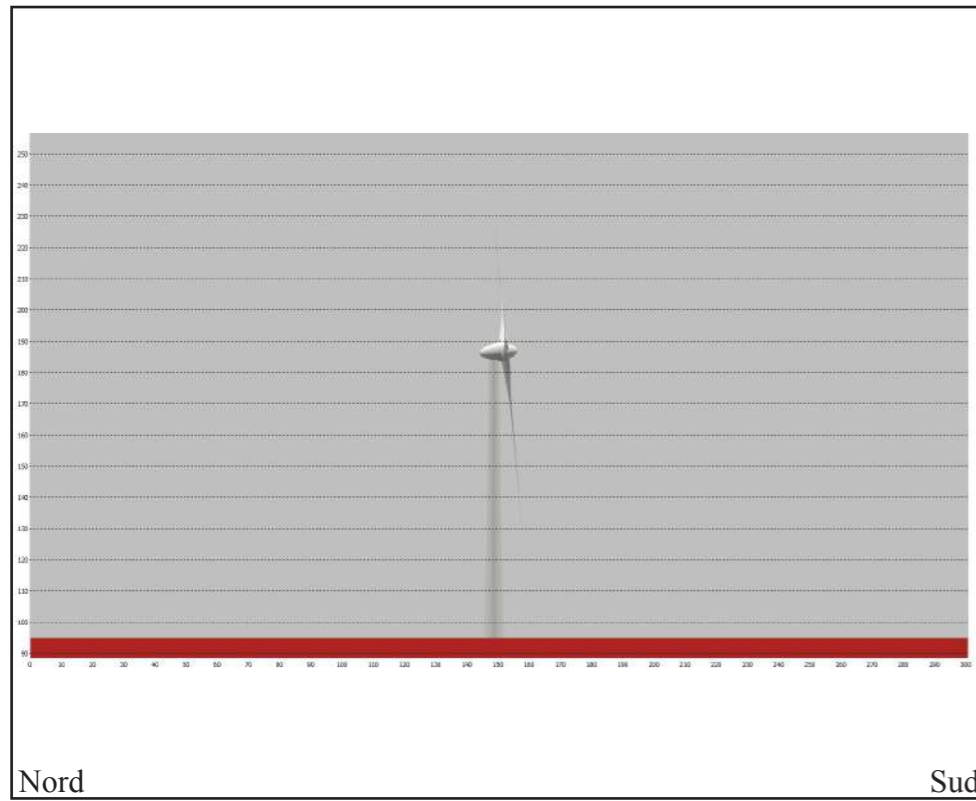




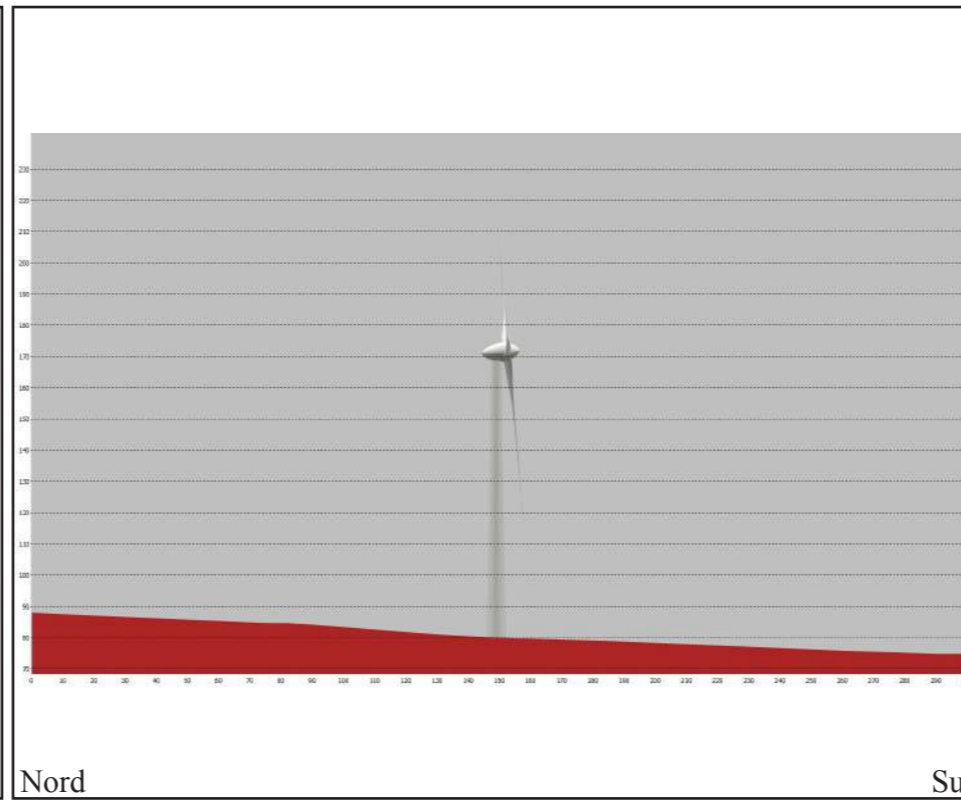


SWT-3,0-113	
Description	Meter
Total height	149
Hub height	92,5
Rotor dia.	113

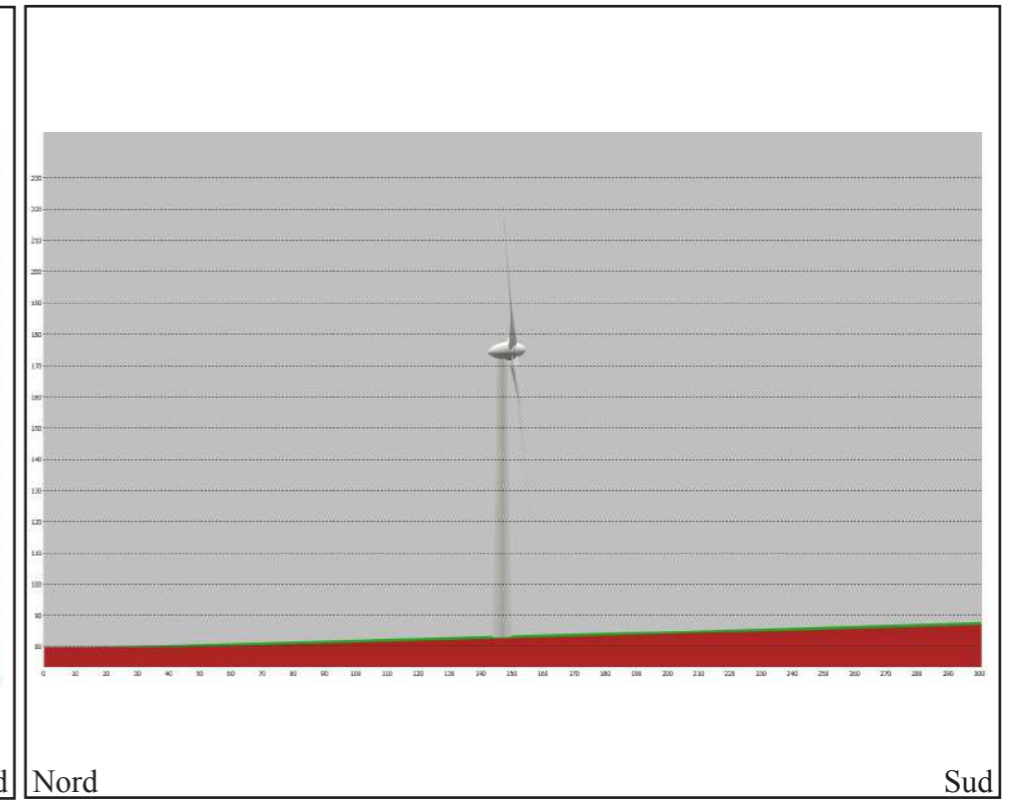




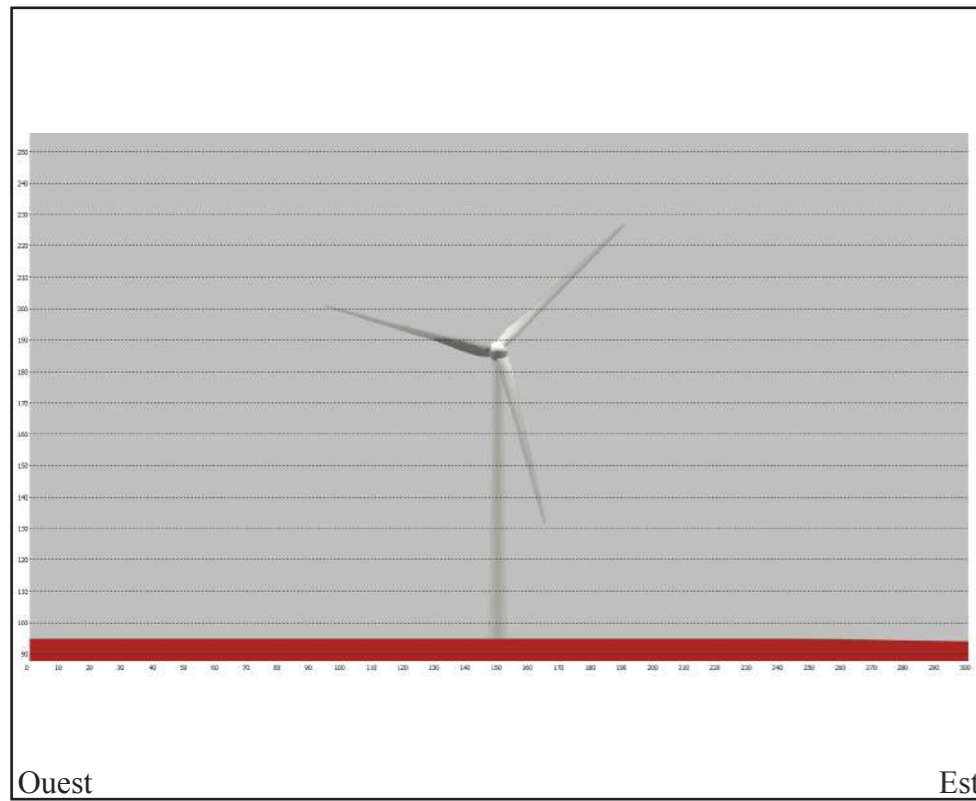
E 7



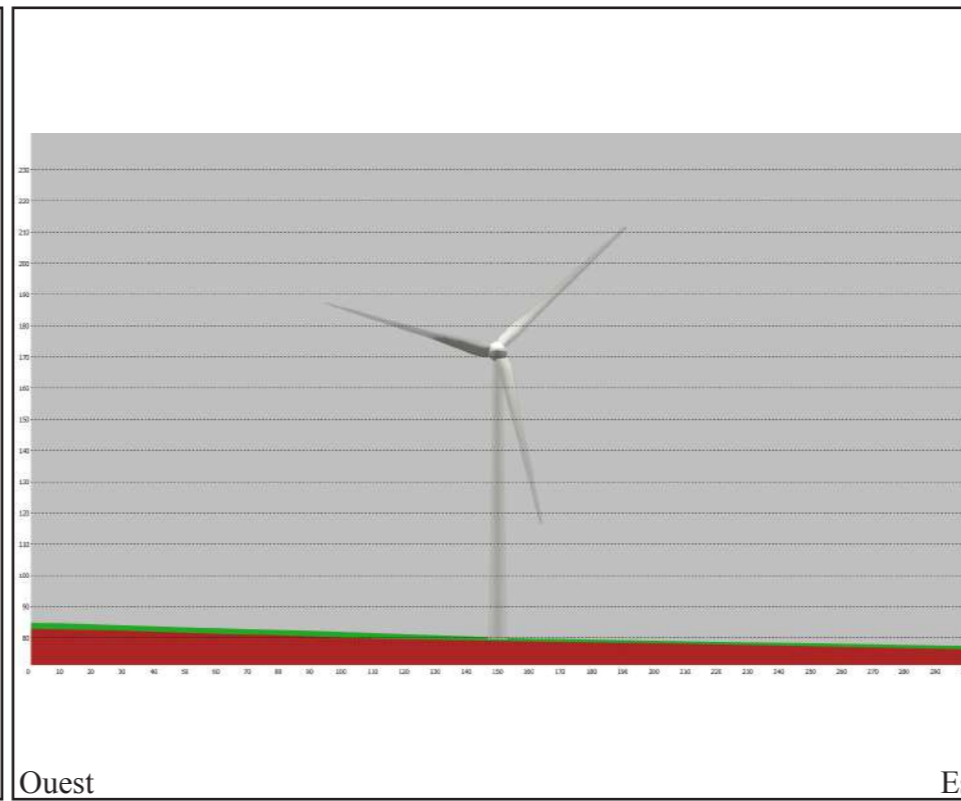
E 8



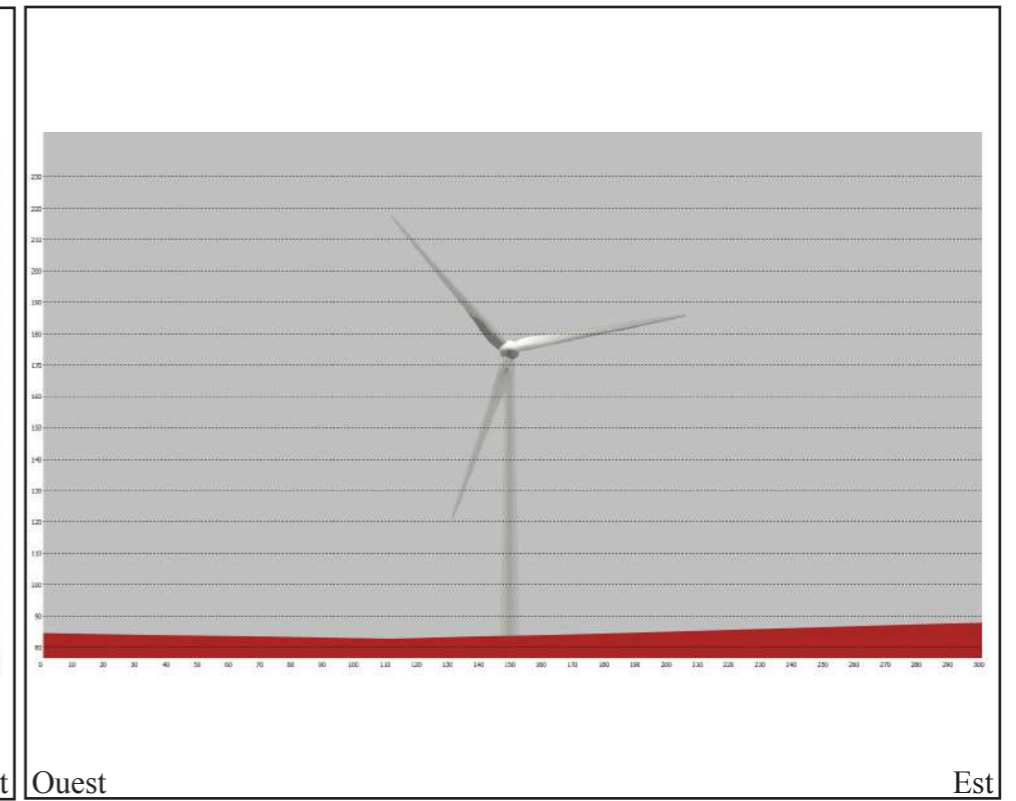
E 9



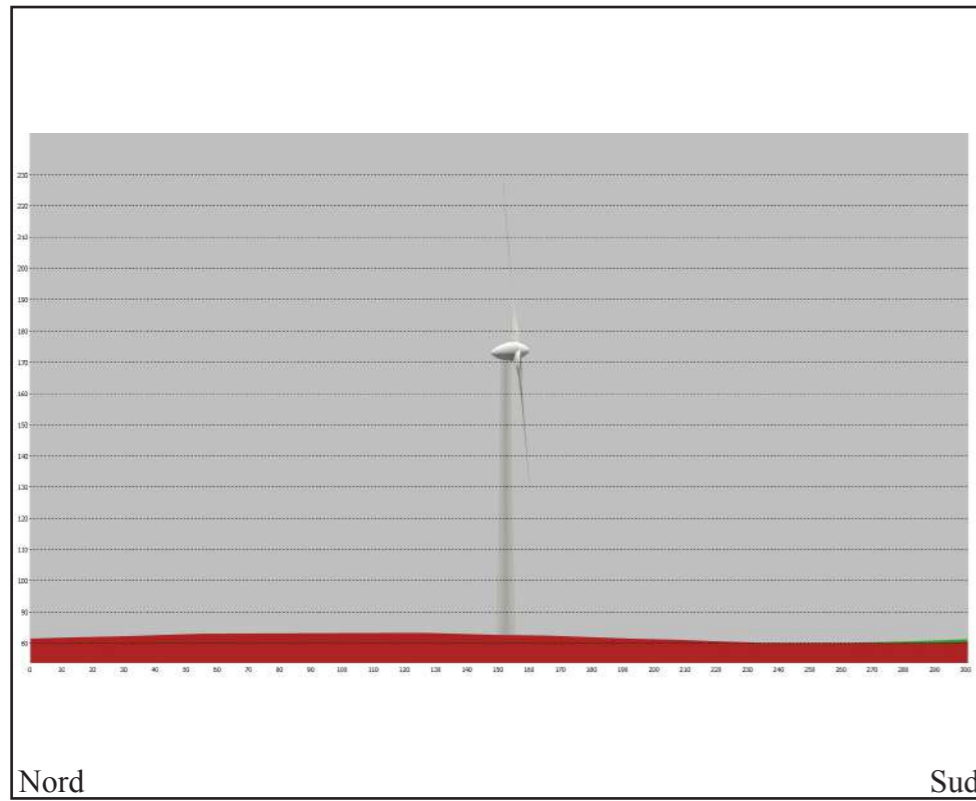
E 7



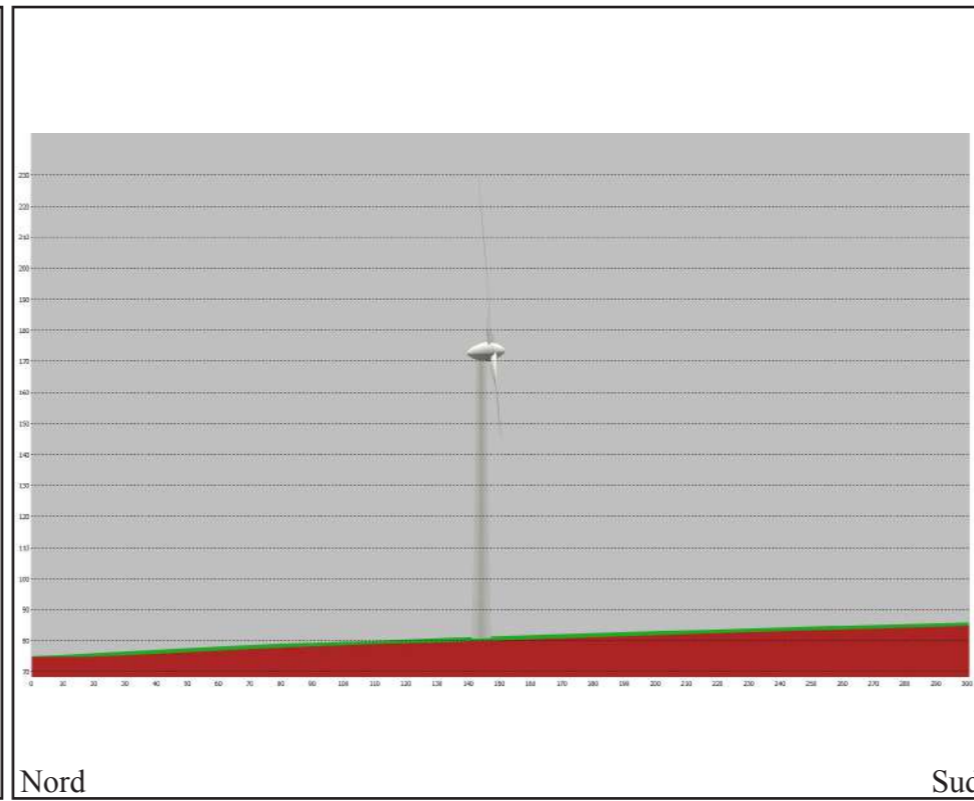
E 8



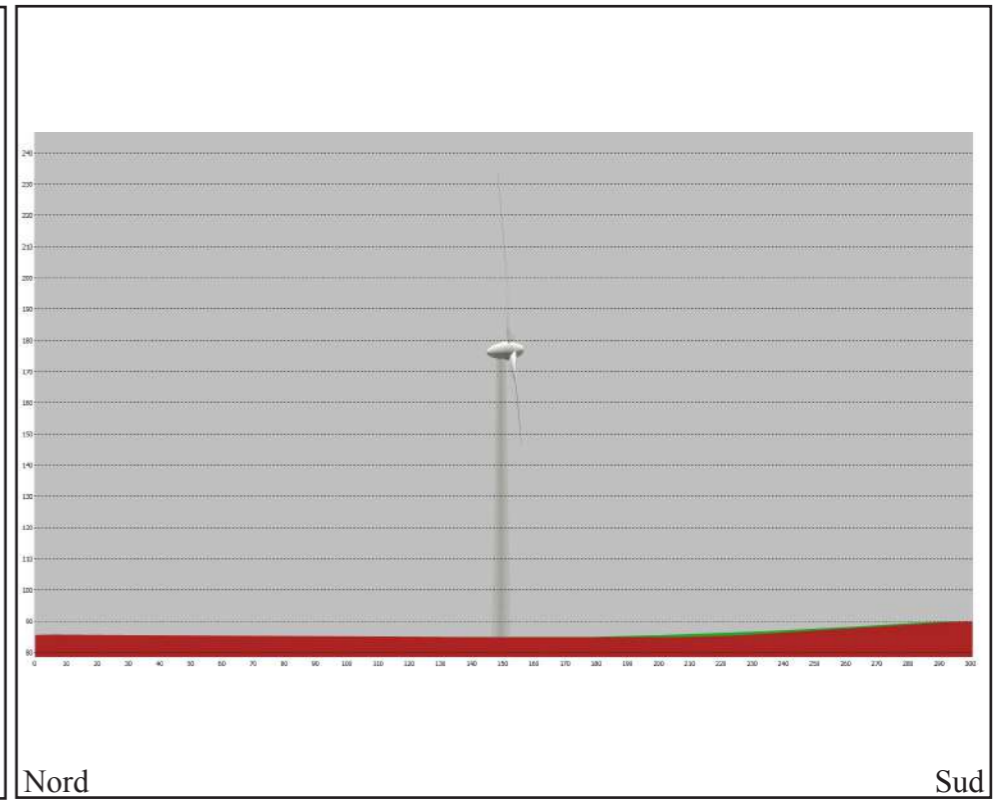
E 9



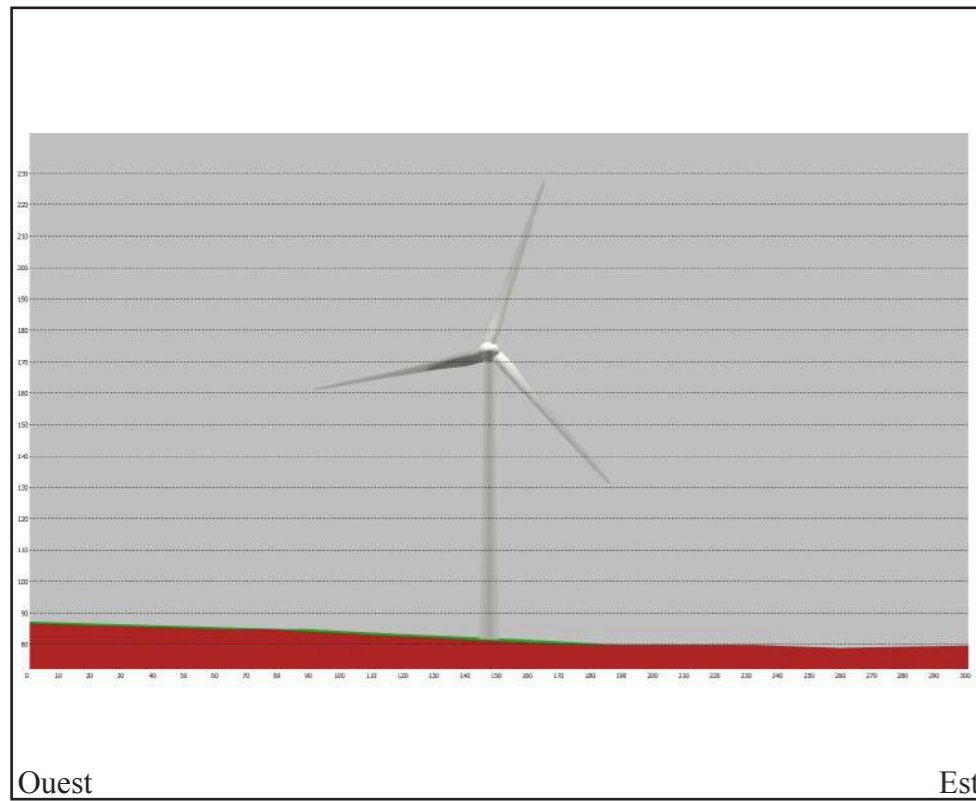
E 10



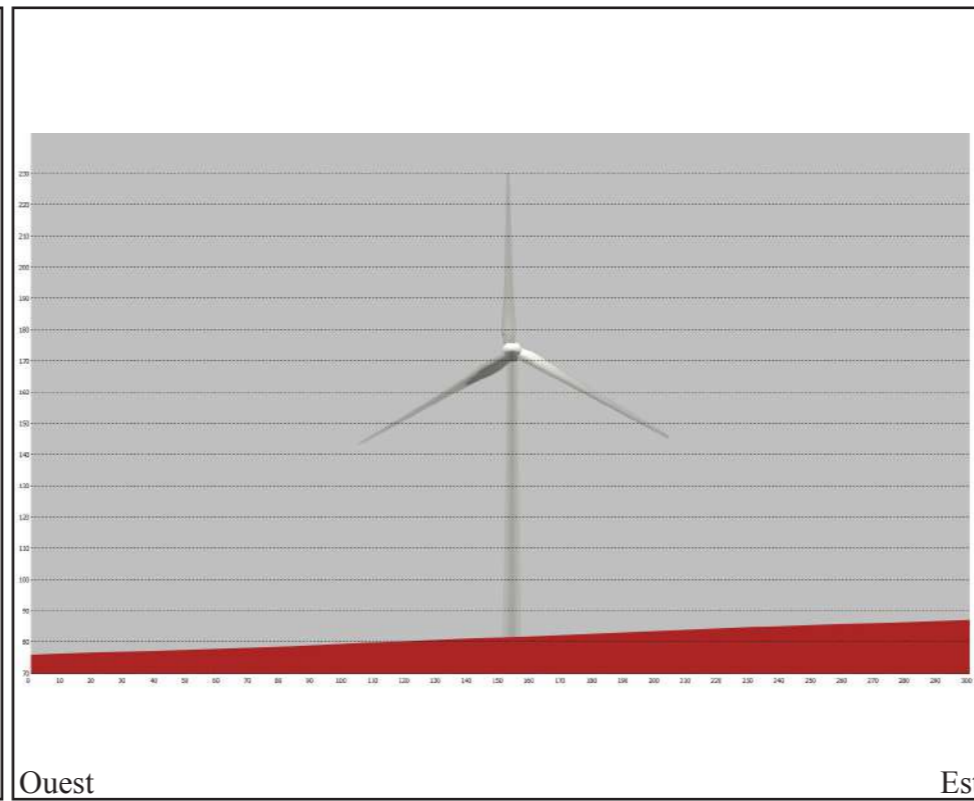
E 11



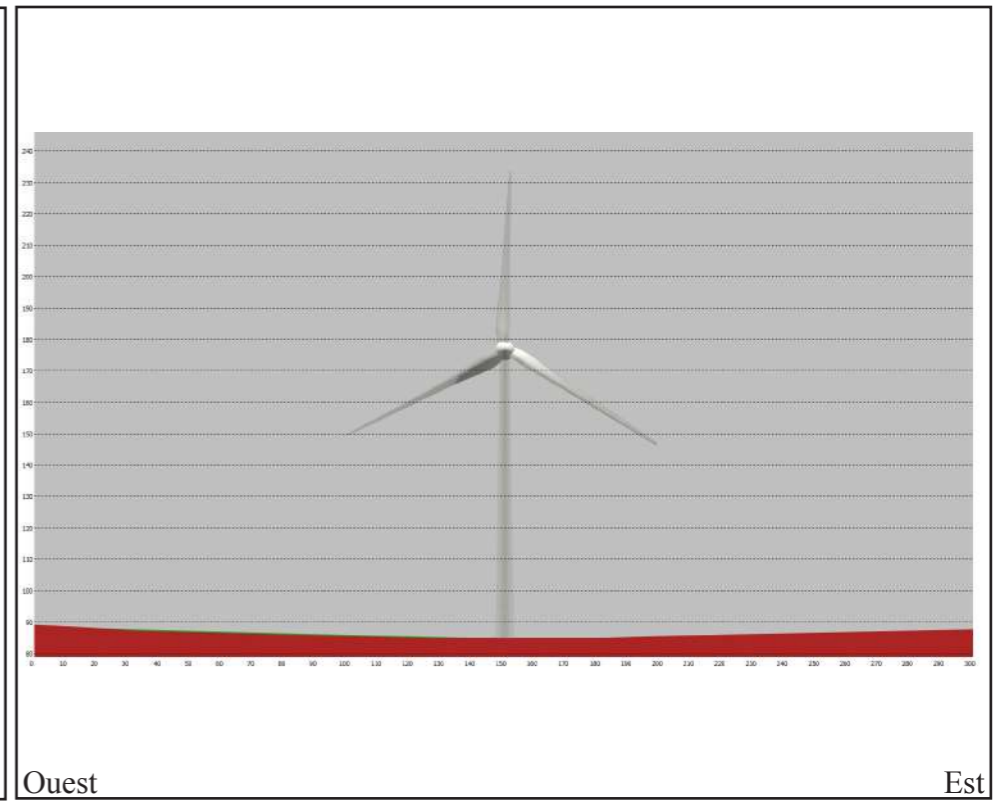
E 12



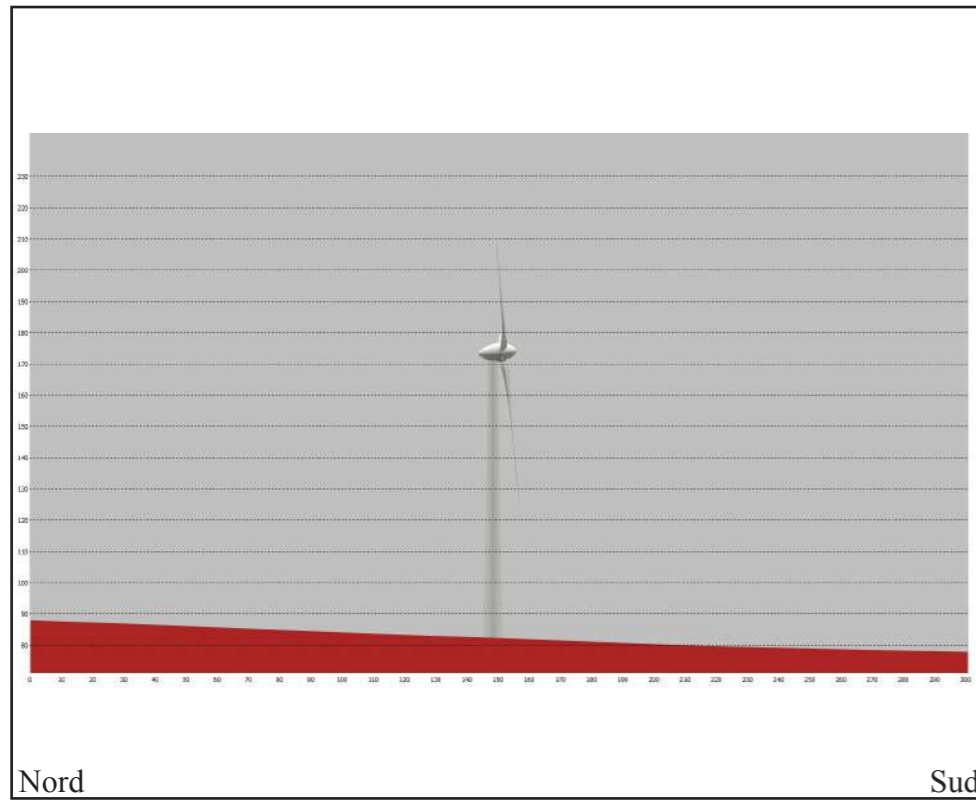
E 10



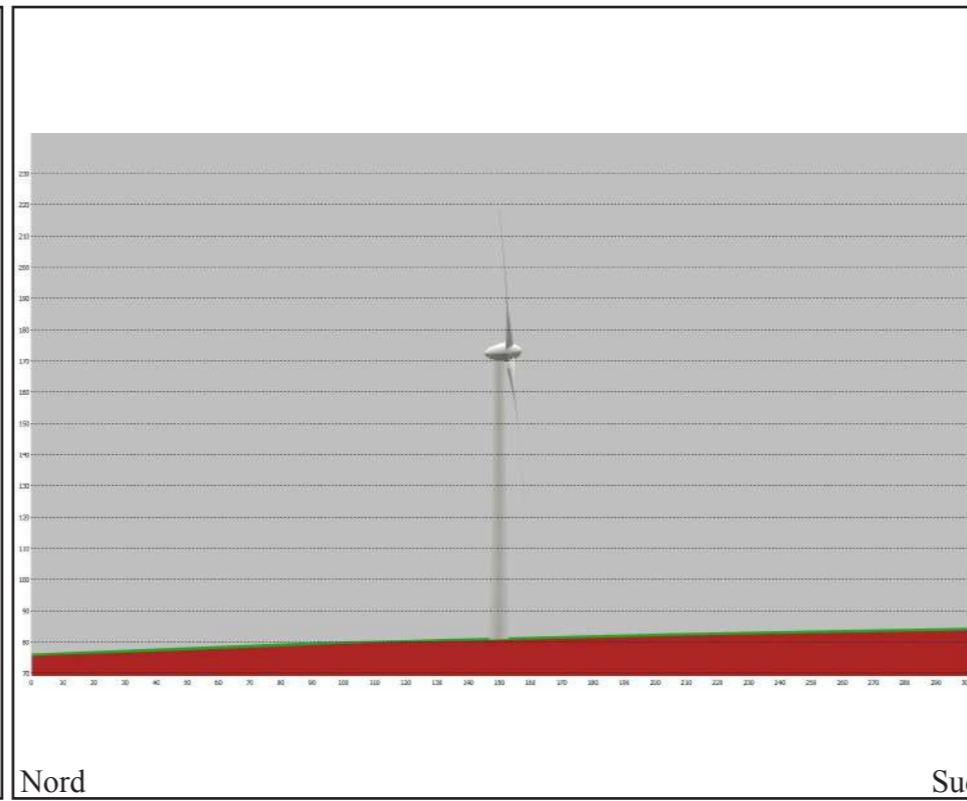
E 11



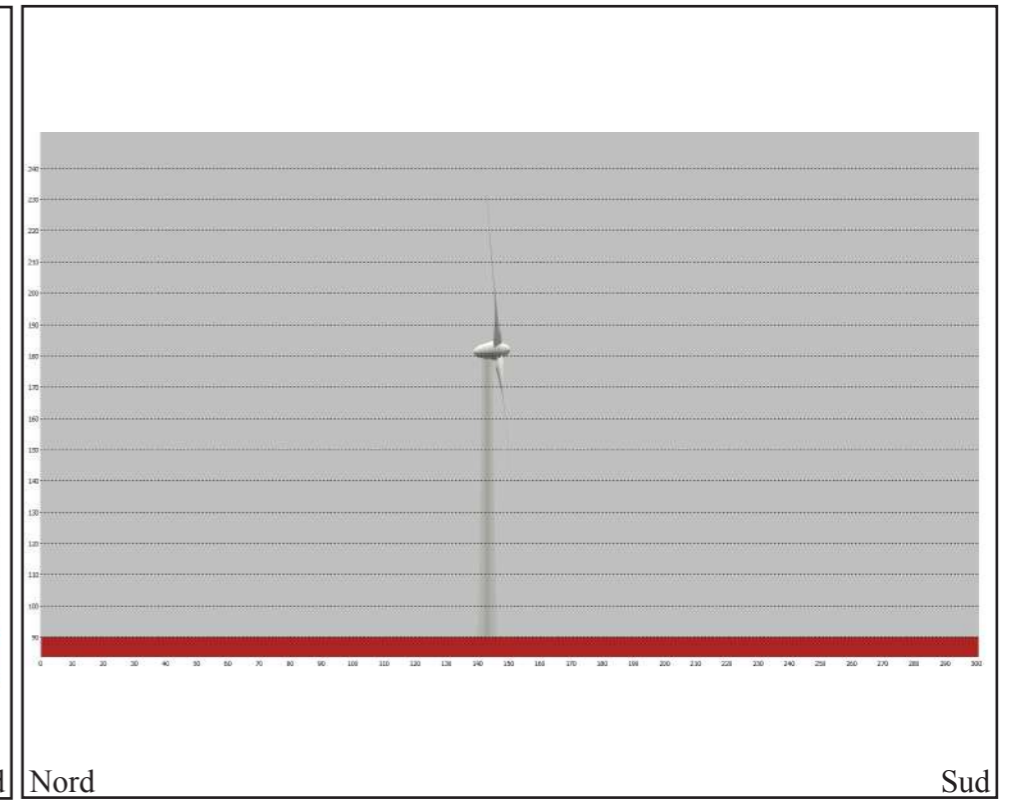
E 12



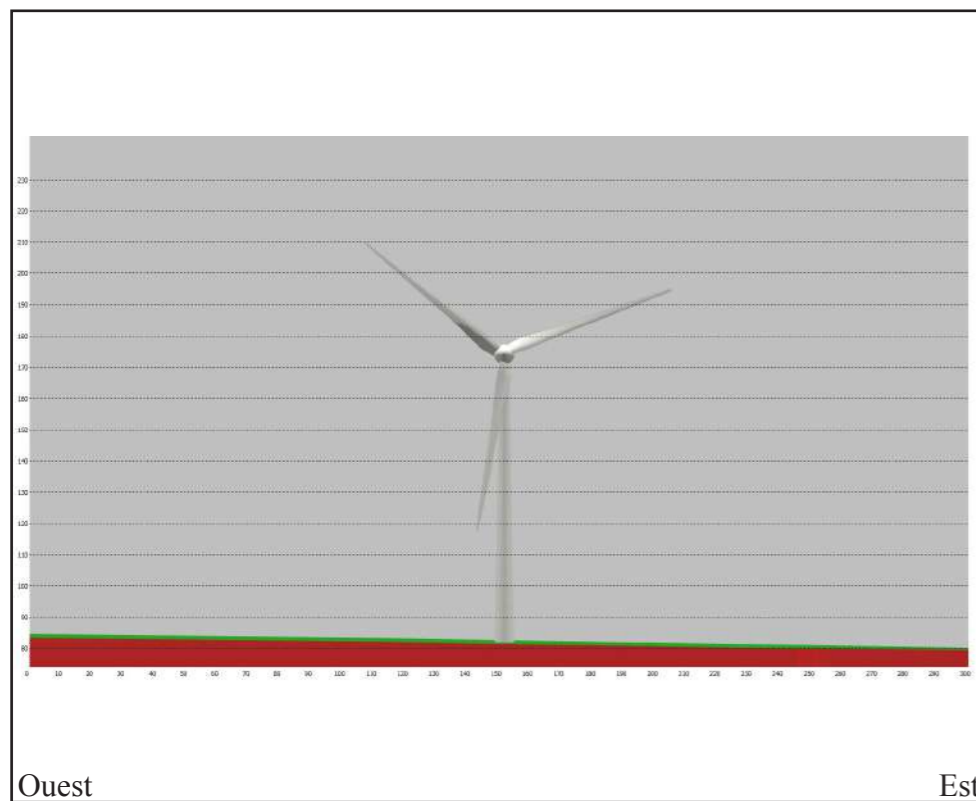
E 13



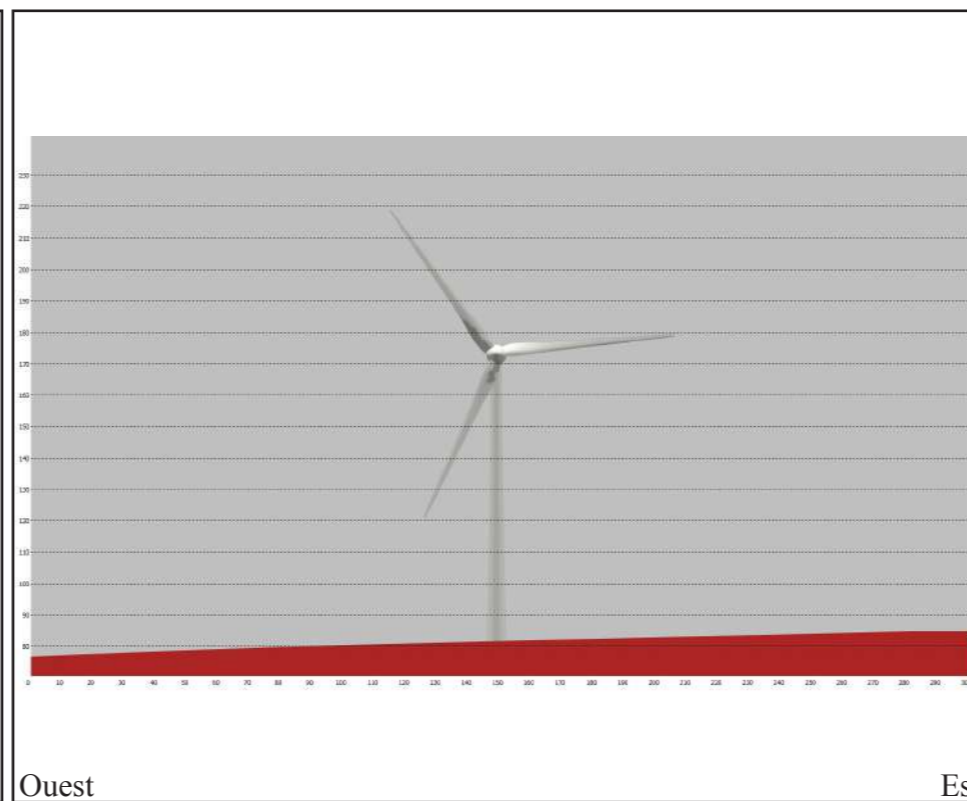
E 14



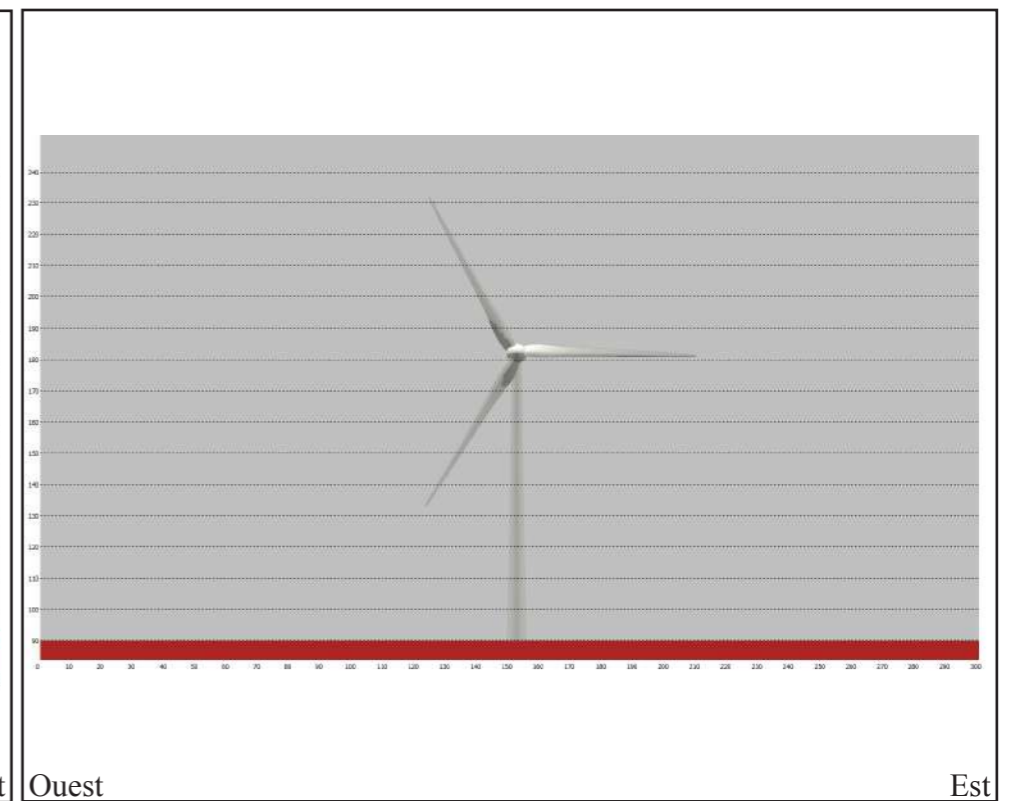
E 15



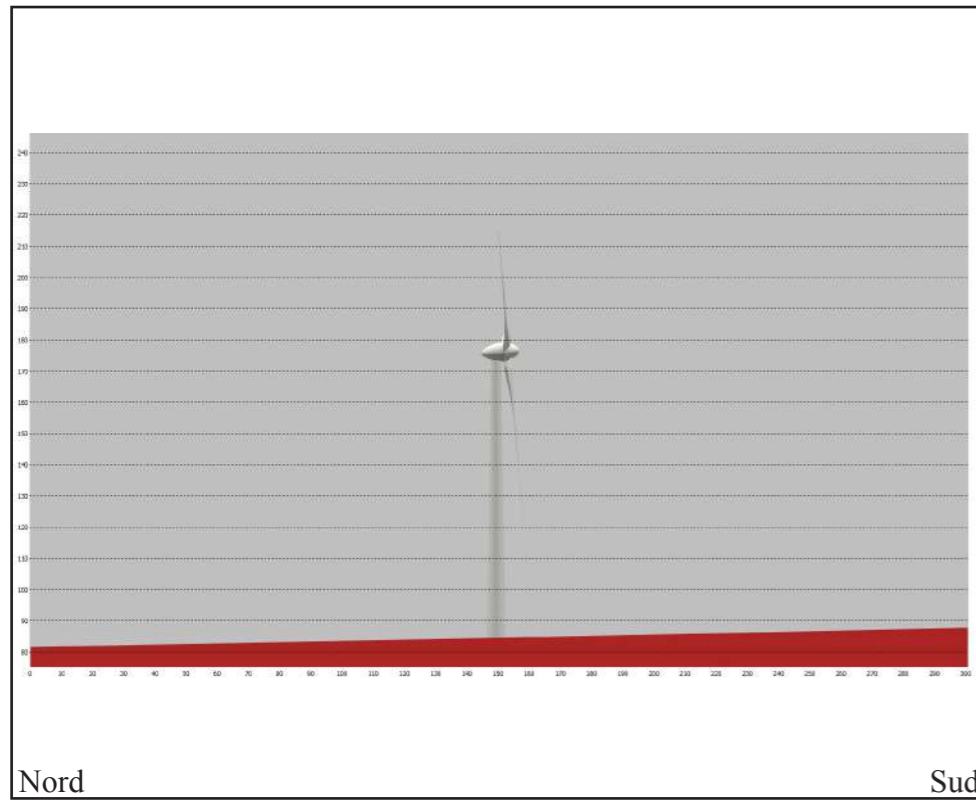
E 13



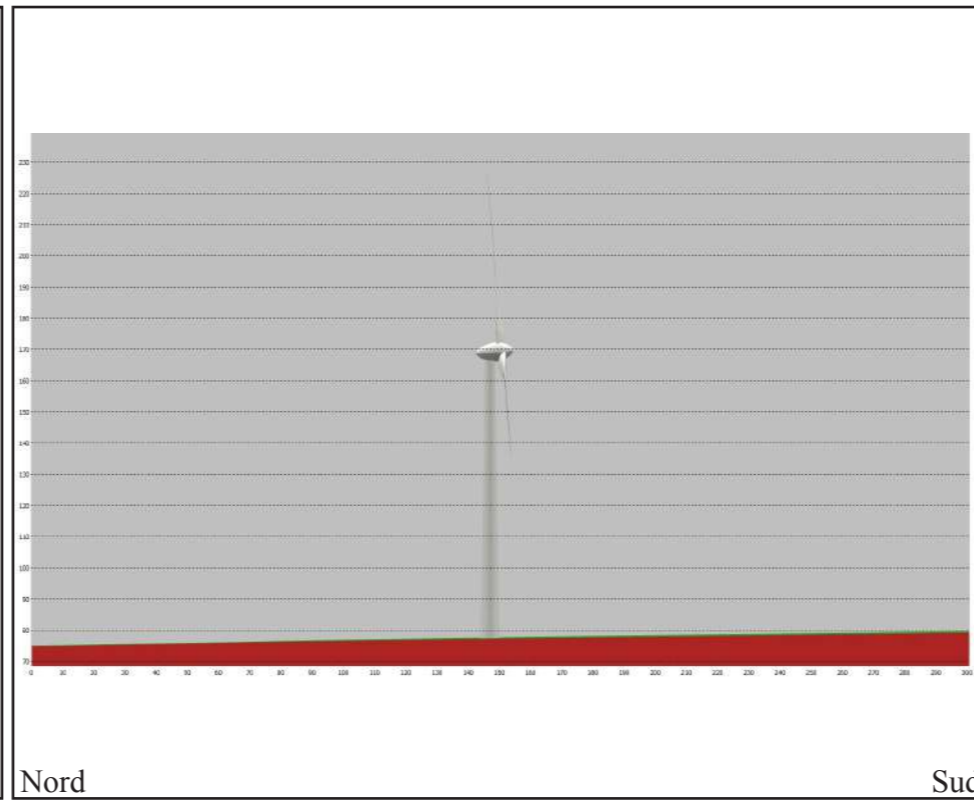
E 14



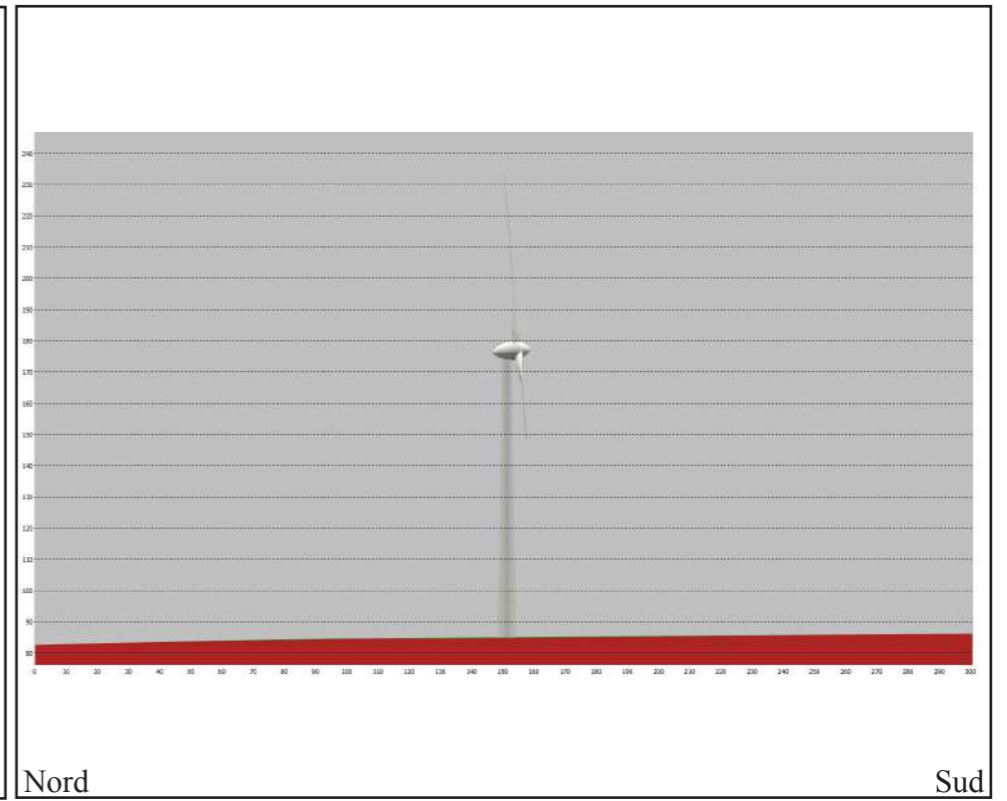
E 15



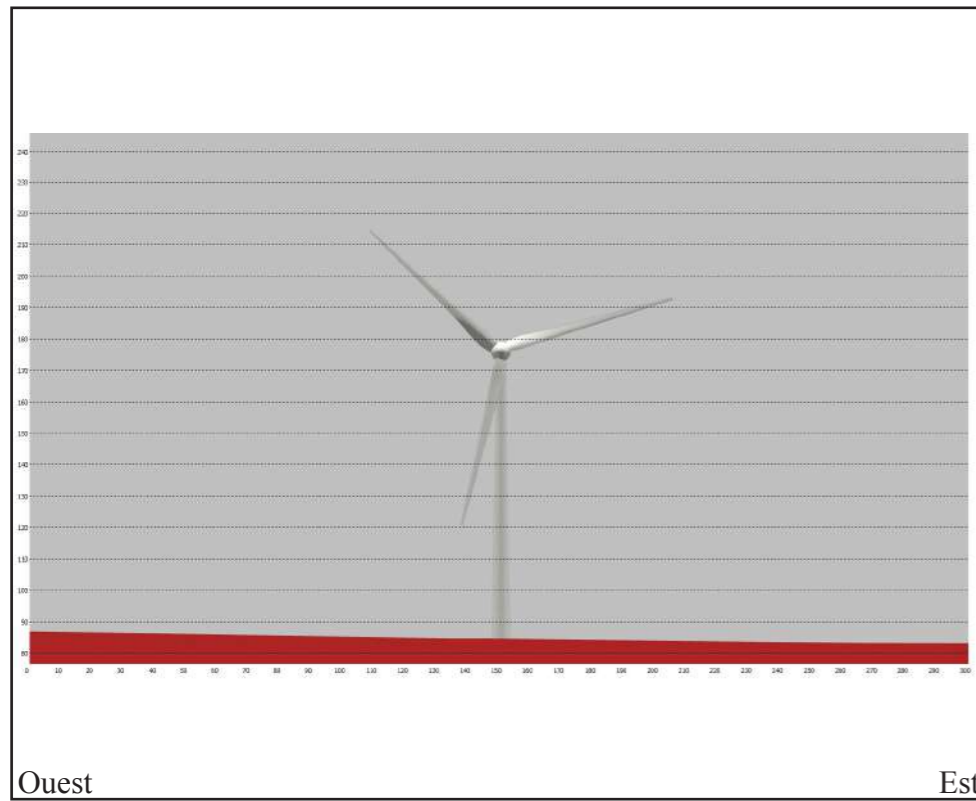
E 16



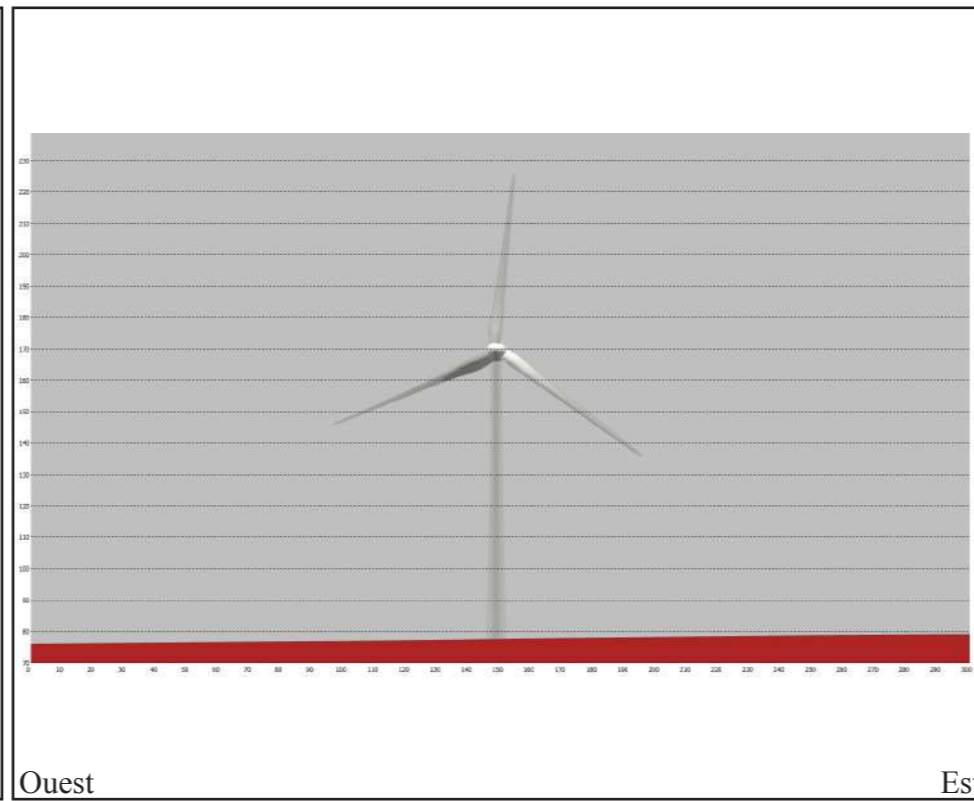
E 17



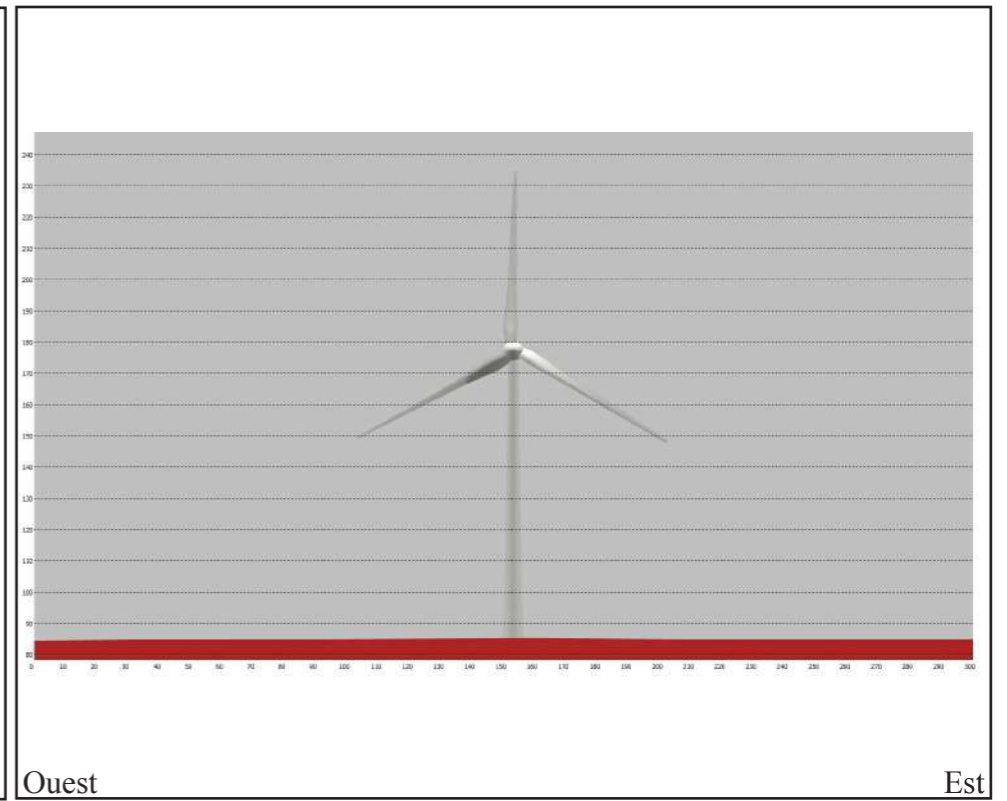
E 18



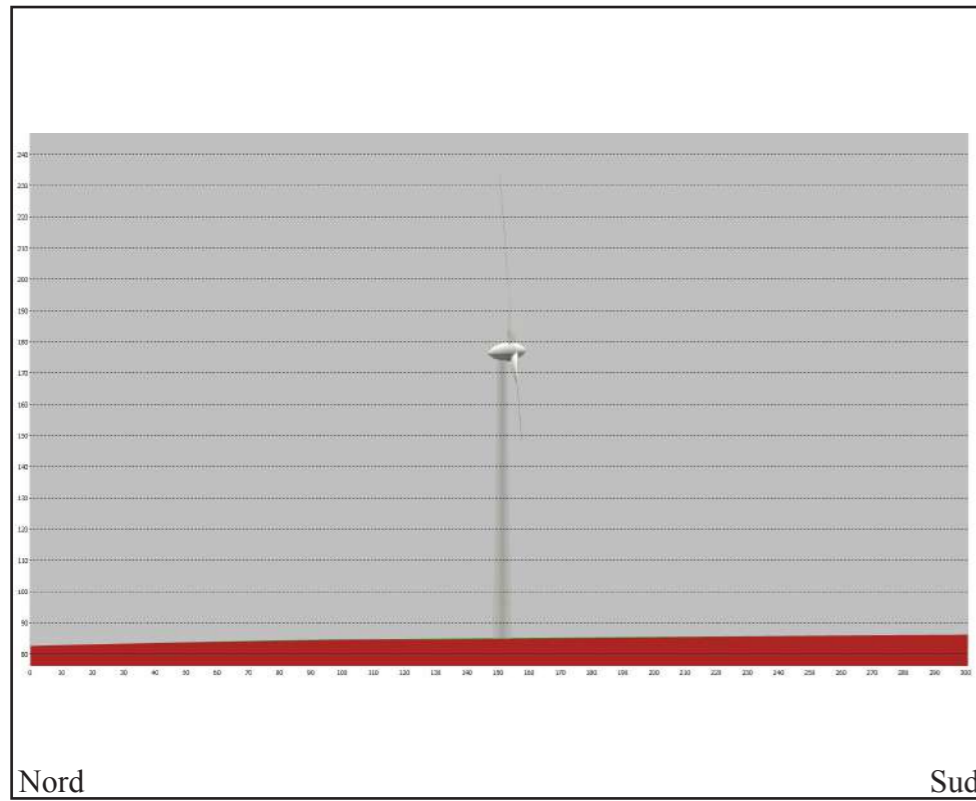
E 16



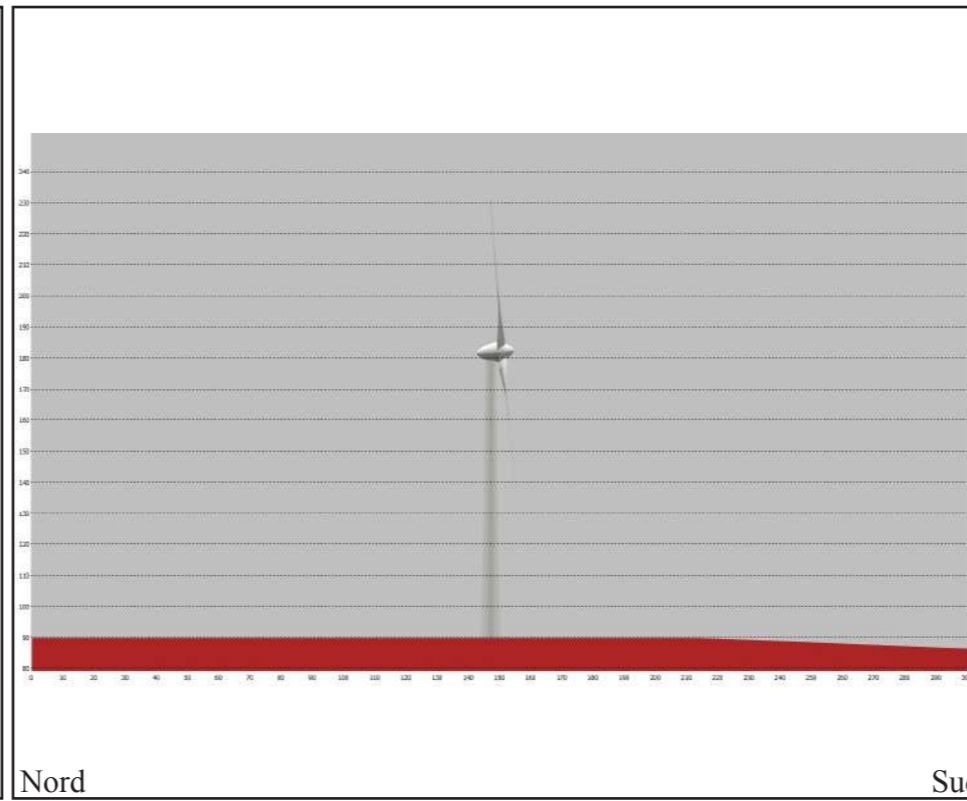
E 17



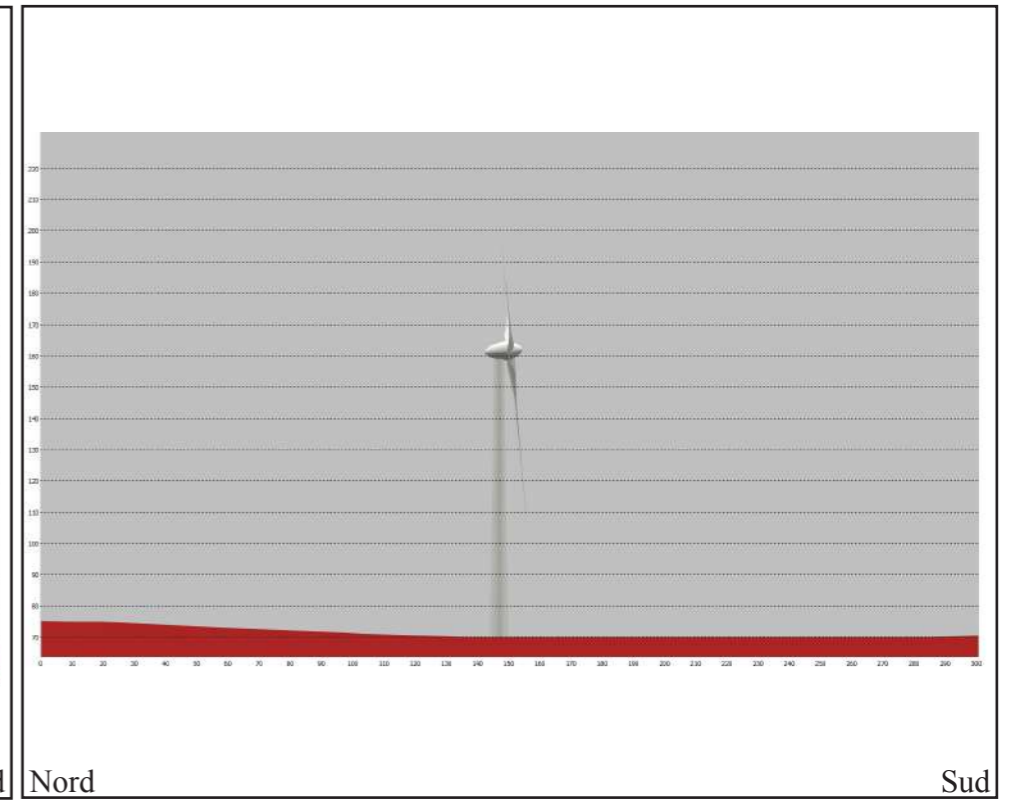
E 18



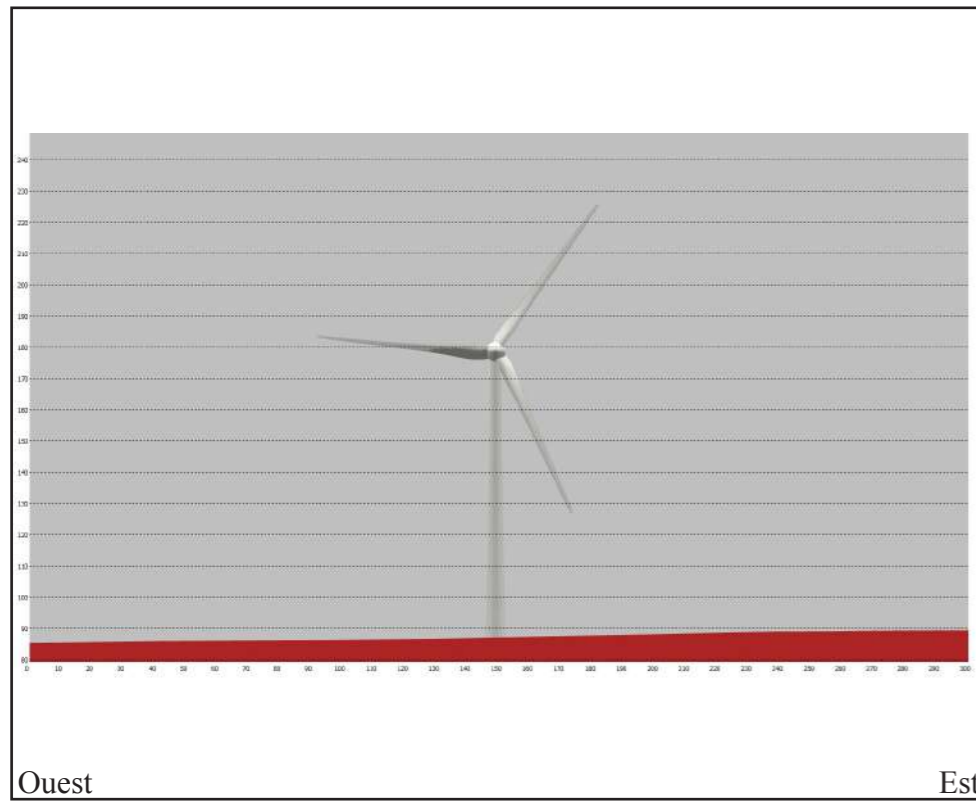
E 19



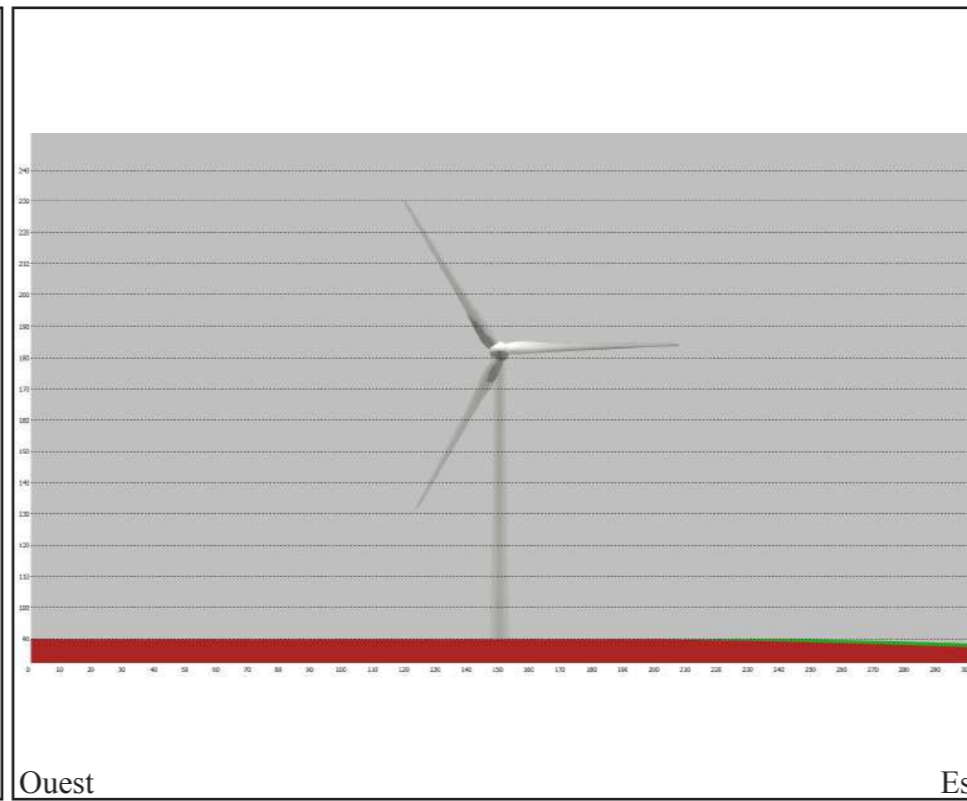
E 20



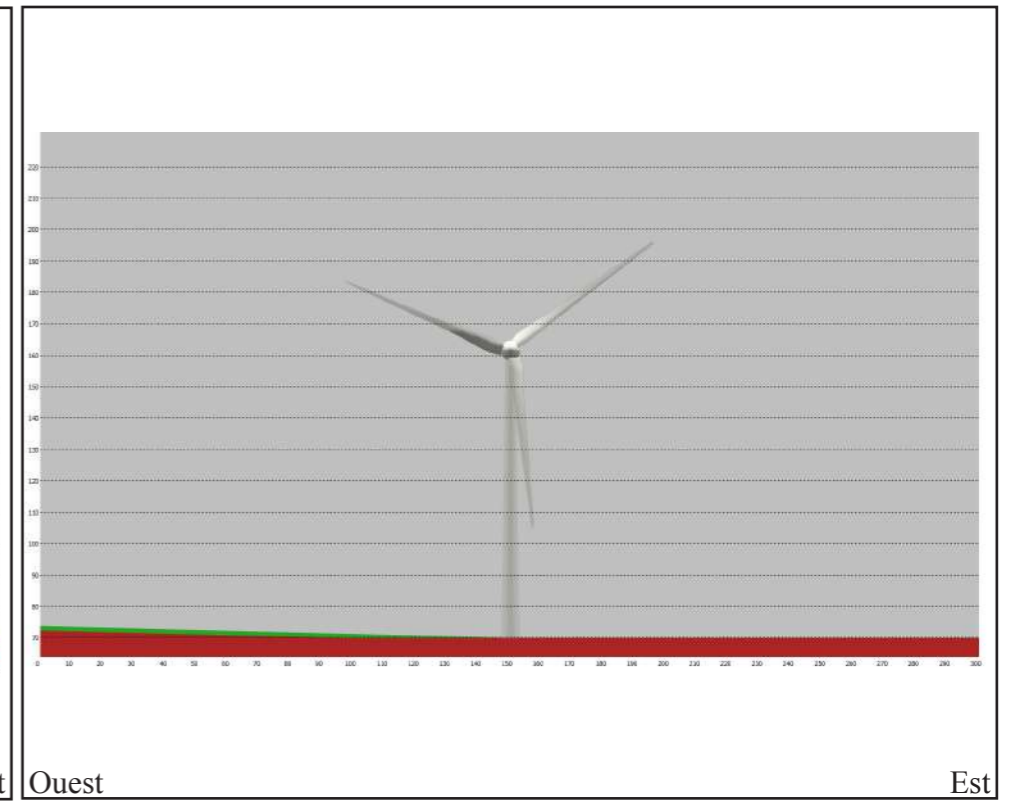
E 21



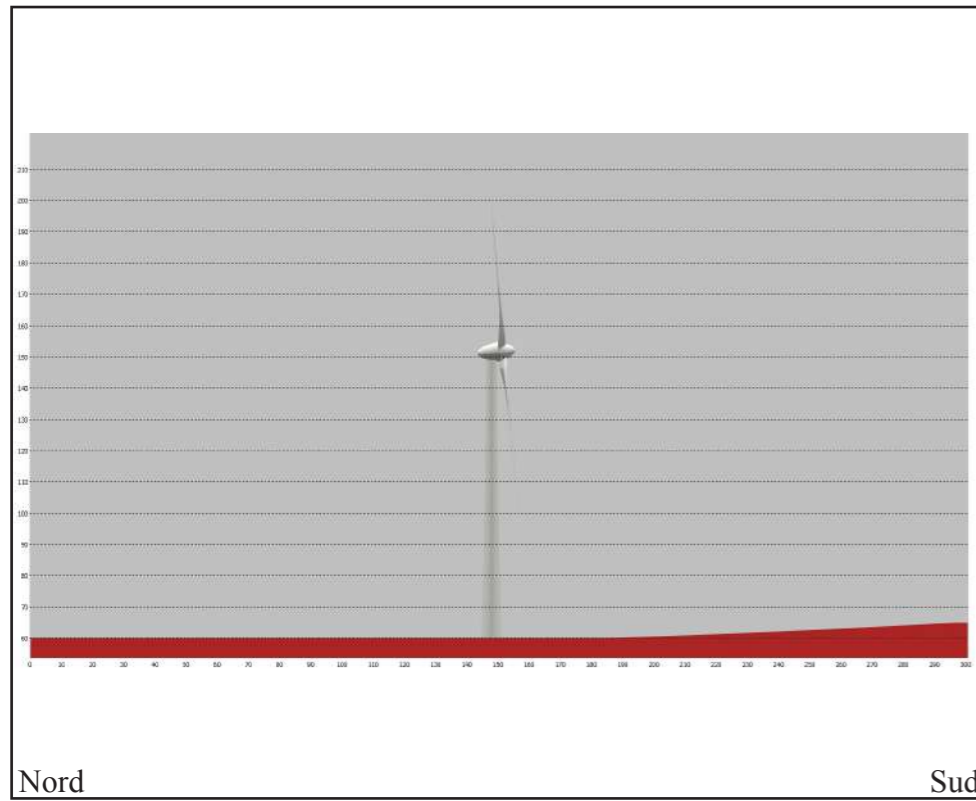
E 19



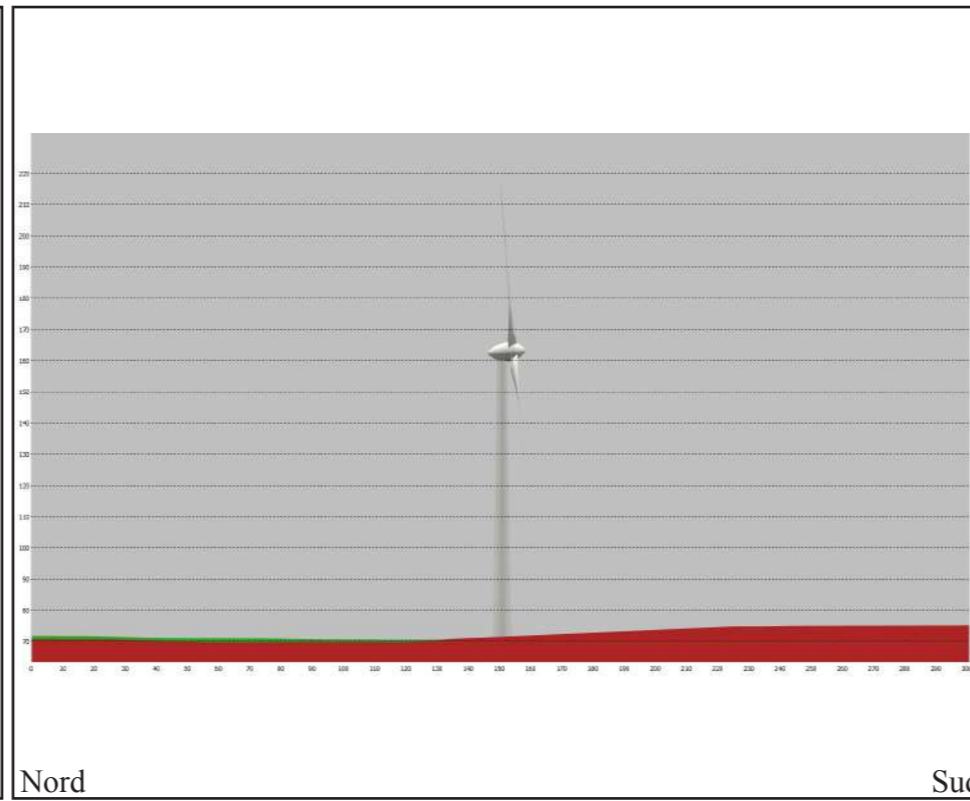
E 20



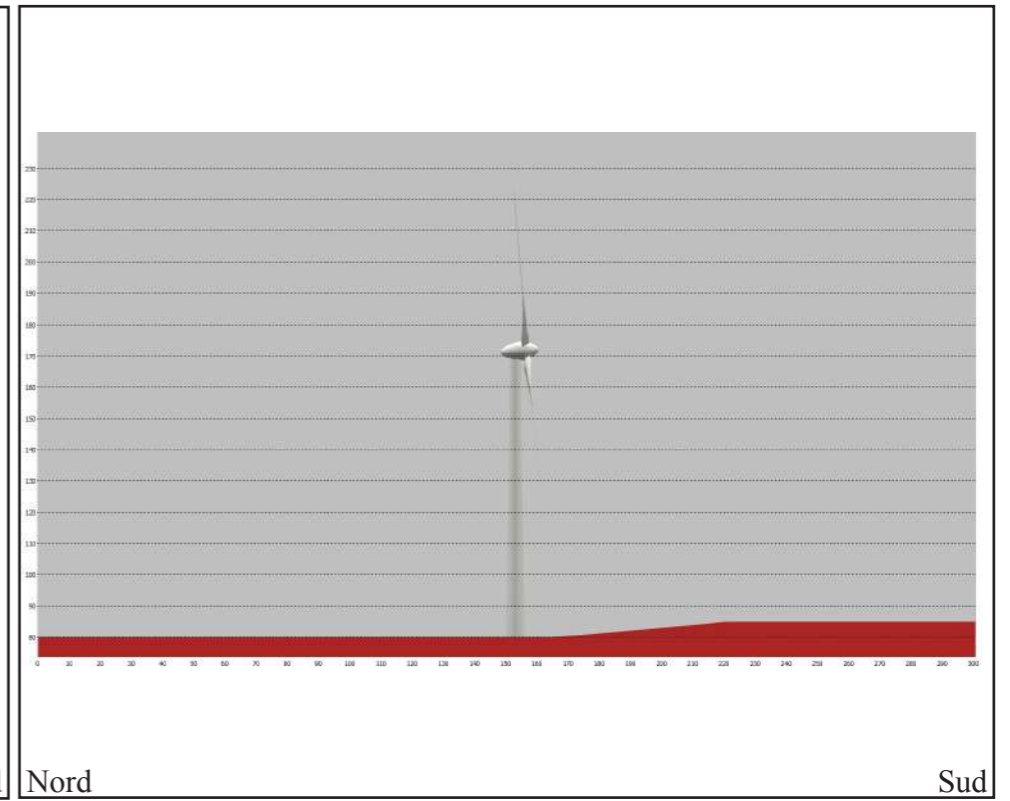
E 21



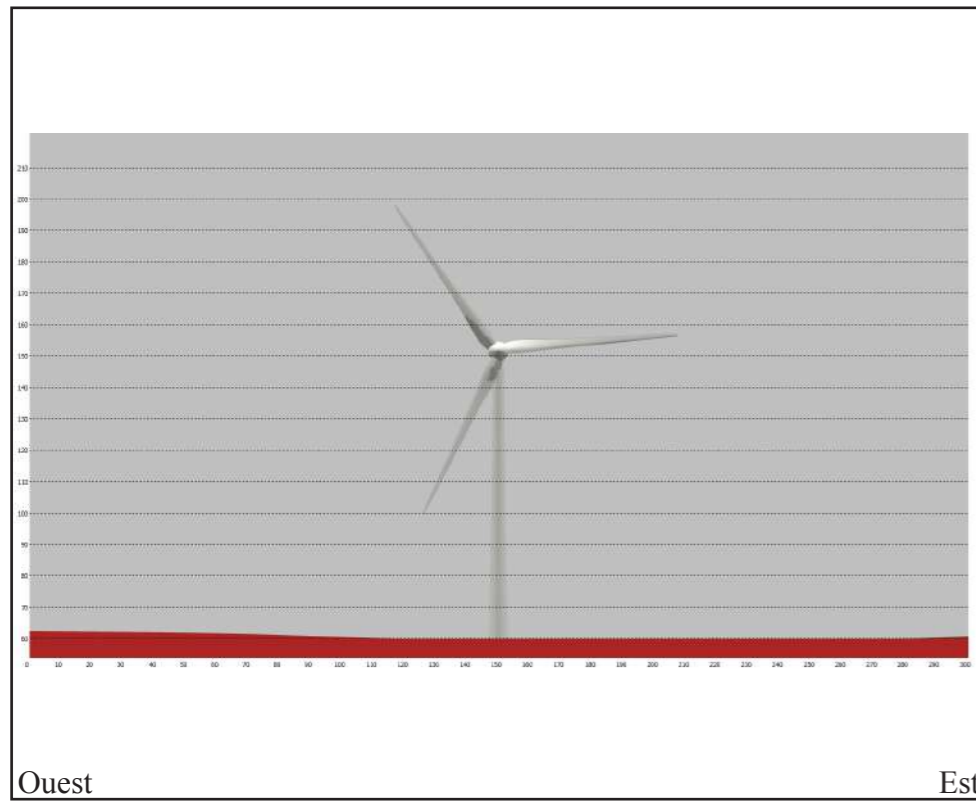
E 22



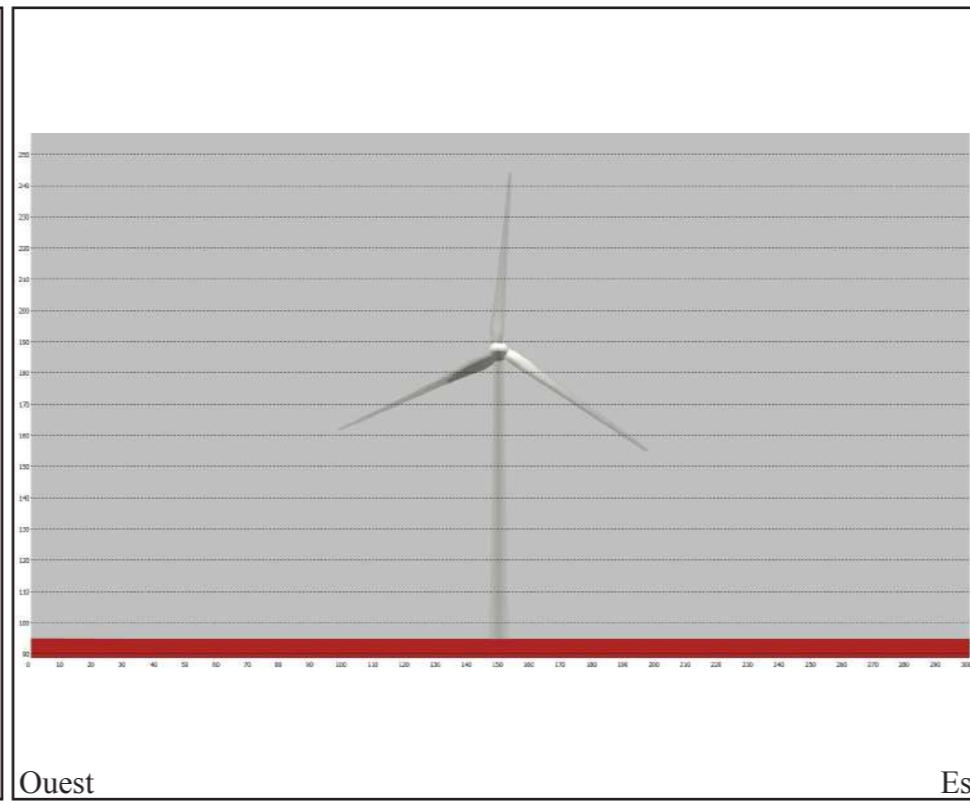
E 23



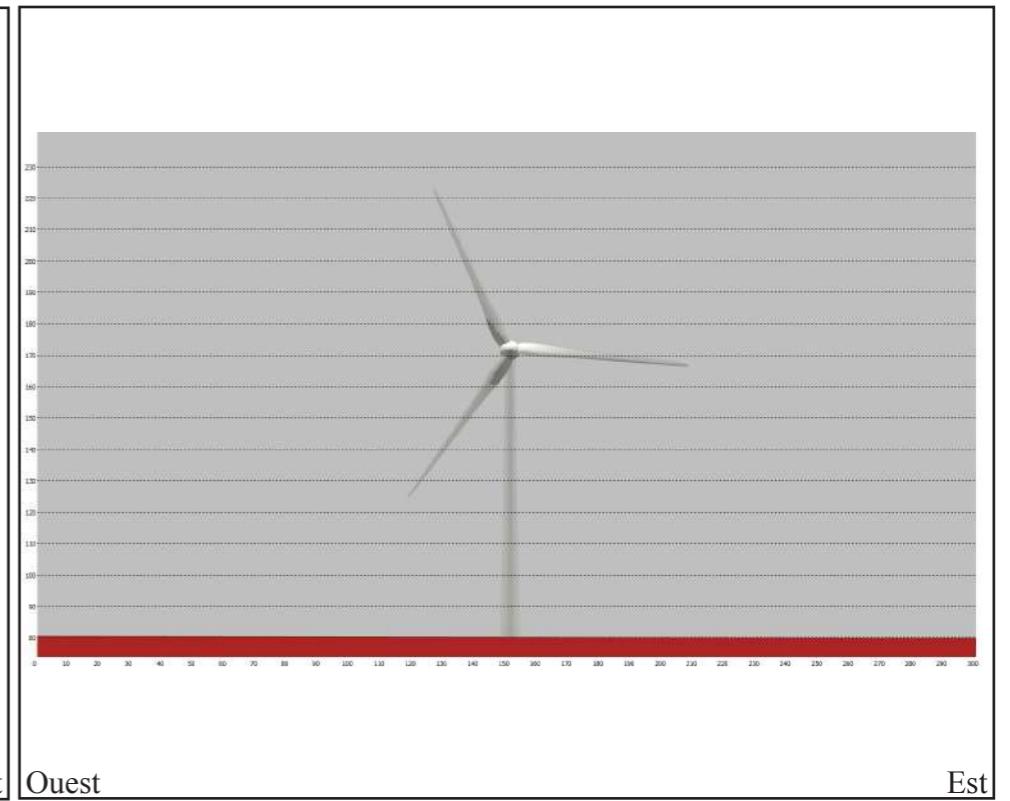
E 24



E 22



E 23



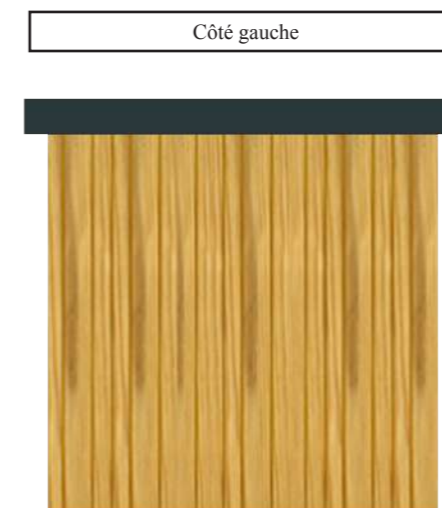
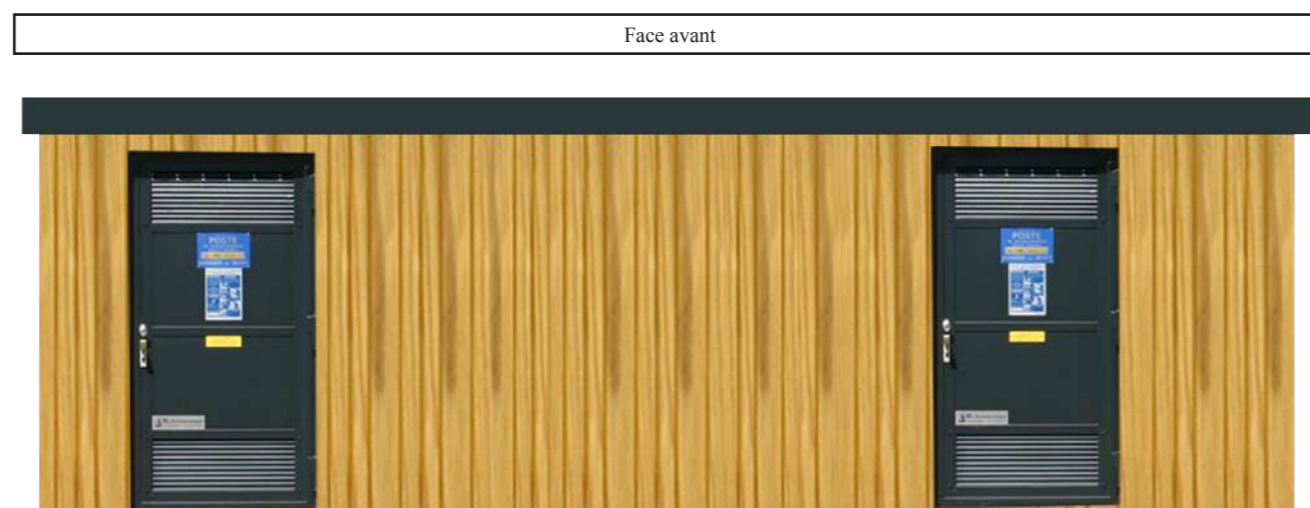
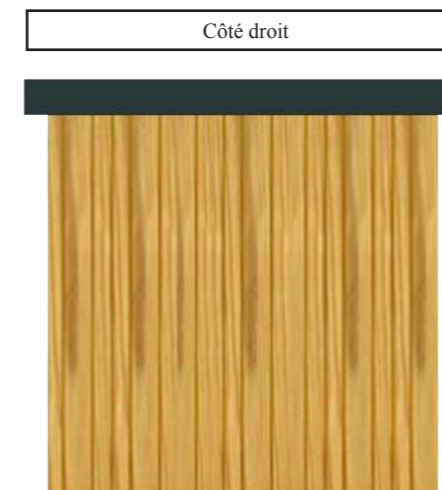
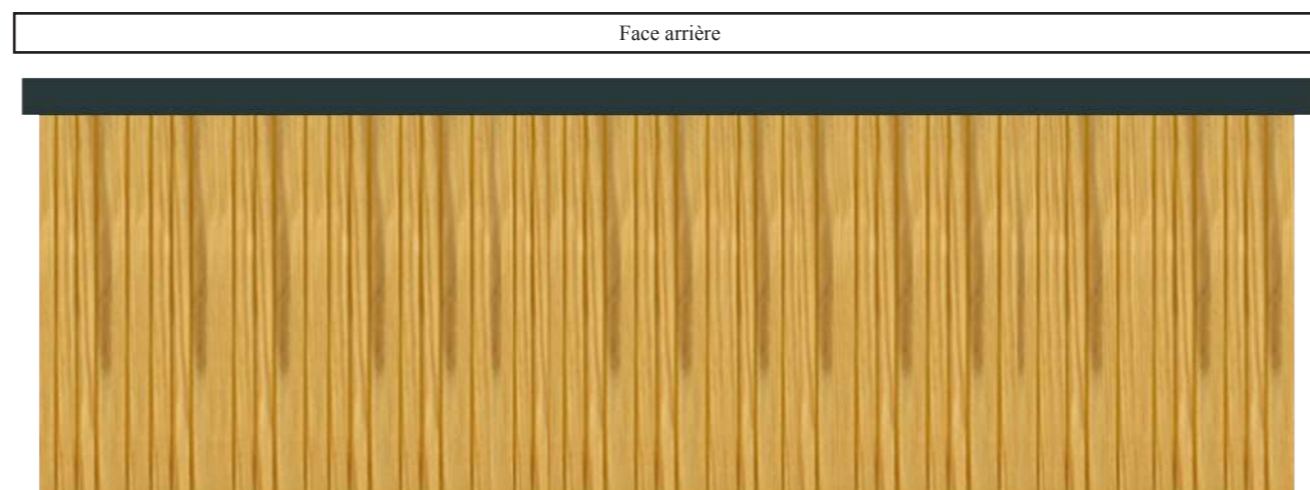
E 24



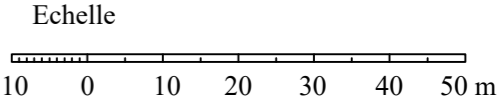
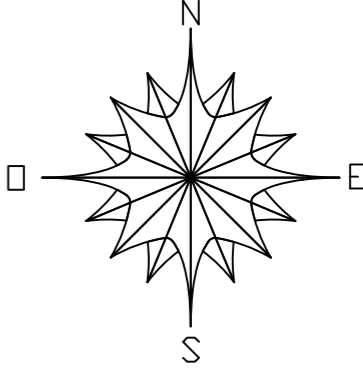
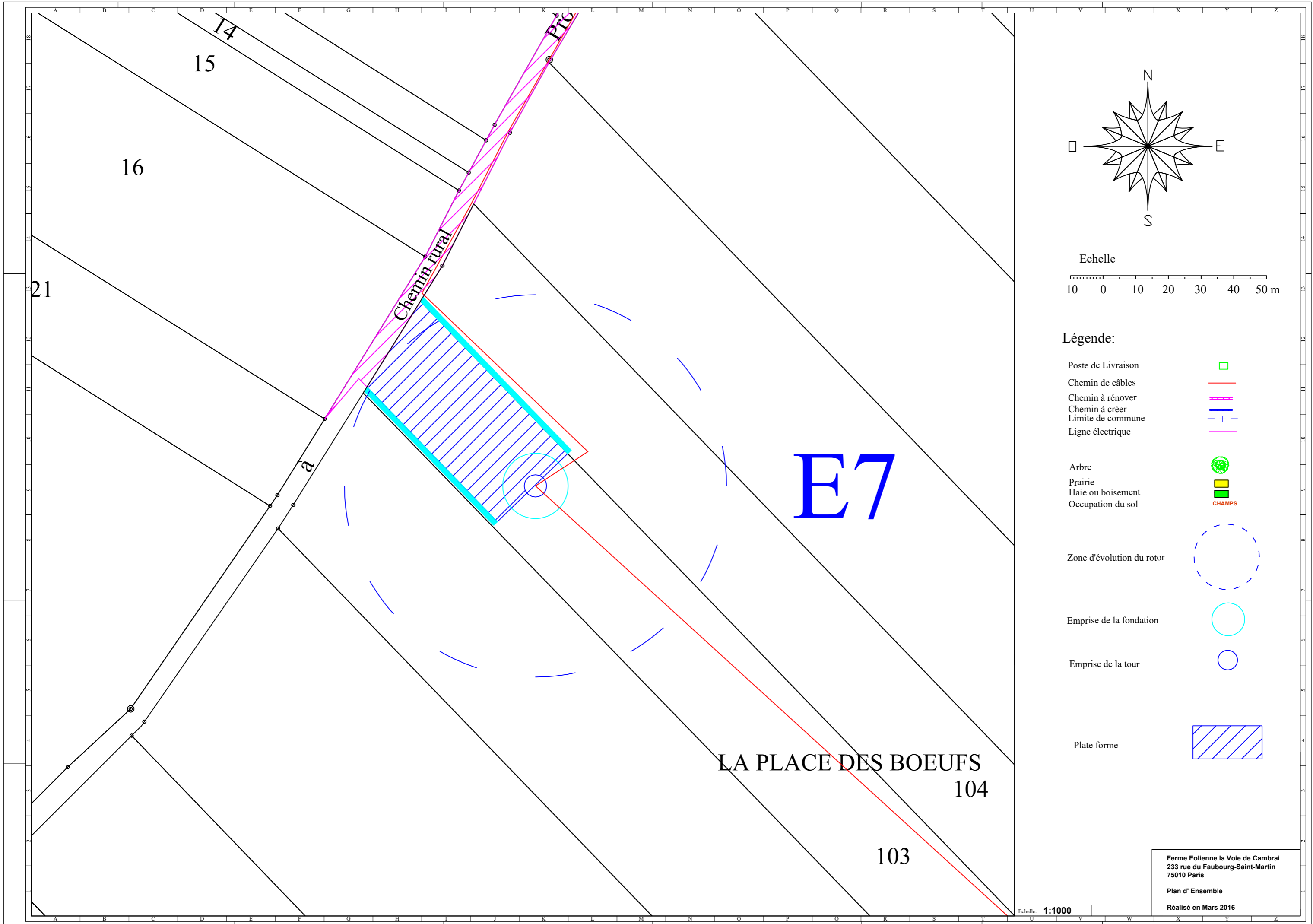








ANNEXE 3



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

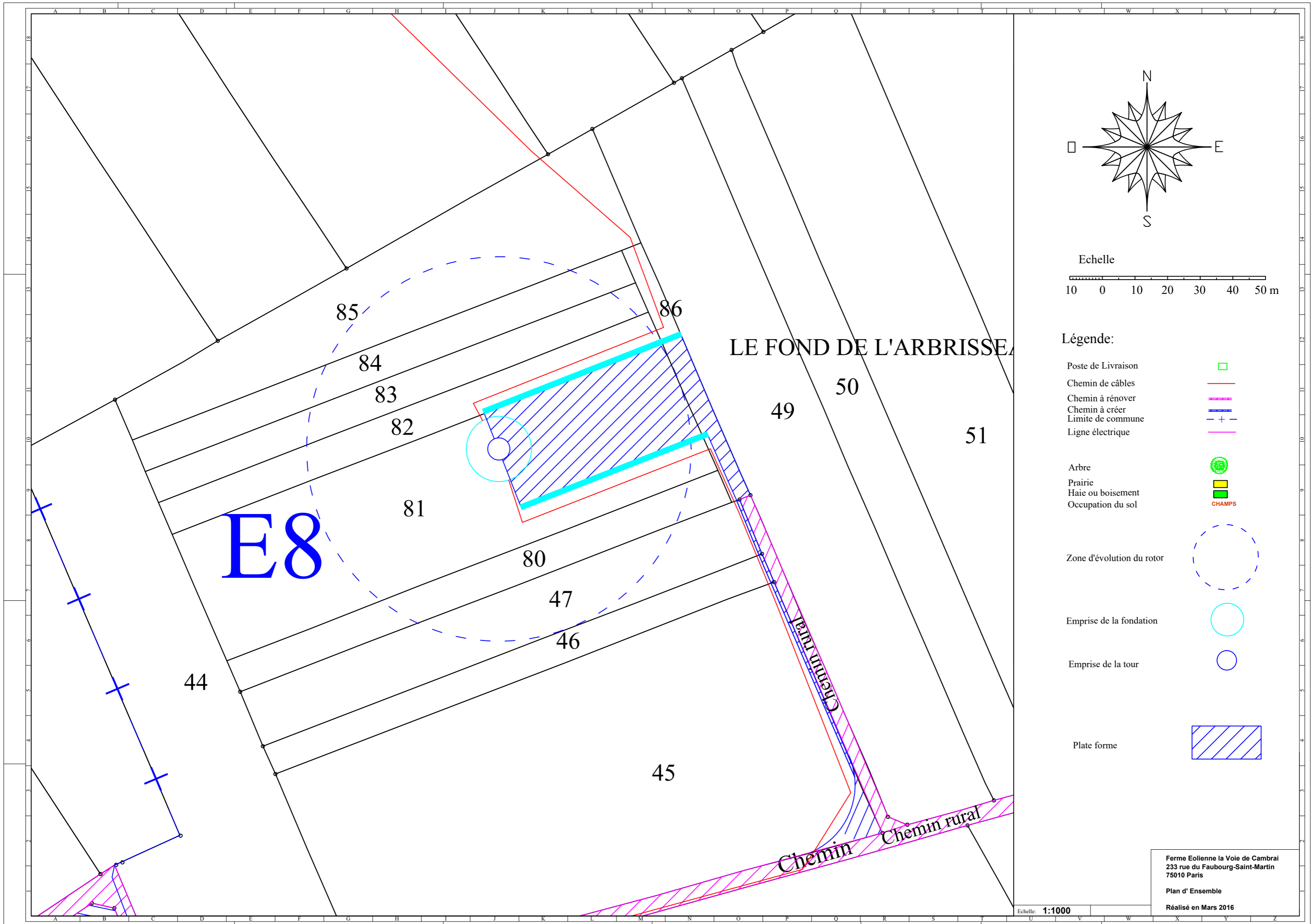
- Plate forme

LA PLACE DES BOEUFs
104

103

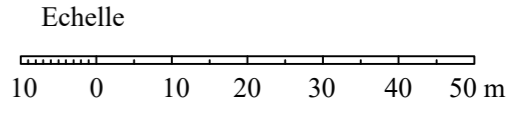
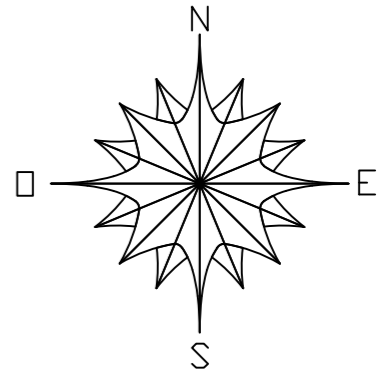
Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris
Plan d' Ensemble
Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



E8

LE FOND DE L'ARBRISSEAU

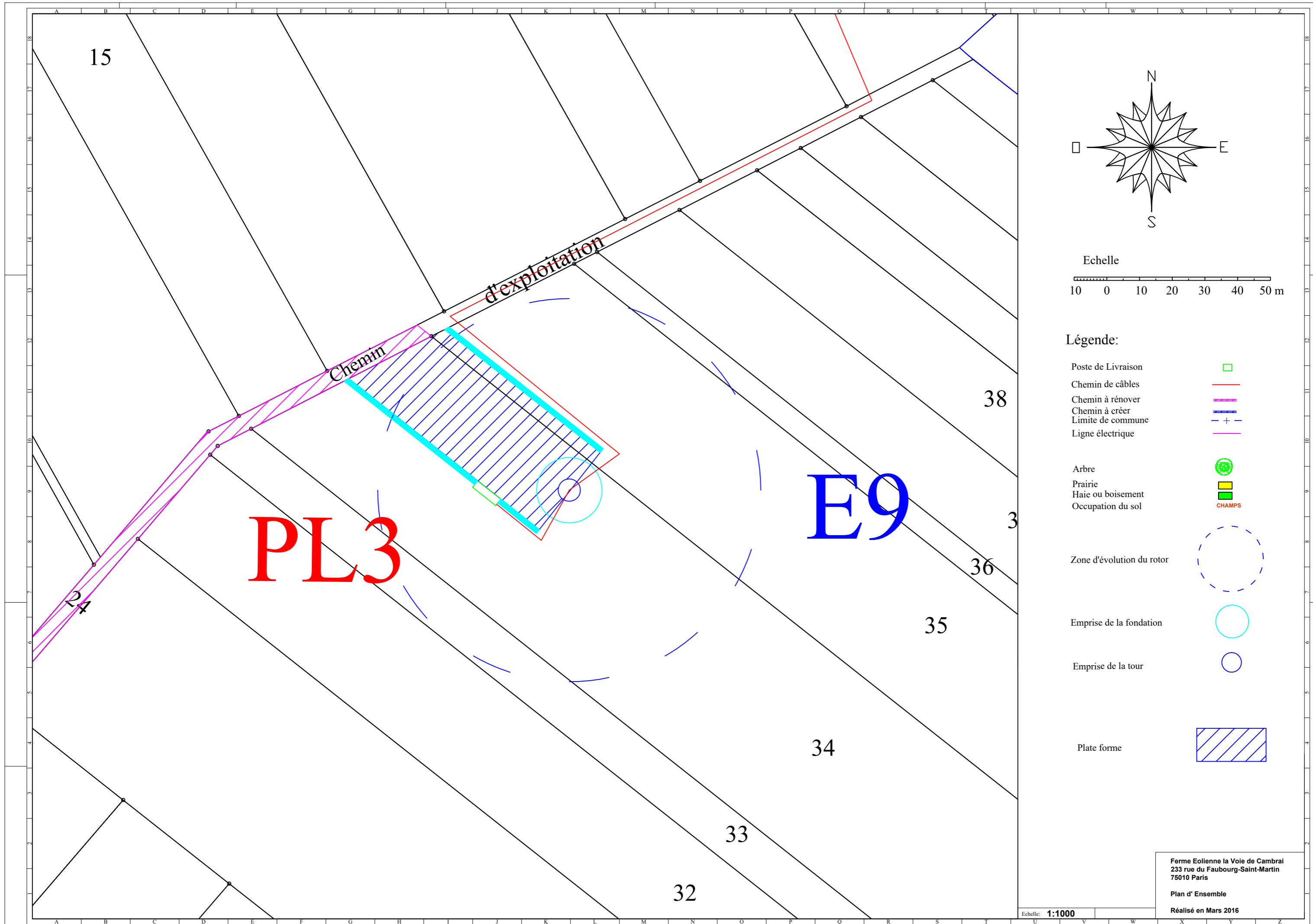


- Légende:**
- Poste de Livraison
 - Chemin de câbles
 - Chemin à rénover
 - Chemin à créer
 - Limite de commune
 - Ligne électrique
 - Arbre
 - Prairie
 - Haie ou boisement
 - Occupation du sol
 - Zone d'évolution du rotor
 - Emprise de la fondation
 - Emprise de la tour
 - Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d' Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



15

Chemin

d'exploitation

PL3

E9

24

38

3

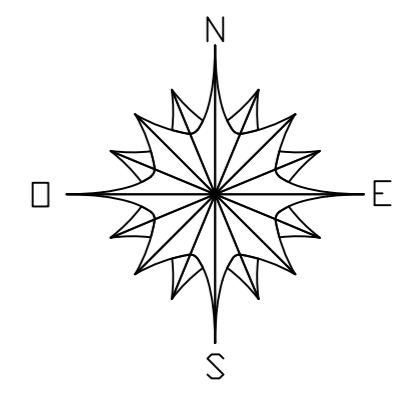
36

35

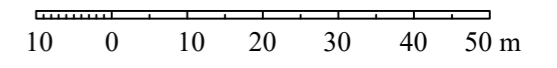
34

33

32



Echelle



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

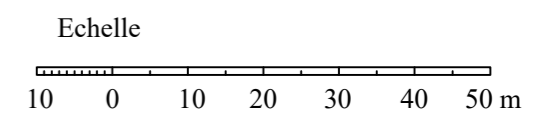
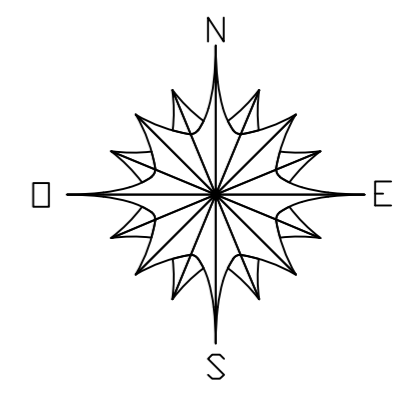
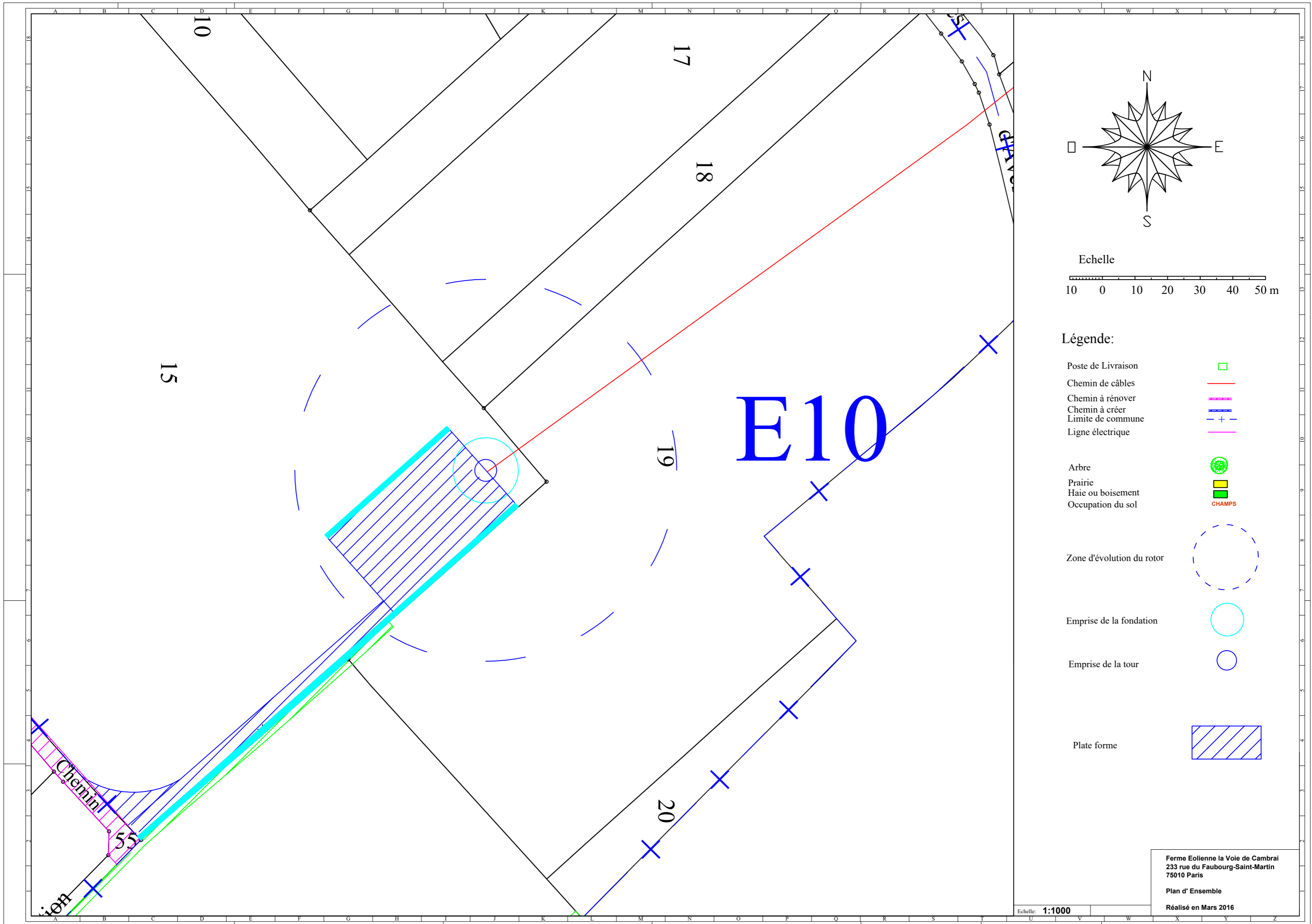
- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Plan d'Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000

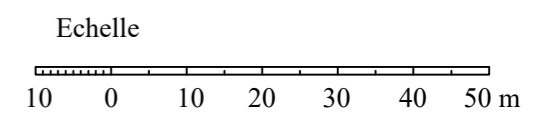
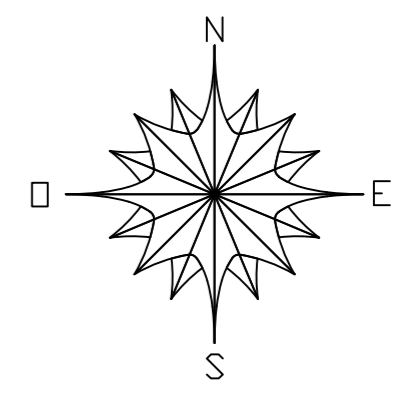
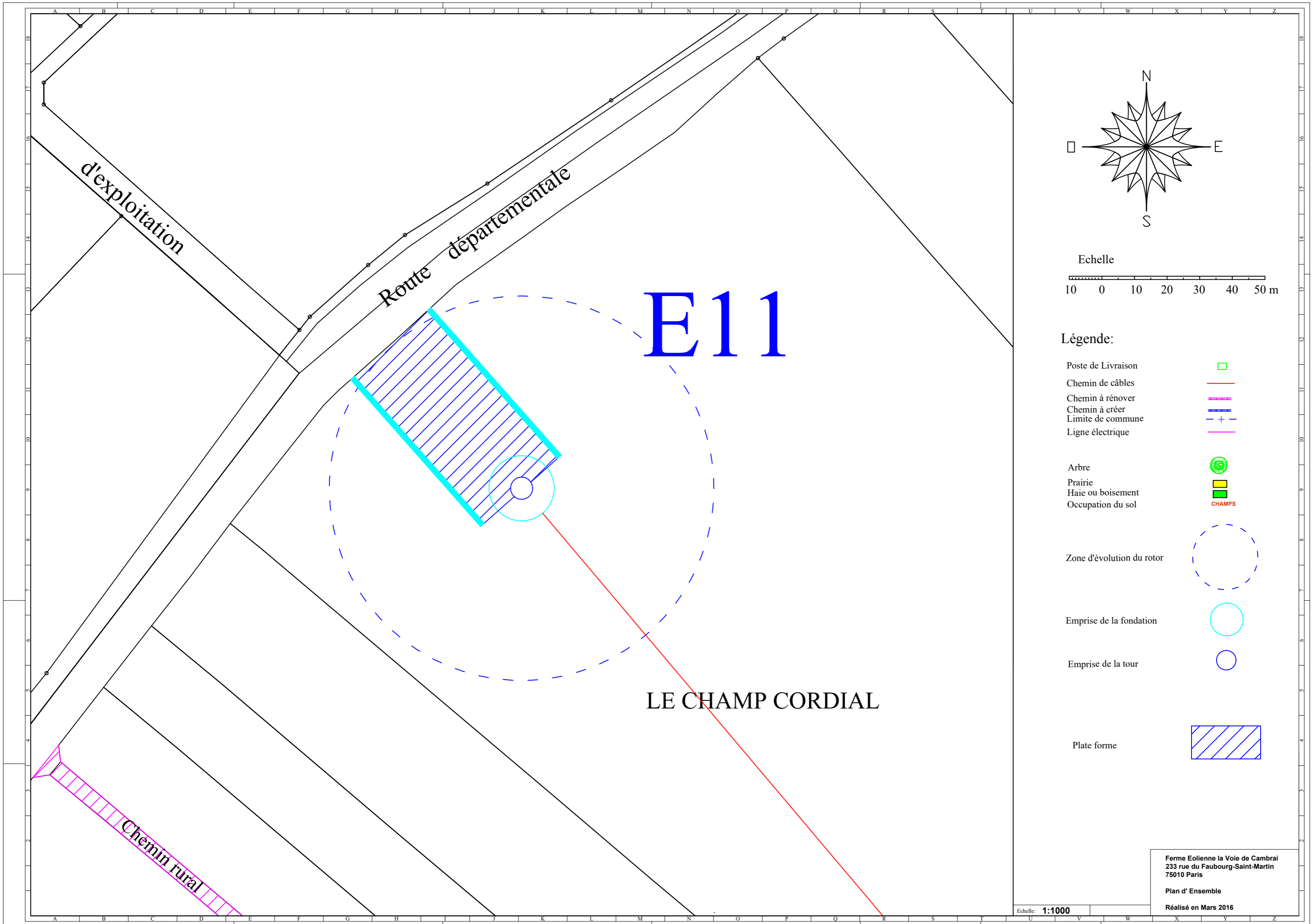


Légende:

Poste de Livraison	
Chemin de câbles	
Chemin à rénover	
Chemin à créer	
Limite de commune	
Ligne électrique	
Arbre	
Prairie	
Haie ou boisement	
Occupation du sol	
Zone d'évolution du rotor	
Emprise de la fondation	
Emprise de la tour	
Plate forme	

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris
 Plan d' Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

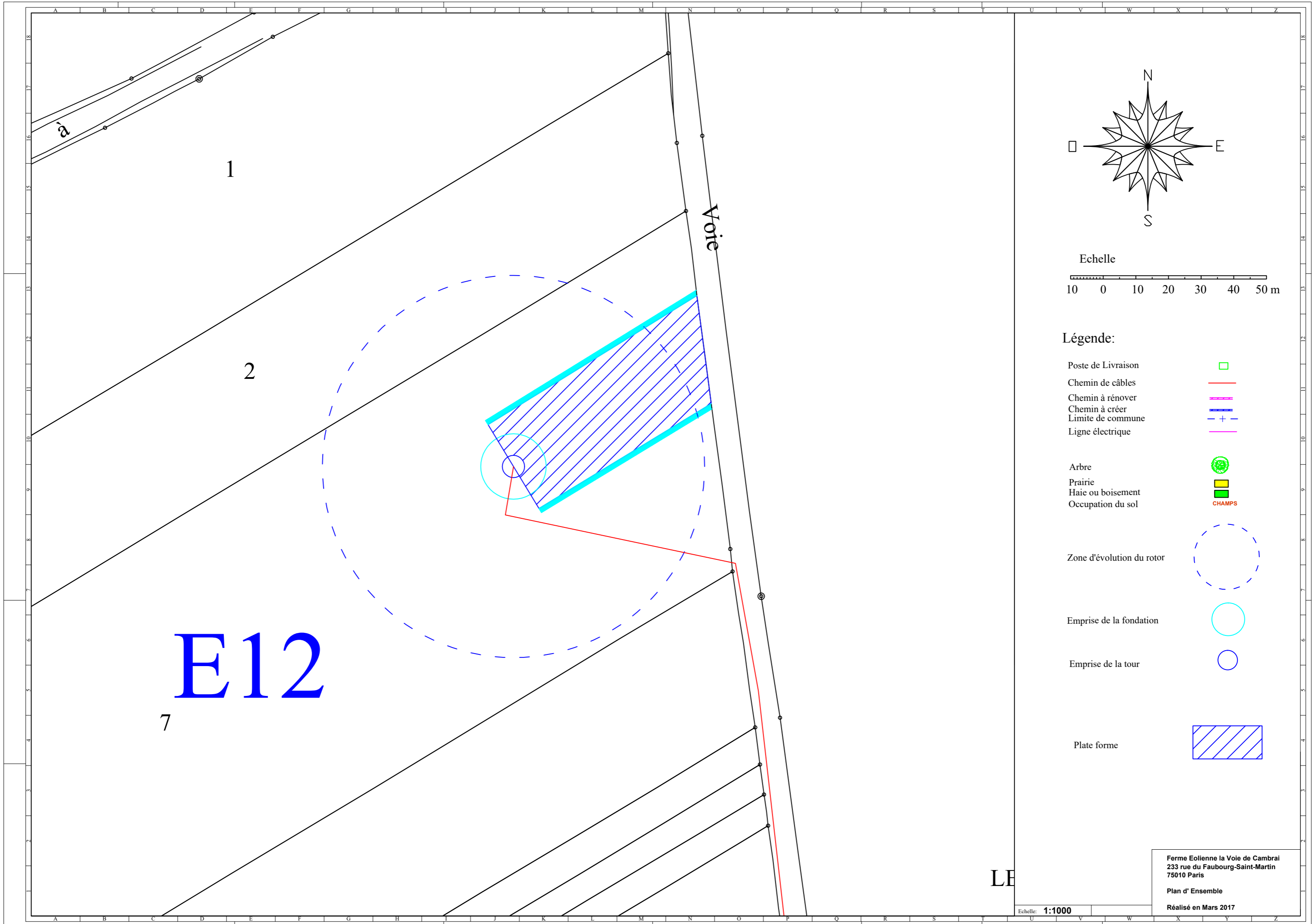
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d'Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: **1:1000**



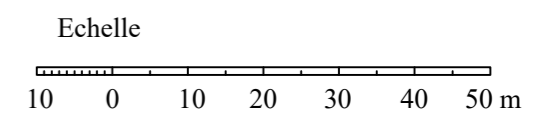
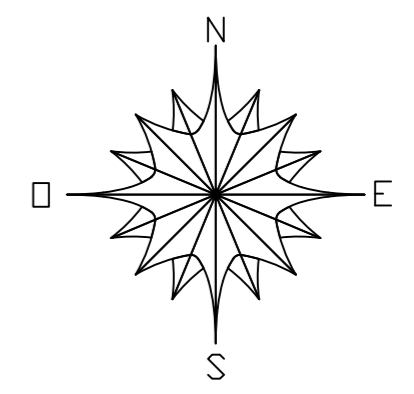
E12

7

Voie

1

2



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

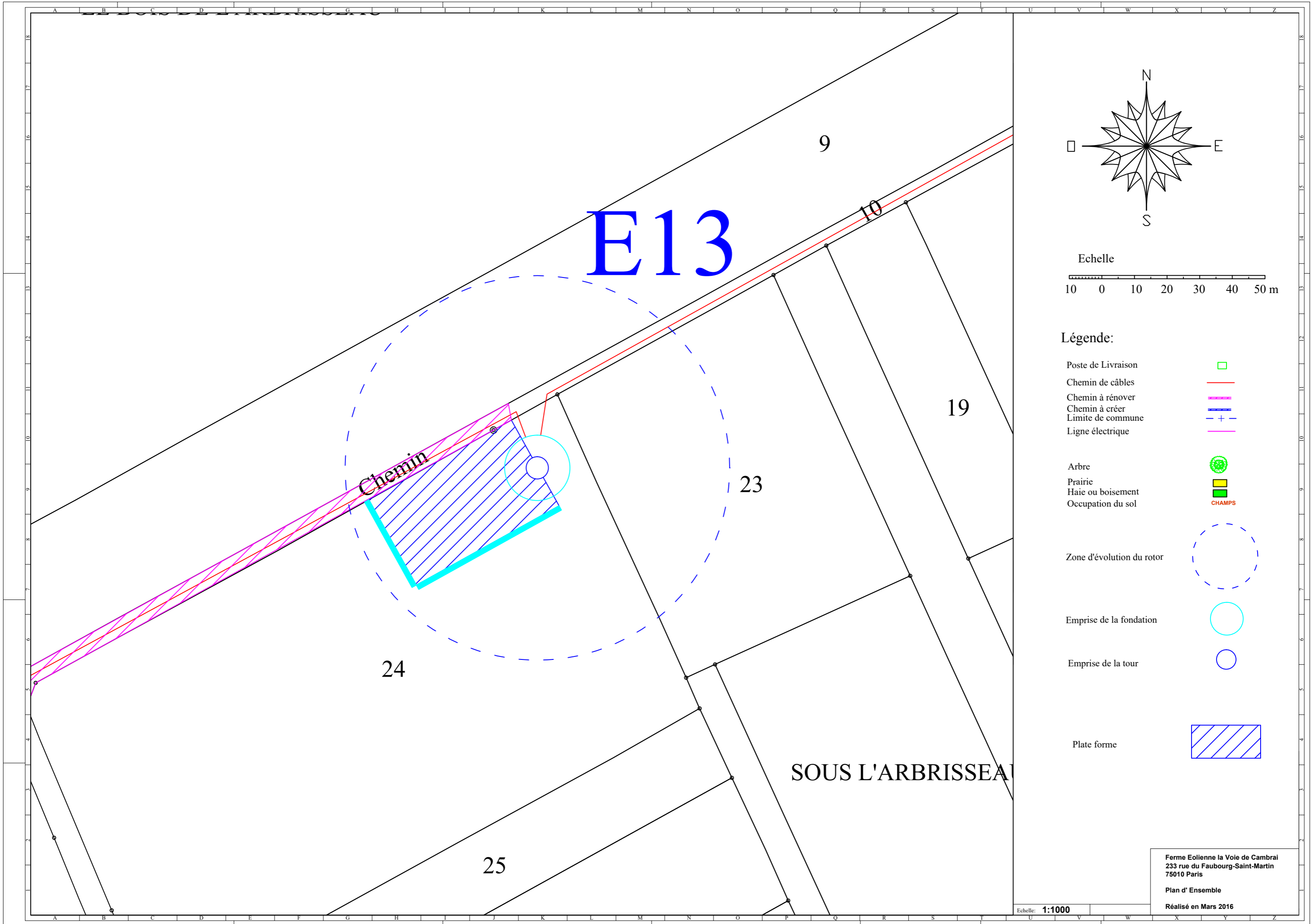
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

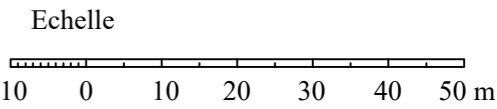
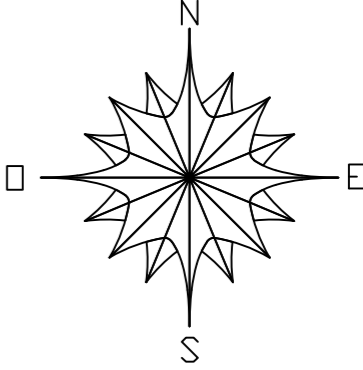
LE

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris
 Plan d' Ensemble
 Réalisé en Mars 2017

Echelle: 1:1000



E13



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

- CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

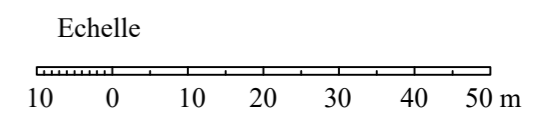
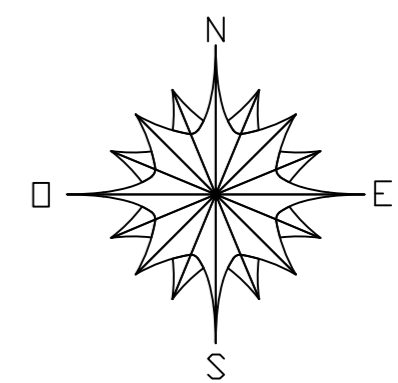
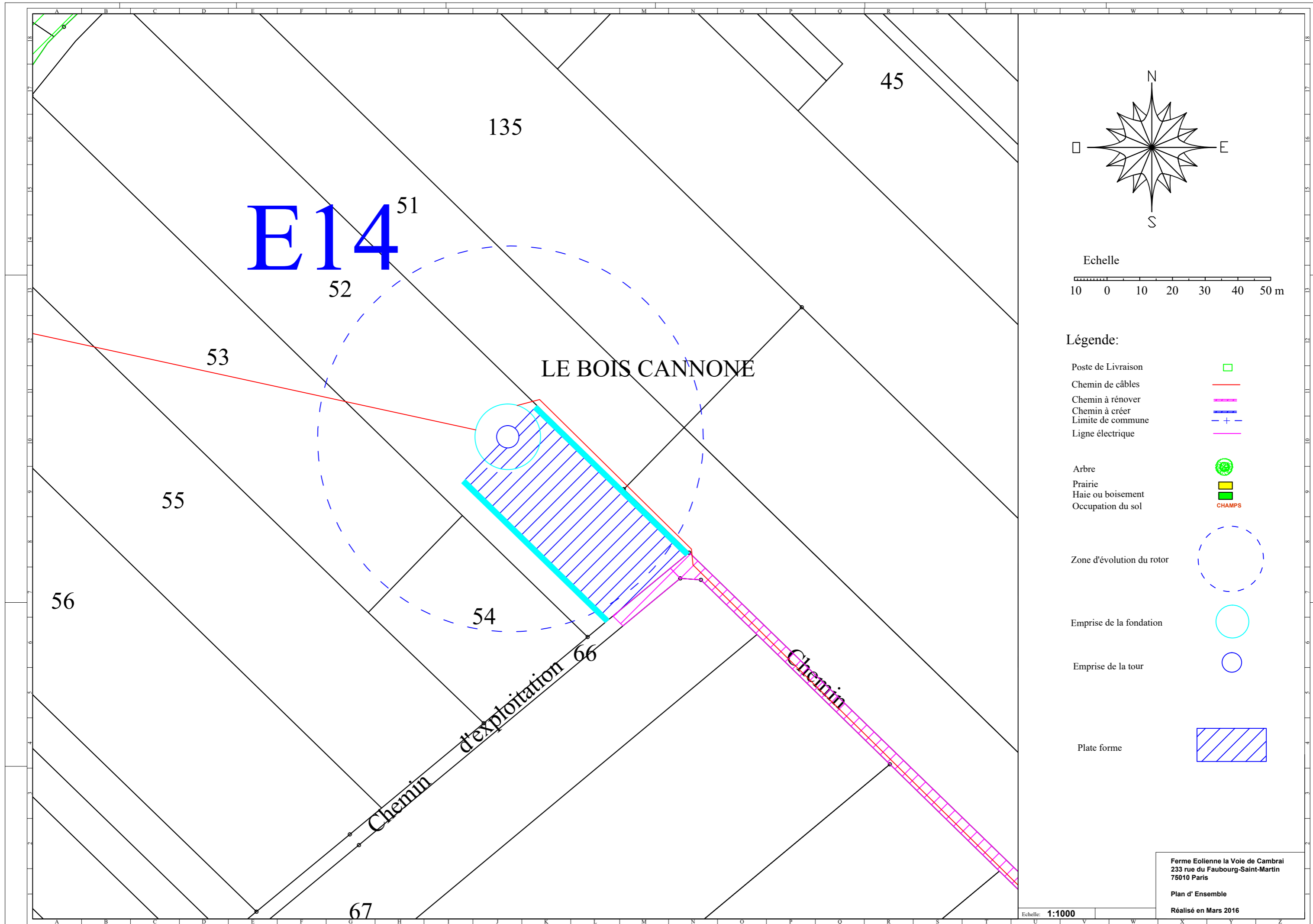
SOUS L'ARBRISSEAU

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Plan d'Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d'Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000

E15⁷⁵

134

133

77

47

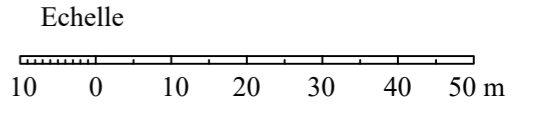
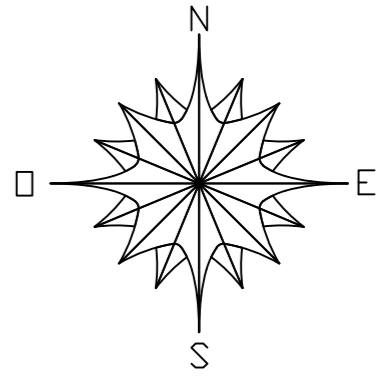
PL4

78

Chemin

Pronville

de



Légende:

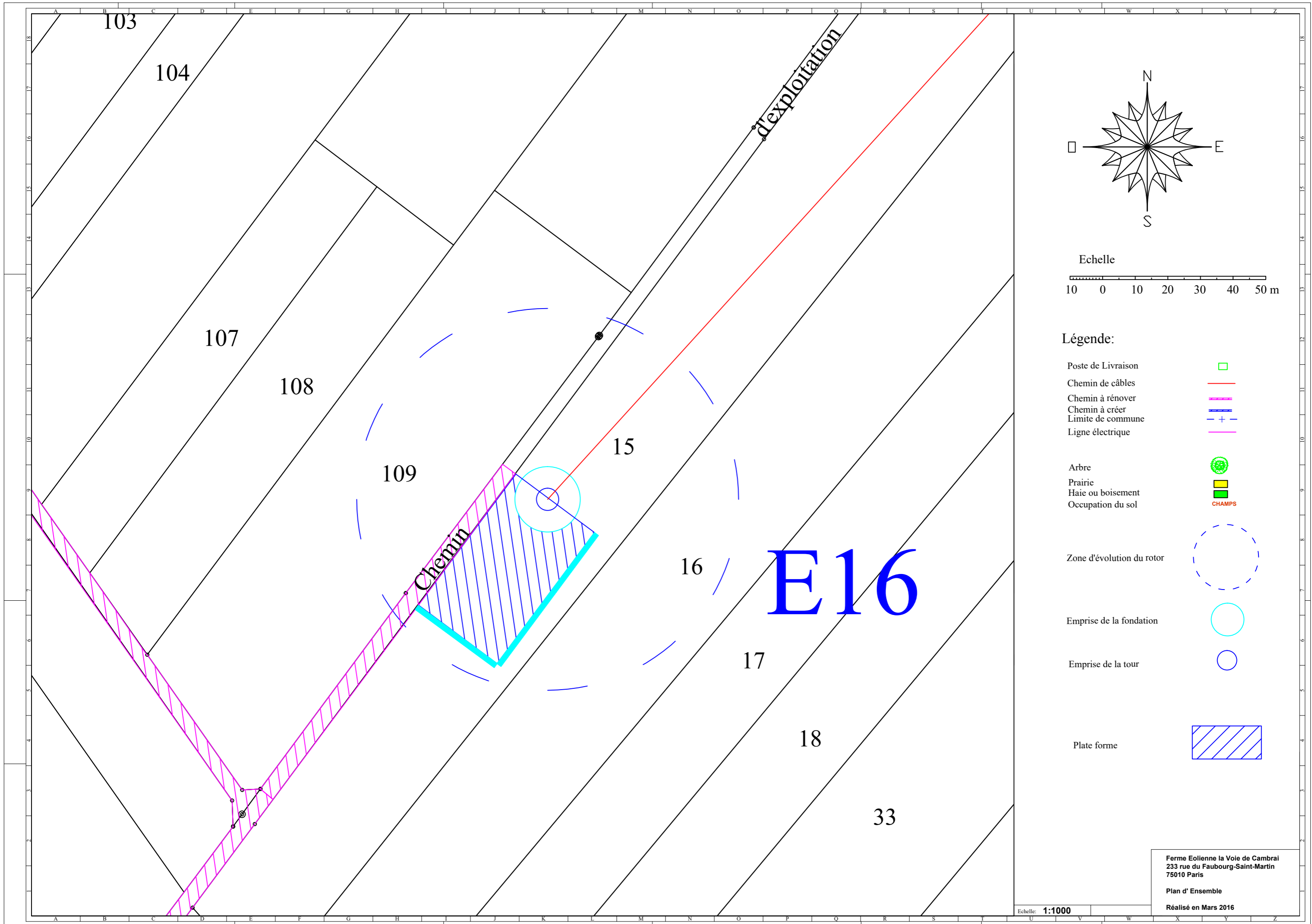
- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique
- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour
- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Plan d'Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



103

104

107

108

109

15

16

17

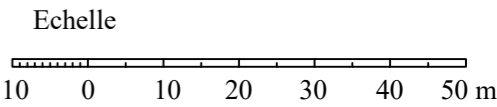
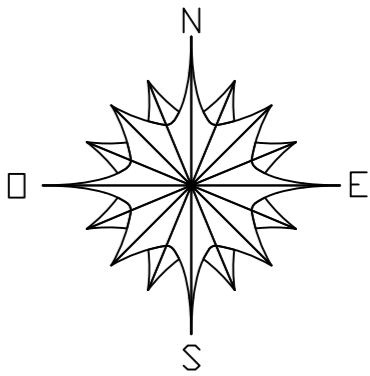
18

33

d'exploitation

Chemin

E16



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

- CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

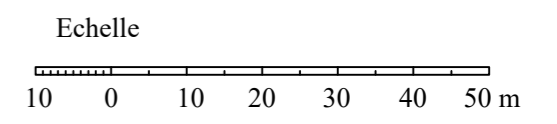
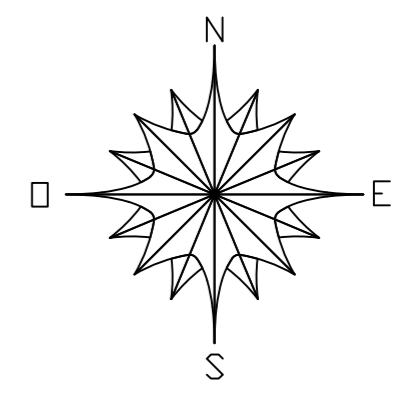
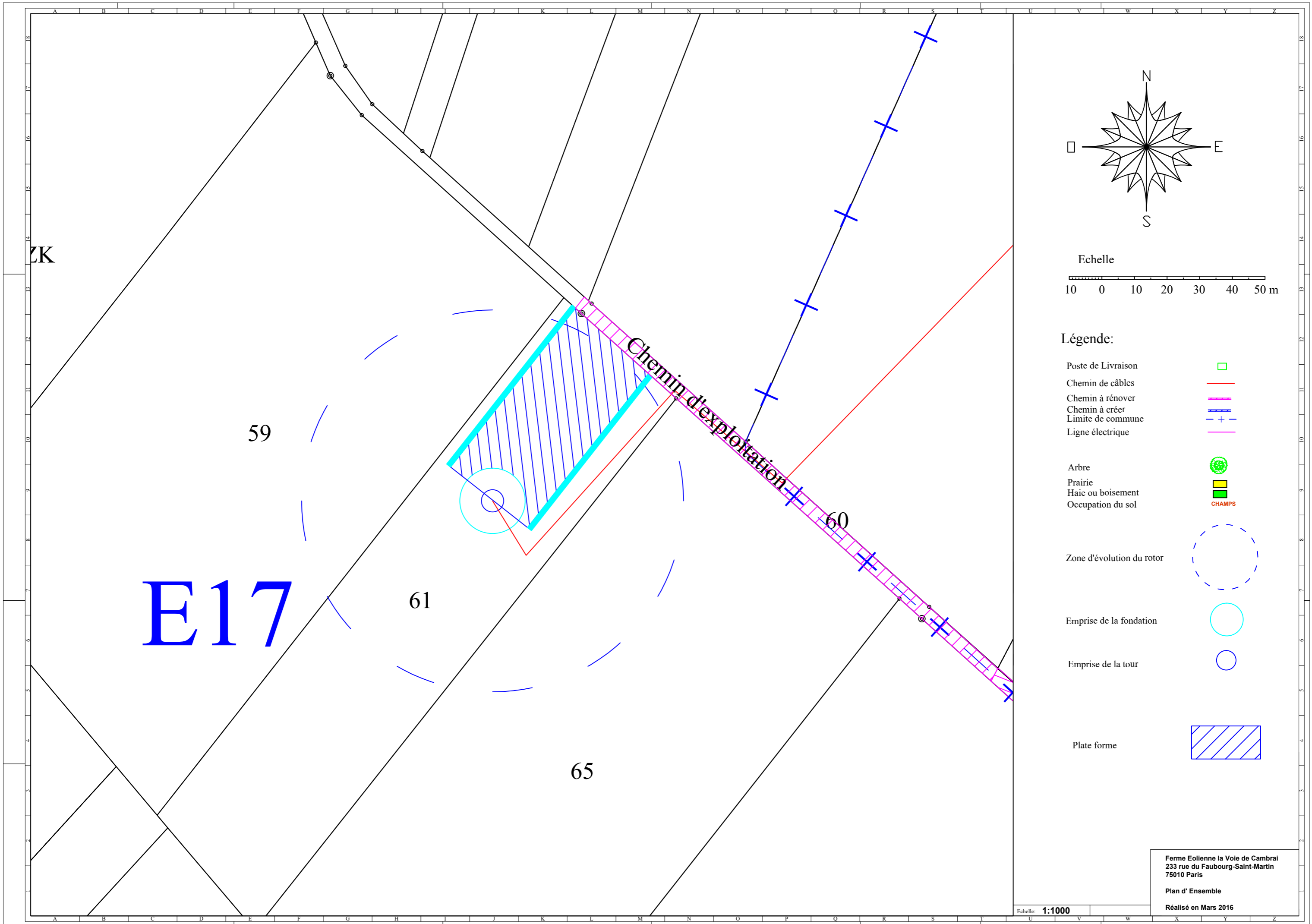
- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d' Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

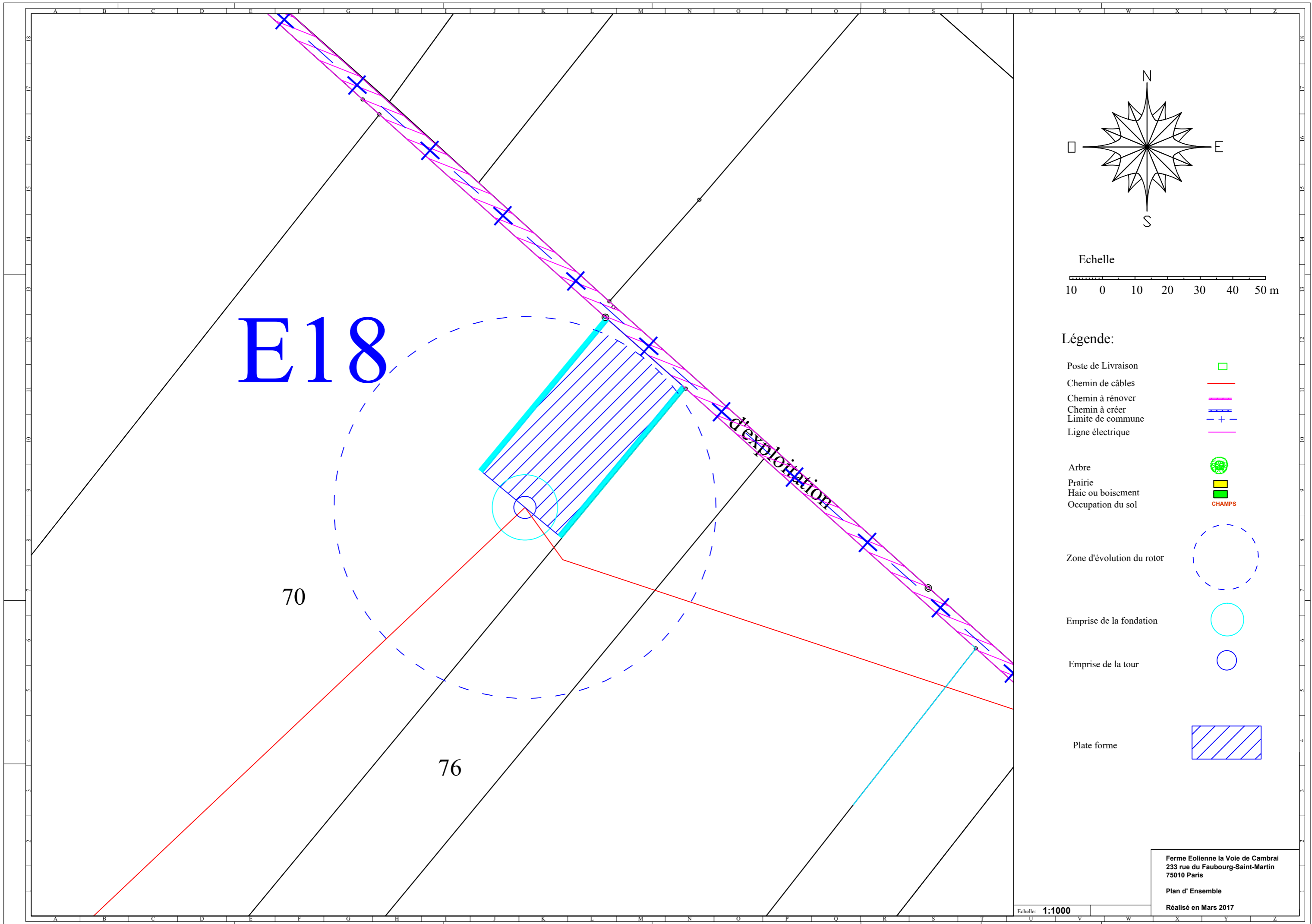
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d'Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: **1:1000**

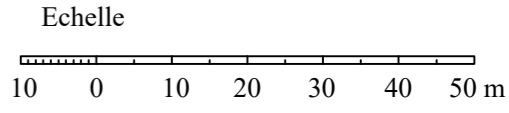
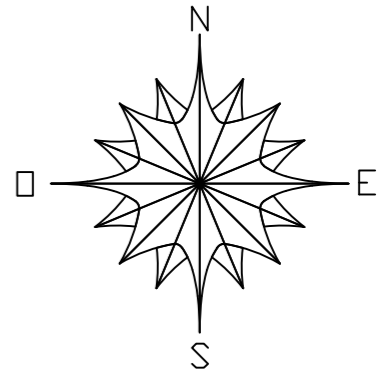


E18

70

76

Voie d'exploitation



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

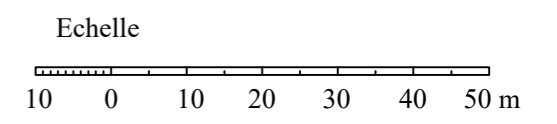
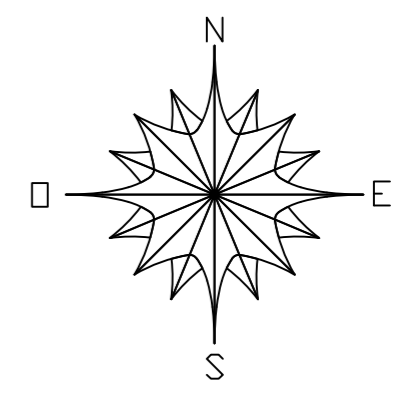
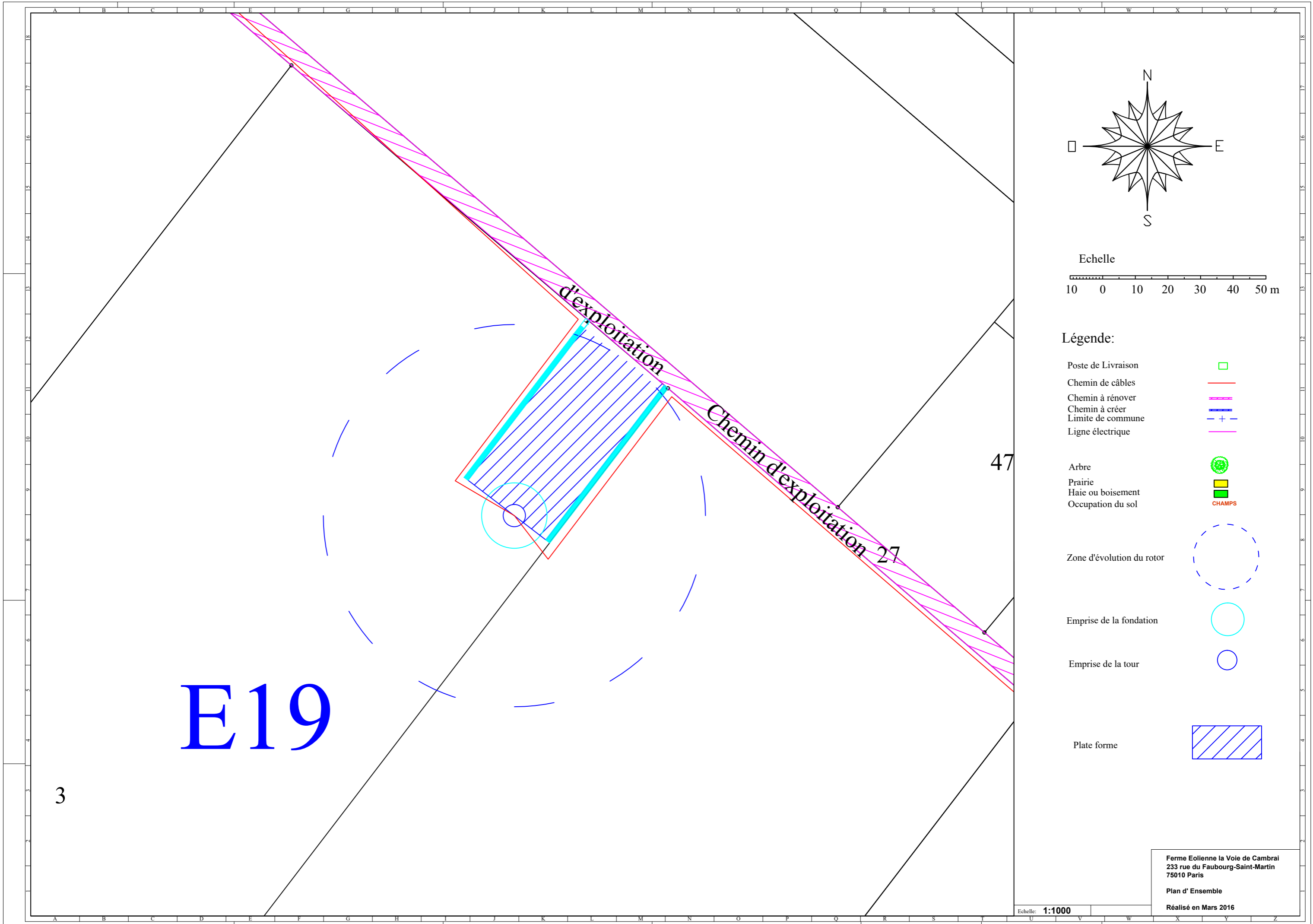
- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Plan d'Ensemble

Réalisé en Mars 2017

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

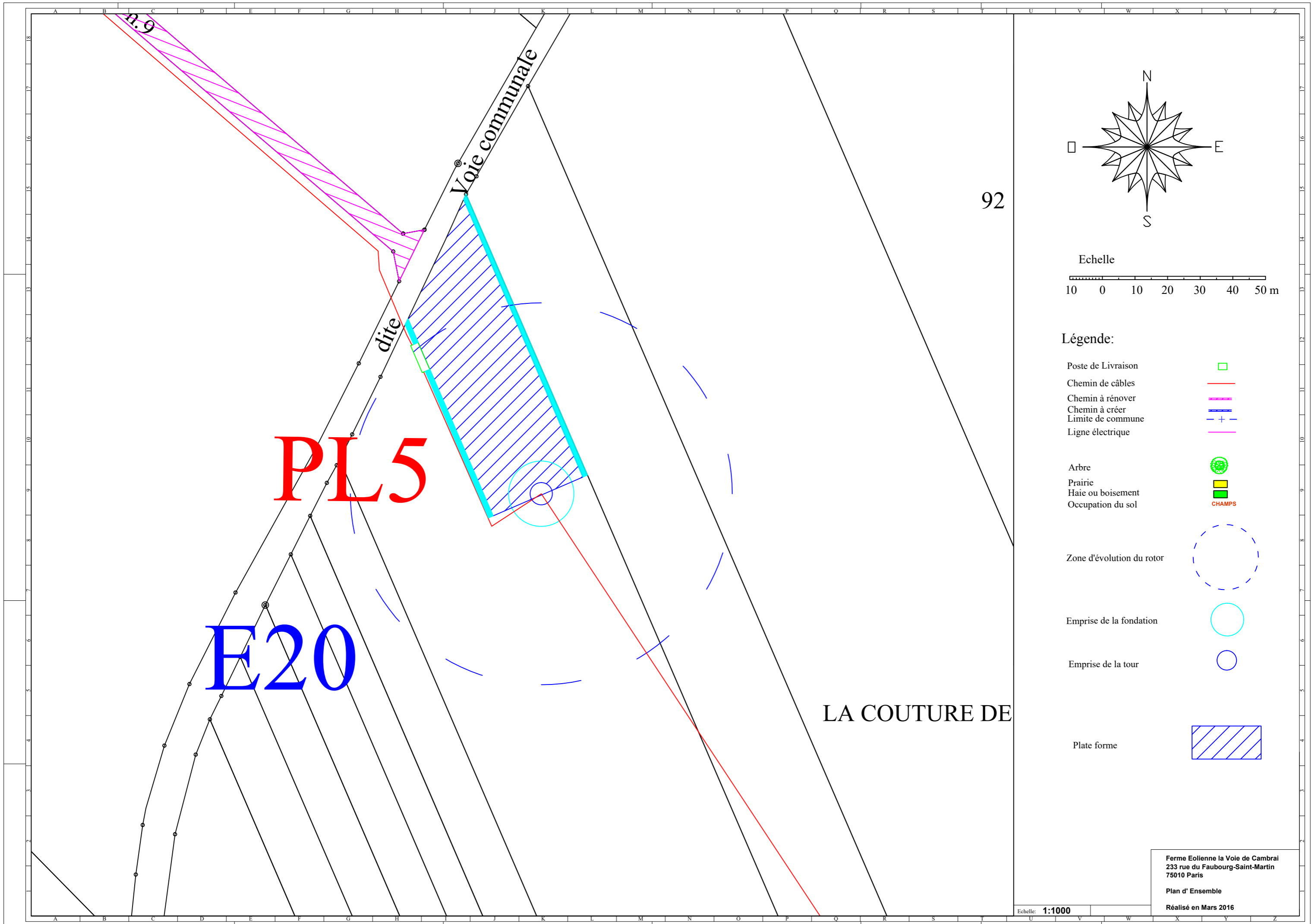
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

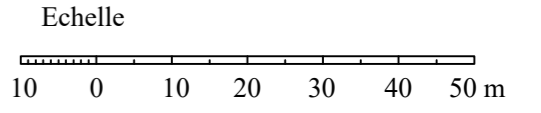
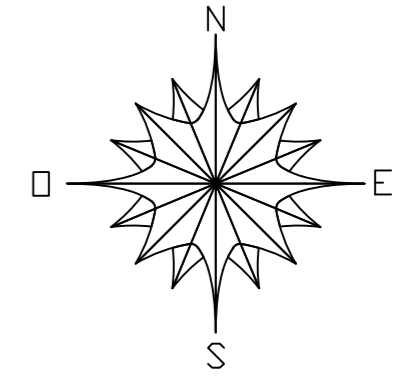
Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d'Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: **1:1000**



92



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

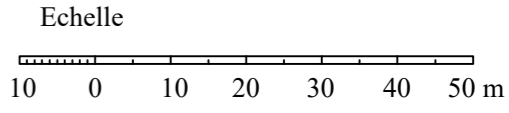
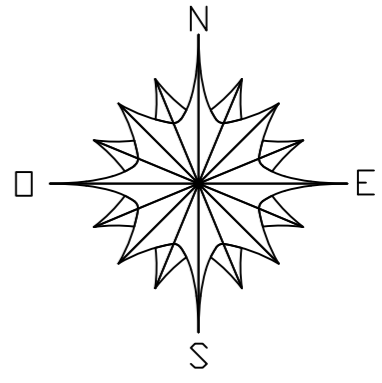
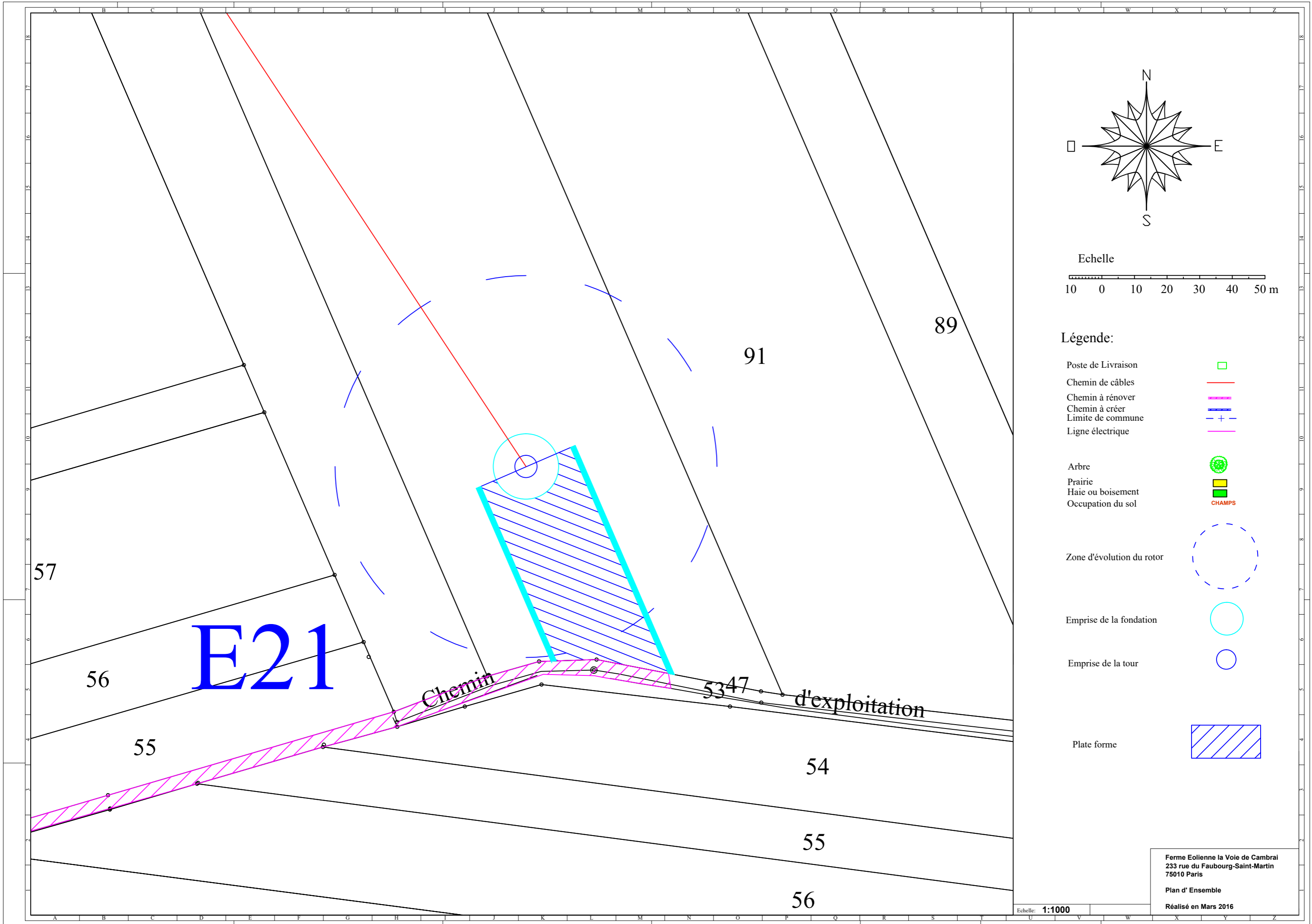
LA COUTURE DE

PL5

E20

Echelle: 1:1000

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris
 Plan d' Ensemble
 Réalisé en Mars 2016



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

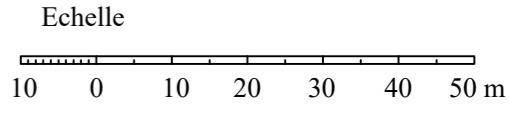
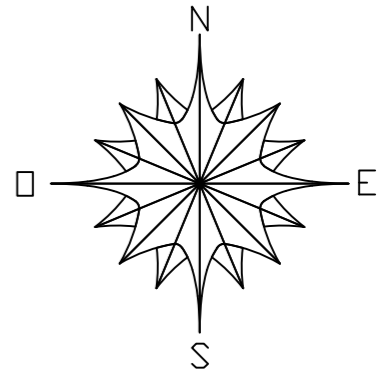
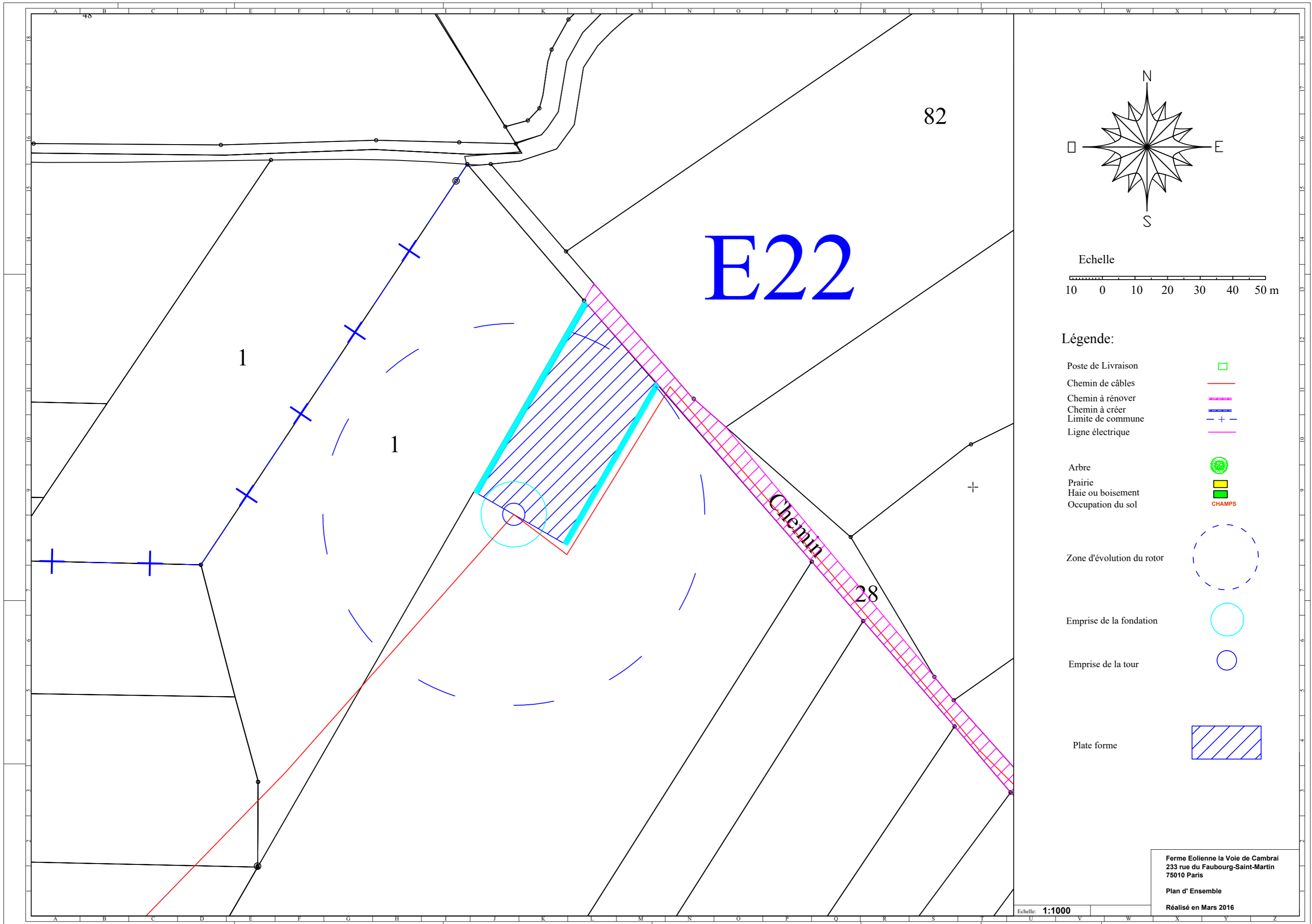
- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris
 Plan d'Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol

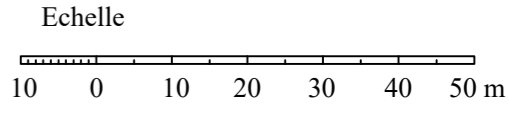
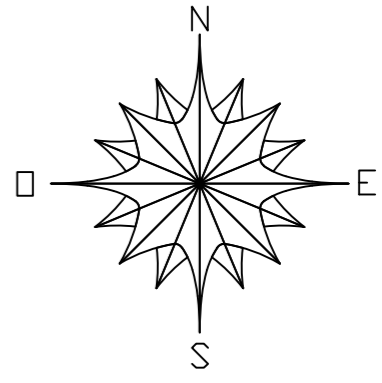
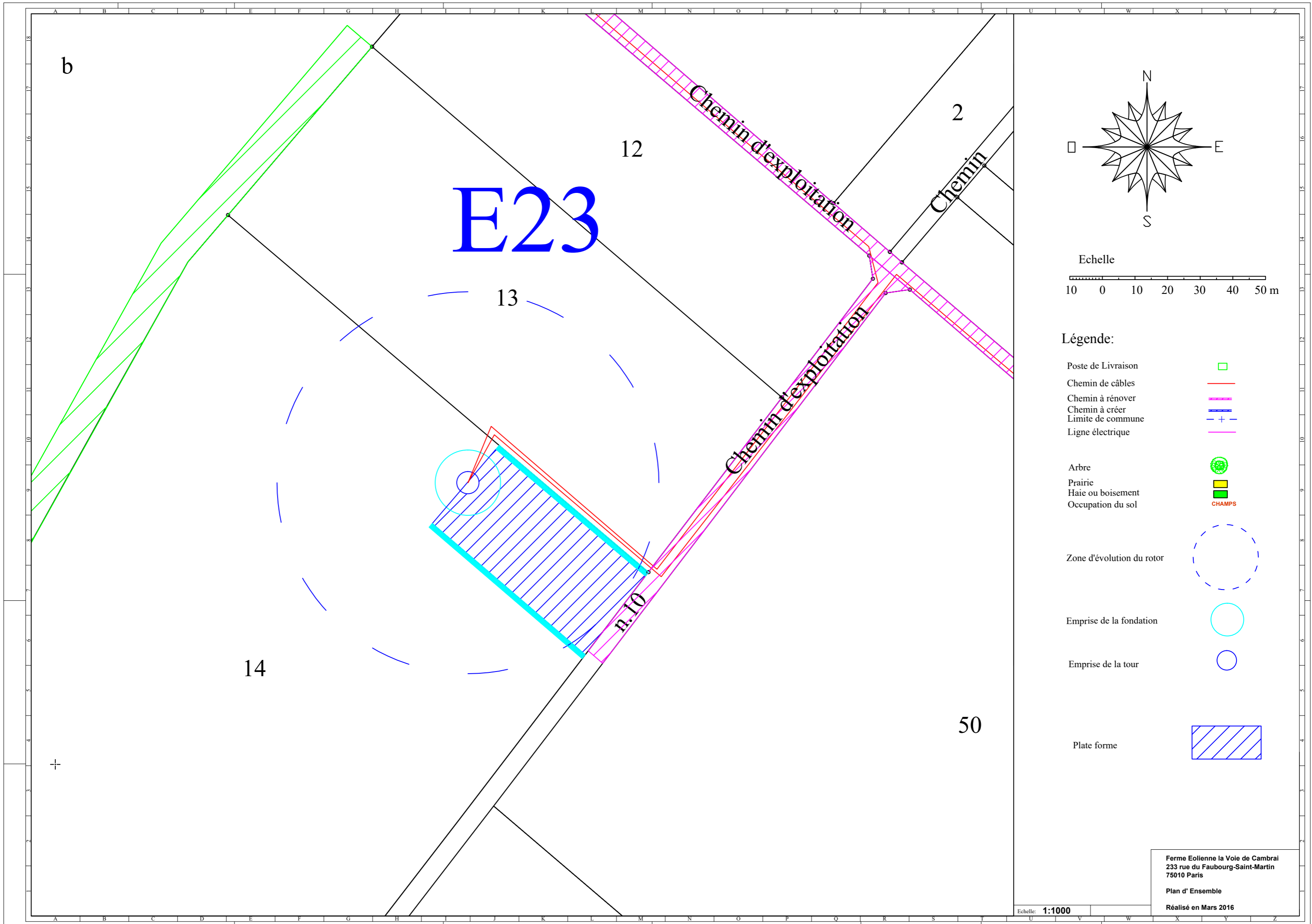
- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d' Ensemble
 Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



- Légende:**
- Poste de Livraison
 - Chemin de câbles
 - Chemin à rénover
 - Chemin à créer
 - Limite de commune
 - Ligne électrique

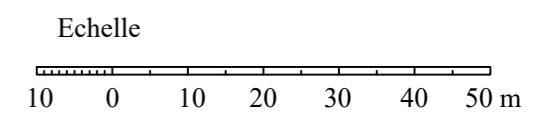
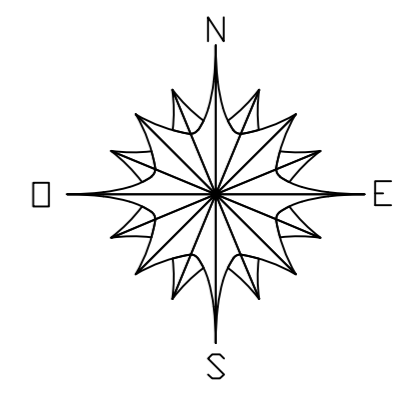
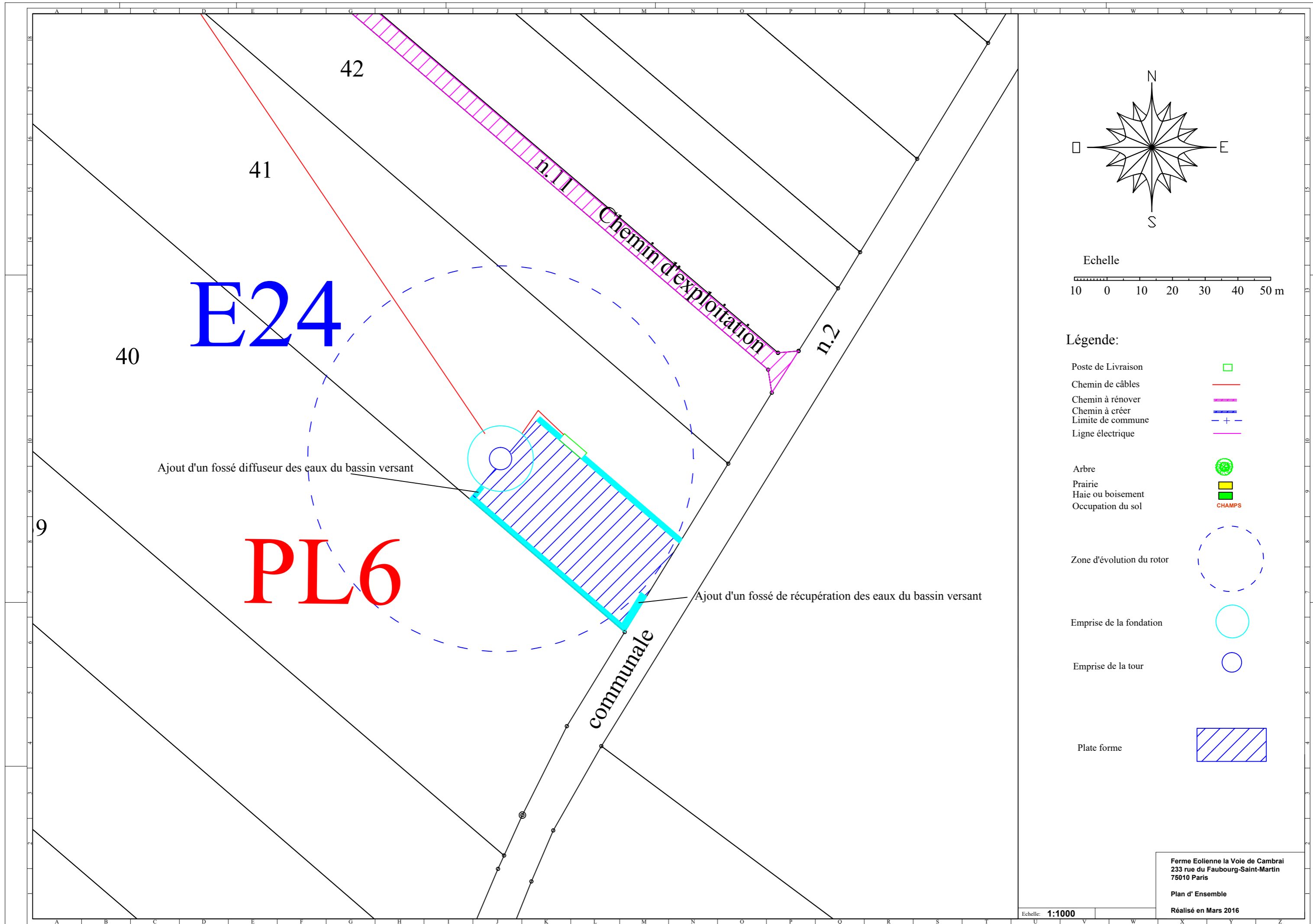
 - Arbre
 - Prairie
 - Haie ou boisement
 - Occupation du sol

 - Zone d'évolution du rotor
 - Emprise de la fondation
 - Emprise de la tour

 - Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
233 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris
Plan d'Ensemble
Réalisé en Mars 2016

Echelle: 1:1000



Légende:

- Poste de Livraison
- Chemin de câbles
- Chemin à rénover
- Chemin à créer
- Limite de commune
- Ligne électrique

- Arbre
- Prairie
- Haie ou boisement
- Occupation du sol CHAMPS

- Zone d'évolution du rotor
- Emprise de la fondation
- Emprise de la tour

- Plate forme

Ferme Eolienne la Voie de Cambrai
 233 rue du Faubourg-Saint-Martin
 75010 Paris

Plan d' Ensemble

Réalisé en Mars 2016

Echelle: **1:1000**

ANNEXE 4

Avis de remise en état
&
Autorisations d'édification



**AVIS DE LA COMMUNE
SUR L'ETAT DU SITE APRES
ARRET DEFINITIF DE(S)
L'EOLIENNE(S)**

Mairie de Inchy en Artois
4 Grande Place 62860 Inchy-en-Artois
Représentée par Monsieur, le maire ROUSSEAU
Michel

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur le territoire de la commune.

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable pour l'implantation d'éolienne(s) sur le territoire de la commune.

En cohérence avec notre délibération, notre avis est donc favorable.

A Inchy.
le 12/05/2015



**AVIS DE LA COMMUNE
SUR L'ETAT DU SITE APRES
ARRET DEFINITIF DE(S)
L'EOLIENNE(S)**

Mairie de Lagnicourt Marcel
Rue de la Place 62159 Lagnicourt-Marcel
Représentée par Monsieur, le maire DEGAND
Francis

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur le territoire de la commune.

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable pour l'implantation d'éolienne(s) sur le territoire de la commune.

En cohérence avec notre délibération, notre avis est donc favorable.

A Lagnicourt-Marcel
le 23/04/2015



**AVIS DE LA COMMUNE
SUR L'ETAT DU SITE APRES
ARRET DEFINITIF DE(S)
L'EOLIENNE(S)**

Mairie de Quéant
8 rue de la Mairie 62860 Quéant
Représentée par Monsieur, le maire TRANNIN
Bernard

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur le territoire de la commune.

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable pour l'implantation d' éolienne(s) sur le territoire de la commune.

En cohérence avec notre délibération, notre avis est donc favorable.

A
le



**AVIS DE LA COMMUNE
SUR L'ETAT DU SITE APRES
ARRET DEFINITIF DE(S)
L'EOLIENNE(S)**

Mairie de PRONVILLE
62860 PRONVILLE
Représentée par Monsieur, le maire Bernard
BATTISTI

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur le territoire de la commune.

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable pour l'implantation d' éolienne(s) sur le territoire de la commune.

En cohérence avec notre délibération, notre avis est donc favorable.

A PRONVILLE
le 09 12 2015





ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. LAVALLARD Hugues Jean-Marie
7 rue de Doignies
62159 Lagnicourt-Marcel

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Lagnicourt
le 25.4.2014



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. LAVALLARD Hugues Jean-Marie
Né le 11/05/1951, à Lagnicourt-Marcel (62)
De nationalité française
Demeurant à 7 rue de Doignies 62159 Lagnicourt-Marcel
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (Annexe n°2). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Lagnicourt-Marcel	01	29	60	ZD	48	
Lagnicourt-Marcel	00	59	70	ZD	75	
Lagnicourt-Marcel	00	86	00	ZD	122	
Lagnicourt-Marcel	01	31	40	ZD	47	
Lagnicourt-Marcel	00	40	60	ZD	74	
Lagnicourt-Marcel	00	06	10	ZD	49	
Lagnicourt-Marcel	00	15	20	ZD	50	
Lagnicourt-Marcel	00	23	40	ZD	51	
Lagnicourt-Marcel	01	49	60	ZD	104	
Lagnicourt-Marcel	01	45	10	ZD	103	
Lagnicourt-Marcel	00	39	50	ZC	35	
Lagnicourt-Marcel	01	31	10	ZE	26	
Lagnicourt-Marcel	03	26	60	ZE	62	
Lagnicourt-Marcel	00	82	50	ZD	119	
"	00	50	70	ZD	72	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 25/04/2014, à Lagnicourt et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire

Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Mari Coude Lavallard

Lavallard Hugues



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E8



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

M. BUCAMP Jean-luc Constant
02 rue de Quéant
62860 Pronville

Je soussigné,

M. BUCAMP Jean-luc Constant
Né le 04/06/1960, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 02 rue de Quéant 62860 Pronville
qui déclare être mariée sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (**Annexe n°2**). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Pronville
le 19.02.2014.

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Pronville	03	58	00	ZD	87	
Pronville	00	22	10	ZE	50	
Pronville	00	09	80	ZE	51	
Pronville	00	77	20	ZE	53	
Pronville	00	59	00	ZD	122	
Pronville	00	95	00	ZD	91	
Quéant	00	68	59	ZE	81	
Quéant	00	16	78	ZE	83	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 19/02/2014, à Pronville et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

M. Ai Hei Bucamp



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. DEBAENE Serge Désiré Comeille
20 rue de Morchies
62159 Lagnicourt-Marcel

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Lagnicourt
le 25 Juin 2014.



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. DEBAENE Serge Désiré Comeille
Né le 02/03/1959, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 20 rue de Morchies 62159 Lagnicourt-Marcel
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.
Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°2*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Lagnicourt-Marcel	00	41	80	ZD	15	
Lagnicourt-Marcel	01	09	20	ZD	16	
Lagnicourt-Marcel	02	46	90	ZD	22	
Lagnicourt-Marcel	00	13	80	ZD	30	
Lagnicourt-Marcel	00	14	00	ZD	31	
Lagnicourt-Marcel	00	21	20	ZD	32	
Lagnicourt-Marcel	00	87	80	ZD	84	
Lagnicourt-Marcel	00	36	60	ZD	85	
Lagnicourt-Marcel	00	53	30	ZD	91	
Lagnicourt-Marcel	00	26	00	ZD	92	
Lagnicourt-Marcel	00	16	93	ZD	94	
Lagnicourt-Marcel	02	18	70	ZD	102	
Lagnicourt-Marcel	00	16	54	ZD	108	
Lagnicourt-Marcel	03	64	50	ZD	111	
Lagnicourt-Marcel	00	44	10	ZD	120	
Lagnicourt-Marcel	01	41	50	ZD	79	
Lagnicourt-Marcel	02	03	50	ZD	88	
Lagnicourt-Marcel	01	16	10	ZD	90	
Lagnicourt-Marcel	00	46	84	ZD	109	
Lagnicourt-Marcel	00	13	60	ZD	163	
Lagnicourt-Marcel	00	52	40	ZE	14	
Lagnicourt-Marcel	02	09	20	ZE	34	
Lagnicourt-Marcel	02	39	24	ZE	77	
Lagnicourt-Marcel	00	09	50	ZH	53	
Morchies	01	48	00	ZB	22	
Morchies	03	52	00	ZB	15	
Morchies	01	76	50	ZC	41	
Quéant	00	44	70	ZD	25	
Quéant	01	37	70	ZE	56	
Beaumontz-Les-Cambrai	00	39	60	ZC	1	
Beaumontz-Les-Cambrai	00	26	30	ZC	3	
Beaumontz-Les-Cambrai	02	62	20	ZC	4	



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. BENOIT Olivier Georges Albert
1 rue de Riencourt
62860 Quéant

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A QUEANT
le 21/05/2014



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. BENOIT Olivier Georges Albert
Né le 23/05/1961, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 1 rue de Riencourt 62860 Quéant
qui déclare être marié sous le régime de la séparation de bien.

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°2*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Quéant	02	99	10	ZL	15	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 21/05/2014 à QUEANT et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Olivier BENOIT



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. BENOIT Charles
16 rue de la Mairie
62860 Epinoy

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A l'EPINOY
le 5 juin 2014.

E11



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. BENOIT Charles
Né le 29/09/1926, à Quéant (62)
De nationalité française
Demeurant à 16 rue de la Mairie 62860 Epinoy
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (usufruit et nue-propriété).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Morchies	02	77	30	ZC	18	
Quéant	07	98	95	ZH	72	
Quéant	02	14	00	ZH	39	
Lagnicourt- Harcel	00	78	00	ZE	37	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 05/06/2014, à l'EPINOY et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

BENOIT Charles
Benoit Madeleine



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E12



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

CCAS de Quéant représenté par le président :
M. TRANNIN Bernard
8 rue de la Mairie
62860 Quéant

Je soussigné,

CCAS de Quéant représenté par le président :
M. TRANNIN Bernard
De nationalité française
Demeurant à 8 rue de la Mairie 62860 Quéant

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Quéant	04	68	20	ZE	7	
Quéant	01	22	50	ZE	12	
Quéant	02	35	60	ZL	19	
Pronville	01	23	90	ZC	13	
Pronville	01	95	10	ZD	68	

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 20/06/2015, à QUÉANT et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

TRANNIN BERNARD

A QUÉANT
Le 20/06/2015
Signature



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E13



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

CCAS DE QUÉANT représenté par le Président :
M. TRANNIN Bernard
8 rue de la Mairie
62860 Quéant

Je soussigné,

CCAS DE QUÉANT représenté par le Président :
M. TRANNIN Bernard
De nationalité française
Demeurant à 8 rue de la Mairie 62860 Quéant

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (**Annexe n°2**). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Quéant	01	96	80	ZD	24	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 20/04/2015 à QUÉANT et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

TRANNIN
BERNARD

A
Le
Signature

QUÉANT
20/04/2015



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E14



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

M. JESUS Pierre Edouard
04 rue Lebleu Legentil
62860 Pronville

Je soussigné,

M. JESUS Pierre Edouard
Né le 19/02/1946, à Pronville (62)
De nationalité française
Demeurant à 04 rue Lebleu Legentil 62860 Pronville
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Pronville	00	64	40	ZK	75	
Pronville	01	93	80	ZK	79	
Pronville	00	95	50	ZK	78	
Pronville	00	51	00	ZK	74	
Pronville	01	12	60	ZD	135	
Pronville	00	95	80	ZD	52	
Pronville	00	57	60	ZD	51	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 19/02/2014 à Pronville en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Jésus Baeheléf

A Pronville
le 19/02/2014

Jésus Baeheléf



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. JESSU Louis
1 rue du Sec
62860 Pronville

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A
le

Buomy
le 17/07/2014

Jessu

E15



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. JESSU Louis
Né le 07/08/1923, à Pronville (62)
De nationalité française
Demeurant à 1 rue du Sec 62860 Pronville
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Pronville	00	24	20	ZC	51	
Pronville	00	67	30	ZD	133	
Pronville	01	37	30	ZD	77	
Pronville	01	38	00	ZD	78	
Pronville	00	53	00	ZD	30	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 17/07/2014, à Buomy et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Jessu Louis

Jessu



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E16



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

M. SEVRETTE Gérard Jean Baptiste Gaston
11 rue du Calvaire
62860 Pronville

Je soussigné,

M. SEVRETTE Gérard Jean Baptiste Gaston
Né le 28/07/1938, à Pronville (62)
De nationalité française
Demeurant à 11 rue du Calvaire 62860 Pronville
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.
Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (**Annexe n°3**). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Pronville	02	59	70	ZK	77	
Pronville	00	89	40	ZK	76	
Pronville	00	25	40	ZC	21	
Pronville	00	54	00	ZC	20	
Pronville	04	65	50	ZC	58	
Pronville	01	51	50	ZB	15	
Pronville	01	46	40	ZB	16	
Pronville	01	00	00	ZB	17	
Pronville	01	02	70	ZB	18	
Pronville	01	63	90	ZB	33	
Pronville	00	33	10	ZD	36	
Pronville	01	62	10	ZD	69	
Pronville	02	29	60	ZD	71	
Pronville	00	79	30	ZD	70	
Pronville	00	88	70	ZD	55	
Pronville	00	75	00	ZE	55	
Inchy-en-Artois	01	23	70	ZK	19	
Inchy-en-Artois	01	96	00	ZK	18	
Inchy-en-Artois	01	76	80	ZK	20	
Quéant	00	20	90	ZD	39	
Quéant	00	26	20	ZD	40	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 14/03/2014, à Pronville et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Sevrette Bernardette

Sevrette Gaston

A Pronville
le 14 mars 2014



ANNEXE 4.

Avis du PROPRIETAIRE

Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E17



ANNEXE 5.

AUTORISATION D'EDIFICATION

CCAS de Pronville représenté par le Président :
M. BATESTI Bernard
Local de la Mairie, 1 place Jean Moulin
62860 Pronville

Je soussigné,

CCAS de Pronville représenté par le Président :
M. BATESTI Bernard
De nationalité française
Demeurant à Local de la Mairie, 1 place Jean Moulin 62860 Pronville

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (lato sensu) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (lato sensu) des parcelles est précisée ci-avant (Annexe n°3). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A PRONVILLE
Le 26 03 2015
Signature

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Pronville	00	34	90	ZD	104	
Pronville	00	75	10	ZD	53	
Pronville	00	08	50	ZK	17	
Pronville	04	72	20	ZK	53	
Pronville	01	19	00	ZK	57	
Pronville	00	93	80	ZK	61	
Pronville	00	43	10	ZK	80	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 26/03/2015, à PRONVILLE et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)
Bernard BATESTI



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. CATHELAIN Bernard
Né le 15/04/1951, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 6 rue de Cambrai 62860 Pronville
qui déclare être marié sous le régime de la séparation de bien.

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».
Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.
Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (Annexe n°2). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy-en-Artois	05	06	00	ZB	4	Le redoir
Inchy-en-Artois	03	32	00	ZB	5	Le redoir
Inchy-en-Artois	0	74	60	ZB	1	Le redoir
Inchy-en-Artois	1	10	50	ZB	2	Le redoir
Inchy-en-Artois	0	4	0	ZB	3	Le redoir
Inchy-en-Artois	3	0	60	ZB	13	Les Quinze
Inchy-en-Artois	02	27	70	ZB	11	Les Quinze
Inchy-en-Artois	02	43	80	ZB	12	Les Quinze
Inchy-en-Artois	00	98	00	ZK	1	Le Ruyot Gard
Pronville	00	84	50	ZB	25	
Pronville	00	67	70	ZB	26	
Pronville	00	27	60	ZB	27	
Pronville	01	75	60	ZB	14	
Pronville	00	64	60	ZD	19	
Pronville	02	17	30	ZD	23	
Pronville	00	36	90	ZD	43	
Pronville	00	42	80	ZE	3	
Pronville	00	12	30	ZE	4	
Pronville	00	42	20	ZE	5	
Pronville	00	16	20	ZE	87	
Pronville	00	16	30	ZE	107	
Pronville	01	45	10	ZI	4	
Pronville	01	51	00	ZI	9	
Pronville	00	19	00	ZI	17	
Pronville	00	14	40	ZI	20	
Pronville	00	49	00	ZI	57	
Pronville	01	15	00	ZI	59	
Pronville	01	43	60	ZI	60	
Pronville	01	75	70	ZI	62	
Pronville	01	19	70	ZI	130	
Pronville	01	40	40	ZK	50	
Pronville	01	35	90	ZK	51	
Pronville	01	51	20	ZK	52	
Pronville	3	27	50	ZK	70	Le Berguevas
Pronville	1	2	50	ZK	71	Le Berguevas
Pronville	1	43	30	ZK	73	Le Berguevas

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 16/07/2014, à Pronville et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Bernard Cathelain

ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. CATHELAIN Bernard
6 rue de Cambrai
62860 Pronville

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A PRONVILLE
le 16/07/2014

Bc Ca



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

Mme DEVIGNE Joelle épouse de M. CARLIER Pierre
33 rue du Calvaire
62860 Inchy en Artois

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.
Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Inchy en Artois
le 18/12/2014

E19



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné(e),

Mme DEVIGNE Joelle épouse de M. CARLIER Pierre
Née le 24/06/1950, à Inchy en Artois
De nationalité française
Demeurant à 33 rue du Calvaire 62860 Inchy en Artois
qui déclare être mariée.

dénommée dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy en Artois	06	85	30	ZI	4	
1/	6	92	50	ZI	3	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 18/12/2014, à Inchy en Artois et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire

Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Joelle CARLIER DEVIGNE



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. RICHEZ Max Gérard Marcel Edmond
140 rue Jean Jaures
59188 Saint-Vaast-en-Cambresis

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A
le 19.06.2014

E20



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. RICHEZ Max Gérard Marcel Edmond
Né le 26/12/1955, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 140 rue Jean Jaures 59188 Saint-Vaast-en-Cambresis
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°3*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy-en-Artois	03	09	02	ZI	59	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 19.06.2014 à Saint Vaast en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Max Richez



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

E21



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

M. CAPPON Gérard Gustave Alfred
129 rue du commandant DUMETZ
62000 Arras

Je soussigné,

M. CAPPON Gérard Gustave Alfred
Né le 06/09/1927, à Desvres (62)
De nationalité française
Demeurant à 129 rue du commandant DUMETZ 62000 Arras
qui déclare être (Rayer les mentions inutiles) : célibataire / veuf (ve) / pacsé (e) / marié (e) et, en ce dernier cas, uni à son conjoint sous le régime matrimonial suivant (Mention manuscrite de l'intéressé) :

dénommés dans le corps des Présentes le « **Propriétaire** ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (usufruit et nue-propriété).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la **Société**. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (**Annexe n°3**). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « **Propriétaire** ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Arras
Le 16/04/2015
Signature

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy-en-Artois	05	61	20	Z1	30	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 16/04/2015, à Arras et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)
Gérard CAPPON



ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

CCAS de Inchy-en-Artois représenté par le Président :
M. ROUSSEAU Michel
4 Grande Place
62860 Inchy-en-Artois

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains


Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A Michel
Le 12/05/15
Signature



E23



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

CCAS de Inchy-en-Artois représenté par le Président :
M. ROUSSEAU Michel
De nationalité française
Demeurant à 4 Grande Place 62860 Inchy-en-Artois

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux et avec un fermier au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (**Annexe n°3**). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

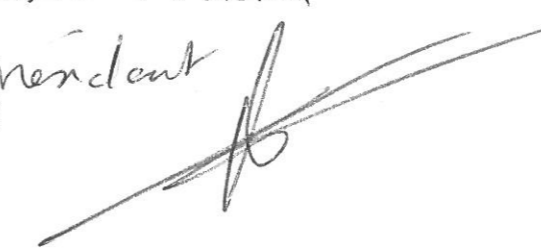
Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy-en-Artois	02	10	10	ZH	10	
Inchy-en-Artois	01	42	70	ZH	62	
Inchy-en-Artois	03	39	90	ZK	14	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 12/05/15 Michel et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Rousseau Michel
Le président





ANNEXE 4.
Avis du PROPRIETAIRE
Sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s)

M. DETREZ Hervé Marcel Jean
12 rue de l'Eglise
62860 Inchy-en-Artois

Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de(s) l'éolienne(s) qui sera installée sur nos terrains

Monsieur,

Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par l'arrêté du 26/08/2011 et dont nous avons pris connaissance.

Nous avons bien pris note de votre engagement à respecter les conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que des conditions prévues dans la promesse de bail signée pour l'implantation d'une éolienne sur nos parcelles.

En cohérence avec notre engagement, notre avis est donc favorable.

A
le 7 mai 2014



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. DETREZ Hervé Marcel Jean
Né le 08/12/1961, à Arras (62)
De nationalité française
Demeurant à 12 rue de l'Eglise 62860 Inchy-en-Artois
qui déclare être célibataire.

dénommé dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien propre.

Il déclare également en être seul propriétaire.

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°2*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST)** ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Inchy-en-Artois	02	03	40	ZK	41	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 7/05/2014 à Inchy et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Detrez Hervé

Autorisations de surplomb



ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. DEBAENE Serge Désiré Comeille
Né le 02/03/1959, à Cambrai (59)
De nationalité française
Demeurant à 20 rue de Morchies 62159 Lagnicourt-Marcel
qui déclare être marié sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.
Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (indivision).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*lato sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*lato sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (Annexe n°2). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Lagnicourt-Marcel	00	41	80	ZD	15	
Lagnicourt-Marcel	01	09	20	ZD	16	
Lagnicourt-Marcel	02	46	90	ZD	22	
Lagnicourt-Marcel	00	13	80	ZD	30	
Lagnicourt-Marcel	00	14	00	ZD	31	
Lagnicourt-Marcel	00	21	20	ZD	32	
Lagnicourt-Marcel	00	87	80	ZD	84	
Lagnicourt-Marcel	00	36	60	ZD	85	
Lagnicourt-Marcel	00	53	30	ZD	91	
Lagnicourt-Marcel	00	26	00	ZD	92	
Lagnicourt-Marcel	00	16	93	ZD	94	
Lagnicourt-Marcel	02	18	70	ZD	102	
Lagnicourt-Marcel	00	16	54	ZD	108	
Lagnicourt-Marcel	03	64	50	ZD	111	
Lagnicourt-Marcel	00	44	10	ZD	120	
Lagnicourt-Marcel	01	41	50	ZD	79	
Lagnicourt-Marcel	02	03	50	ZD	88	
Lagnicourt-Marcel	01	16	10	ZD	90	
Lagnicourt-Marcel	00	46	84	ZD	109	
Lagnicourt-Marcel	00	13	60	ZD	163	
Lagnicourt-Marcel	00	52	40	ZE	14	
Lagnicourt-Marcel	02	09	20	ZE	34	
Lagnicourt-Marcel	02	39	24	ZE	77	
Lagnicourt-Marcel	00	09	50	ZH	53	
Morchies	01	48	00	ZB	22	
Morchies	03	52	00	ZB	15	
Morchies	01	76	50	ZC	41	
Quéant	00	44	70	ZD	25	
Quéant	01	37	70	ZE	56	
Beaumontz-Les-Cambrai	00	39	60	ZC	1	
Beaumontz-Les-Cambrai	00	26	30	ZC	3	
Beaumontz-Les-Cambrai	02	62	20	ZC	4	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 25/04/2014, à Lagnicourt et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire
Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Gencivins Debaene
↓
SERGE DEBAENE
[Signature]

[Signature] 28.05.14

[Signature]